



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.1 Rapport d'Orientations budgétaires 2026

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport qui précise les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2026 et informe sur sa situation.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Dans un délai de 2 mois qui précède l'examen du budget, le maire présente au conseil municipal, un rapport sur :

Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune, la Métropole du Grand Paris et le territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.

La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP), les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement doivent également y figurer.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'élaboration du budget primitif 2026 se réalise sous le pilotage de l'équipe municipale avec l'appui des services communaux et en concertation avec les représentants des associations.

I - UN CLIMAT MONDIAL SOUS TENSION

- 1.1 : Un contexte économique marqué par la fin de la crise énergétique
- 1.2 : Les Etats-Unis mettent l'économie mondiale sous tension
- 1.3 : Des conséquences difficiles à appréhender

II - LA FRANCE - CRISE POLITIQUE ET INCERTITUDES ECONOMIQUE

- 2.1 : L'activité des deux dernières années soutenues par le commerce extérieur et le secteur public
- 2.2 : Cadrage macroéconomique : une croissance rongée par l'incertitude en 2025
- 2.3 : Une croissance atone à court terme qui augmenterait en 2026
- 2.4 : Un marché du travail malmené
- 2.5 : Une consolidation budgétaire insuffisante pour diminuer la dette publique
- 2.6 : L'évolution de la pauvreté en France

III - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

- 3.1 : Dégradation de la situation financière des collectivités en 2024
- 3.2 : Le solde et la dette des administrations publiques locales (APUL)
- 3.3 : L'évolution des frais de personnel dans les collectivités locales
- 3.4 : Contribution financière des collectivités au redressement des finances publiques ou comment participer avec des solutions « indolores »
- 3.5 : Les finances locales en 2025 - estimation
- 3.6 : L'intercommunalité EPT GOSB - MGP

IV - LE DECRYPTAGE DE LA LOI DE FINANCES 2026

- 4.1 : Une incertitude sur les modalités d'adoption du PLF
- 4.2 : Projet de loi de Finances pour 2026 : les principales mesures applicables aux collectivités locales

V - CHEVILLY-LARUE - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANALYSE FINANCIERE 2022 -2026)

- 5.1 : Rappel des différentes notions
- 5.2 : Rétrospective 2022 – 2024
- 5.3 : Estimation 2025 et prospective 2026
- 5.4 : Focus sur les dépenses de personnel
- 5.5 : Le plan pluriannuel d'investissement

VI - LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : LE BUDGET DE CHEVILLY-LARUE, UNE FORCE LOCALE POUR AMELIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES CHEVILLAIS

- 6.1 : Des agents dévoués au service des chevillais
- 6.2 : Solidarité, santé, prévention, pouvoir d'achat : la commune en soutien aux chevillais
- 6.3 : Jeunesse, Petite enfance, enfance : prendre soin, éveiller, éduquer, soutenir les parents
- 6.4 : Vie associative, sportive et culturelle : faire battre le cœur de Chevilly-Larue
- 6.5 : Offrir un cadre de vie durable, respectueux de l'identité de la commune
- 6.6 : Poursuivre la transition écologique du territoire
- 6.7 : Un projet de sécurité et tranquillité publiques pour favoriser le vivre ensemble
- 6.8 : Favoriser le commerce local et l'emploi des Chevillais
- 6.9 : Décider avec les Chevillais

Alors que la commune a su élaborer un budget 2025 dans une séquence pour le moins houleuse et compliquée avec une adoption tardive de la loi de finances 2025 par le P parlement, voici que les circonstances politiques qui prévalent en cet automne 2025 en France conduisent la commune à engager son processus budgétaire dans la même incertitude.

I - UN CLIMAT MONDIAL SOUS TENSION

Le monde traverse une période de profondes recompositions géopolitiques. La rivalité stratégique entre les États-Unis et la Chine s'intensifie, marquant un tournant vers un ordre international plus fragmenté, où les alliances se redéfinissent au gré des intérêts économiques et technologiques, souvent au mépris du droit international et des droits humains fondamentaux.

La Russie, isolée par la guerre en Ukraine, cherche à renforcer ses partenariats avec l'Asie et l'Afrique, tandis que l'Europe tente de préserver son unité et sa sécurité énergétique dans un environnement de plus en plus incertain. Au Moyen-Orient, les tensions demeurent vives, notamment autour du conflit israélo-palestinien et des rivalités d'influence entre puissances régionales. En Afrique, de nouvelles dynamiques politiques émergent, entre aspirations souverainistes et fragilités économiques.

Parallèlement, des défis globaux — tels que le changement climatique, la cybersécurité ou les migrations — s'imposent désormais comme autant d'enjeux partagés, transcendants aux frontières. Dans ce contexte, la coopération internationale peine à s'imposer face aux tentations impérialistes et au retour des logiques de puissance.

1.1 UN CONTEXTE ECONOMIQUE MARQUE PAR LA FIN DE LA CRISE ENERGETIQUE

Malgré l'accalmie sur les prix de l'énergie, l'activité économique mondiale a légèrement ralenti en 2024 progressant de 3,2 % après 3,5 % l'année précédente. La conjoncture internationale fut de nouveau caractérisée par le dynamisme de la croissance des États-Unis (2,8 % en 2024) et la faiblesse de l'activité dans la zone euro (tableau 1).

Tableau 1. Croissance du PIB mondial

Évolution en %	2024	2025	2026
Allemagne	-0,2	0,1	1,5
France	1,1	0,5	1,1
Italie	0,5	0,8	0,9
Espagne	3,2	2,3	1,8
Zone euro	0,8	1,1	1,5
Royaume-Uni	1,1	0,8	1,4
États-Unis	2,8	1,4	1,5
Japon	0,1	1,1	0,6
Pays industrialisés	1,7	1,3	1,5
Chine	5,0	4,8	4,5
Autres pays d'Asie	5,0	4,9	4,9
Amérique latine	2,0	2,1	2,1
Pays émergents et en développement	4,2	4,0	3,9
Monde	3,2	2,9	2,9

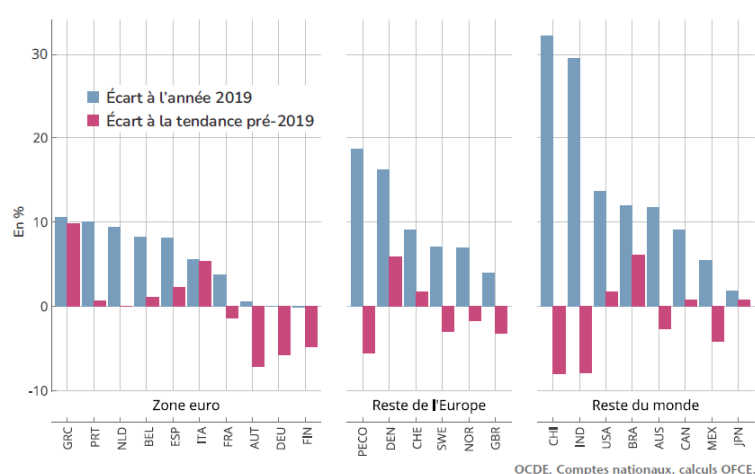
Comptes nationaux, prévision OFCE avril 2025.

Note : Pondération selon le PIB et les PPA de 2014 estimés par le FMI.

En France, la croissance s'est maintenue à 1,1 % en 2024 dans un contexte marqué par une instabilité politique majeure. En Italie, l'activité marque le pas depuis l'été ramenant la croissance annuelle à 0,5 % contre 0,8 % en 2023. Inversement, la croissance espagnole n'a pas fléchi en 2024 (3,2 %) par rapport à 2023. Ainsi, parmi les quatre principaux pays de la zone, c'est en Espagne que le niveau de PIB a le plus progressé par rapport à 2019.

Néanmoins, si on compare le niveau d'activité à celui résultant d'une trajectoire où le PIB aurait progressé au même rythme que la tendance pré-Covid, c'est en Italie que la situation a été la plus favorable avec un PIB supérieur de 5,3 points à ce niveau contrefactuel (graphique 1). Inversement, l'Allemagne accuserait un retard de près de 6 points de PIB. Hors zone euro, l'activité a plutôt eu tendance à accélérer en Europe en 2024, notamment au Royaume-Uni, avec une croissance de 1,1 % contre 0,4 % en 2023, et dans les pays d'Europe centrale et orientale, tirés par la Pologne et le retour d'une croissance positive en Hongrie. Au Japon, l'activité a stagné en 2024, principalement en raison d'un mauvais premier trimestre. Enfin, après la forte accélération de l'activité dans les pays émergents en 2023 – soutenue notamment par les pays d'Asie – un ralentissement s'est opéré en 2024. La croissance est passée en moyenne de 4,6 à 4,2 % entre les deux années. Elle a continué de baisser en Amérique latine à 2 % et s'est infléchie en Asie à 5 %, Chine comprise. En Russie et en dépit de la guerre, la croissance a augmenté à 4,1 % après 3,6 % en 2023.

Graphique 1. Niveaux de PIB au quatrième trimestre 2024



Note : Pour les pays industrialisés, le PIB contrefactuel de fin 2024 est calculé à partir des taux de croissance du PIB potentiel estimés par l'OCDE, en 2019, pour les années 2020 et 2021 et prolongés à cette dernière valeur pour les années suivantes. Pour les pays émergents, nous retenons la croissance moyenne observée avant le Covid entre 2013 et 2019, sauf pour le Brésil où nous excluons les années de récession ou de faible croissance avant 2016.

Après la forte hausse de 2021-2022, l'inflation a continué de baisser en 2024. Dans la zone euro, elle a reculé de 3,1 points passant de 5,5 % à 2,4 % en moyenne annuelle.

La baisse est encore plus importante pour le Royaume-Uni (-4,8 points) même si l'évolution cumulée depuis 2019 indique une augmentation plus forte des prix (+26,1 %) outre-Manche contre 21,4 % sur l'ensemble de la zone euro (voir partie inflation).

La désinflation a été moins marquée en 2024 aux États-Unis, avec une inflation – mesurée par l'indice des prix à la consommation – qui se maintient autour de 3 % depuis plusieurs mois et un niveau de prix 25 % plus élevé qu'en 2019. Pour autant, la crainte d'une spirale inflationniste ne s'est matérialisée ni en Europe, ni aux États-Unis. Les salaires nominaux ont certes progressé plus rapidement que les prix en 2023 et 2024 mais, à l'exception de l'Espagne, les salaires réels n'ont pas effacé les pertes enregistrées en 2021 et 2022.

Dans ces conditions, la perspective d'un retour progressif vers leur cible d'inflation a conduit les banques centrales à baisser leur taux directeur. Dans le cas du Japon, après de longues années de pressions déflationnistes, la progression des salaires nominaux a permis de ramener plus durablement l'inflation vers la cible de la Banque du Japon qui a donc amorcé une normalisation de sa politique monétaire avec un retrait progressif des mesures d'assouplissement quantitatif et une hausse du taux directeur.

L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut a été plus favorable en 2024 dans les pays européens, sauf en Espagne, où le ralentissement de l'inflation a été un peu moins marqué.

Aux États-Unis, la hausse du revenu disponible nominal a été freinée par une moindre croissance des revenus financiers et par une contribution des impôts aux revenus de nouveau négative. Néanmoins, la consommation des ménages est restée un moteur de la croissance aux États-Unis alors qu'elle a été beaucoup moins dynamique en Europe et au Japon en raison de l'augmentation des taux d'épargne.

Paradoxalement, la faible croissance en Europe n'a pas eu pour conséquence une dégradation du marché du travail même s'il y a eu moins de créations d'emploi (cf. infra § emploi). Le taux de chômage a même baissé dans la zone euro en 2024, notamment en Espagne et en Italie.

Inversement, la situation s'est légèrement dégradée aux États-Unis avec une légère hausse du taux de chômage et une baisse du taux d'emploi. Ces trajectoires ont pour corollaire celles de la productivité du travail qui est bien plus dynamique aux États-Unis que dans les pays de la zone euro ce qui alimente le diagnostic sur le décrochage de l'Europe.

1.2 LES ETATS-UNIS METTENT L'ECONOMIE MONDIALE SOUS TENSION

Comme il l'avait fait lors de son premier mandat, Donald Trump entend de nouveau user des droits de douane pour faire prévaloir les intérêts américains. Depuis son investiture, il a multiplié les annonces et déclenché une nouvelle guerre commerciale. Néanmoins, alors que certaines sanctions sont rapidement appliquées, d'autres sont annoncées mais avec une application immédiatement reportée.

Une hausse moyenne de 12 points des droits de douane sur les produits importés par les États-Unis (15 pour les produits français) est aujourd'hui celle qui est constatée. Au-delà des tarifs douaniers, les décisions du président américain sont source d'incertitude sur l'orientation de la politique commerciale ou les conditions d'exercice de leur activité pour les entreprises étrangères.

À court terme, il en résulte un climat hostile aux affaires ce qui freinerait l'investissement ou la consommation outre-Atlantique. Les exportations vers les États-Unis ont augmenté au premier trimestre 2025 en anticipation de tarifs plus élevés afin de permettre aux distributeurs de constituer des stocks.

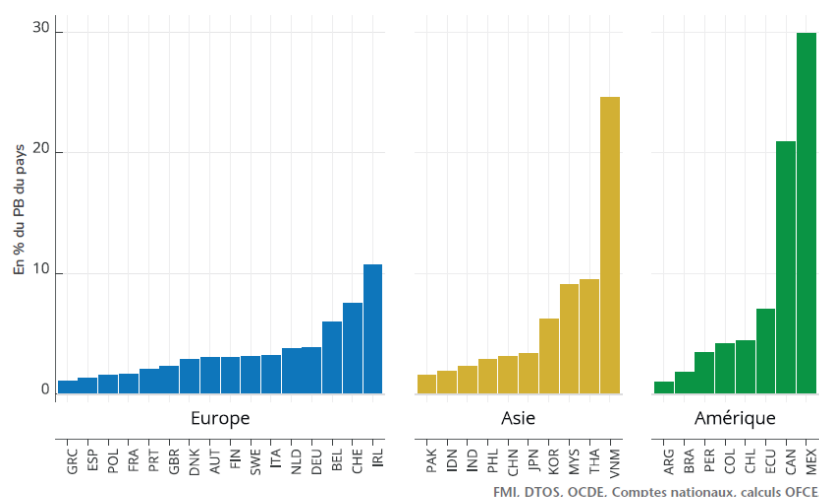
Les effets de la hausse des tarifs douaniers sur l'activité s'amplifieraient en 2026. Le commerce mondial ralentirait pour atteindre une croissance de 2,2 % en 2026 contre 2,9 % en 2024.

Certains pays seraient plus exposés aux mesures, soit parce qu'ils sont directement ciblés par des droits plus élevés, soit parce qu'ils exportent des biens ciblés par des droits vers les États-Unis. Enfin, l'impact économique dépendra du poids dans leur PIB, des exportations vers les États-Unis.

Le Mexique et le Canada sont particulièrement exposés puisque plus de 75 % de leurs exportations sont à destination des États-Unis ce qui représente respectivement 30 % et 21 % de leur PIB (graphique 2).

En Europe, l'Irlande, la Suisse puis la Belgique sont les pays pour lesquels les exportations vers les États-Unis pèsent le plus dans le PIB. En Asie, le Vietnam, la Thaïlande, la Corée et la Malaisie sont les plus vulnérables en cas d'augmentation des droits de douane américains.

Graphique 2. Part des exportations vers les États-Unis



Note : La part des exportations vers les États-Unis dans les exportations totales du pays est calculée en moyenne sur les années 2022 et 2023.

Les économies développées pourront encore profiter de l'assouplissement monétaire passé.

En Europe, la BCE a observé un statu quo sur sa politique monétaire à l'occasion de sa dernière réunion de la BCE (11/09/2025) après être devenue accommodante depuis début 2025 (4 baisses de taux sur le S1 2025) et laisser ses taux en l'état à court terme tandis que la Réserve fédérale a baissé ses taux de 0,25% suite à des statistiques qui montrent une détérioration du marché du travail et en dépit d'une inflation toujours « collante » sur les services.

Tableau 2. Principales hypothèses de taux de change, taux d'intérêt et prix des matières premières

	2025						2024	2025	2026
	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Taux de change									
1 €=...dollar	1,10	1,07	1,05	1,10	1,10	1,10	1,08	1,09	1,10
1 \$=...yen	149	152	152	150	150	148	151	150	145
1 £=...euros	1,18	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,18	1,20	1,20
Taux d'intérêt directeur des banques centrales*									
États-Unis	5,00	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50	5,12	4,50	4,50
Japon	0,25	0,25	0,50	0,50	0,75	0,75	0,17	0,62	1,00
Zone euro	3,75	3,25	2,50	2,25	2,00	2,00	3,69	2,19	2,00
Royaume-Uni	5,00	4,75	4,50	4,50	4,25	4,25	5,06	4,38	4,00
Matières premières									
Prix du pétrole Brent, en \$*	79,8	74,6	75,2	75,0	74,0	72,0	80,5	74,0	70,0
Prix du pétrole Brent, en €*	72,7	69,9	71,4	68,2	67,3	65,5	74,4	68,1	63,6

Prévision OFCE avril 2025.

Notes : Pour les valeurs annuelles, moyennes sur l'année.
* Prix du baril de pétrole, Brent.

En effet, alors que la stabilisation des prix de l'énergie ne devrait plus être un moteur de l'inflation ou de la désinflation, les banques centrales se montreront prudentes en raison des risques inflationnistes qui résulteraient des droits de douane. Aux États-Unis, l'inflation dépasserait de nouveau 3 % en fin d'année 2025. Sous l'hypothèse de représailles limitées de la part des pays européens, l'inflation en zone euro et au Royaume-Uni ne serait pas affectée directement par la guerre commerciale et reviendrait alors vers 2 %.

Le second mandat de Donald Trump laisse également entrevoir un changement géopolitique profond, ce qui devrait avoir pour conséquence une hausse des budgets consacrés aux dépenses militaires.

Le plan reArm Europe en dessine les premiers contours. La consolidation des finances publiques ne serait plus la seule priorité, ce qu'illustrent les annonces récentes faites par le gouvernement allemand. Les impulsions budgétaires seront généralement moins restrictives en 2026 qu'en 2025.

La politique budgétaire deviendrait même expansionniste en Allemagne. Le PIB accélérerait dans la zone euro progressant de 1,1 % en 2025 puis de 1,5 % en 2026. Cette hausse de la croissance ne se refléterait pas dans les chiffres du chômage. À l'exception de l'Espagne, le taux de chômage augmenterait légèrement en Allemagne et en Italie du fait de l'augmentation de la productivité et plus significativement en France. Aux États-Unis, le chômage augmenterait également en lien avec la baisse de la croissance qui passerait de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025.

1.3 DES CONSEQUENCES DIFFICILES A APPREHENDER

La multiplication des annonces depuis l'investiture de Donald Trump en janvier 2025 crée une forte incertitude sur la politique commerciale américaine, sur les objectifs de cette stratégie et sur les mesures de représailles que prendront les partenaires commerciaux des États-Unis et en particulier les partenaires européens.

La guerre commerciale est bien déclarée.

Dans le cas d'une application stricte des droits annoncés le 21 août 2025 pour la zone euro, l'impact négatif resterait modéré pour les pays européens en 2025 et 2026 : de l'ordre de -0,2 point de PIB.

L'impact serait plus conséquent pour la Chine en 2025. Les pays émergents et en développement pourraient être fortement fragilisés à la fois parce qu'ils pourraient subir une hausse très élevée des droits, et parce qu'ils auront plus de difficultés à absorber le choc en raison d'une part plus importante de leurs exportations à destination des États-Unis. Enfin, il ne semble pas qu'un scénario de représailles généralisées soit à l'ordre du jour.

Certains pays privilégient déjà la négociation tandis que d'autres comme la Chine pourraient opter pour des représailles ciblées. Néanmoins, les États-Unis pâtiraient des mesures de rétorsions avec une croissance annuelle qui pourrait passer sous les 1 %.

Enfin, cette multiplication des annonces a aussi suscité l'inquiétude des marchés financiers mondiaux qui ont fortement chuté. La baisse de l'indice américain S&P500 corrige en partie le boom qui avait été observé à la fin de l'été 2024 et qui reflétait des perspectives de croissance favorable sans doute dopée par les annonces de baisses d'impôts et d'allègement des contraintes réglementaires.

La baisse en cours traduit une révision à la baisse des anticipations de croissance mais elle pourrait aussi être le signe d'un désordre économique mondial durable résultant d'une remise en cause profonde des relations économiques internationales établies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le pire scénario d'une panique financière qui, couplée à une escalade sur les droits de douane, ferait basculer de nombreuses économies en récession, semble pour l'instant écarté à ce jour (septembre 2025).

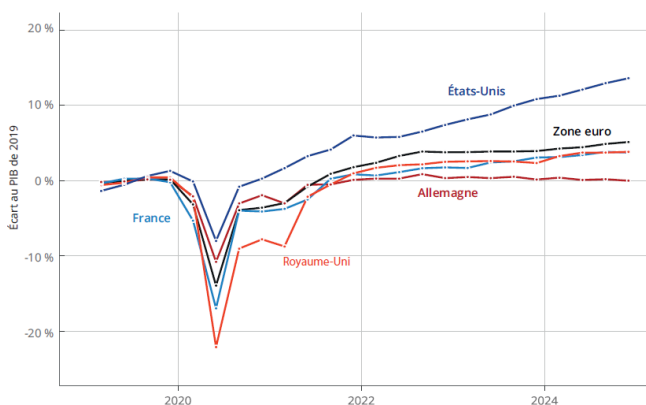
II - LA FRANCE - CRISE POLITIQUE ET INCERTITUDES ECONOMIQUES

2.1 L'ACTIVITE DES DEUX DERNIERES ANNEES SOUTENUES PAR LE COMMERCE EXTERIEUR ET LE SECTEUR PUBLIC

Fin 2024, le PIB de l'économie française se situait 3,7 % au-dessus de son niveau pré-Covid (année 2019), soit une performance légèrement en retrait de celle de la zone euro (5,1 %).

En revanche, elle a enregistré une dynamique beaucoup plus favorable que l'Allemagne (0 %), quasiment au même niveau que le Royaume-Uni (+ 3,8 %) mais très éloigné des États-Unis (13,6 %) (graphique 1). Et l'écart entre la France et la zone euro s'est réduit au cours des deux dernières années (+1,1 % en moyenne annuelle sur 2023-2024 contre 0,3 % pour la zone euro), tiré par le net redressement du commerce extérieur (contribution de 0,7 point de PIB par an en moyenne) et le dynamisme de la consommation et de l'investissement publics (0,6 point de PIB annuel sur 2023-2024). À l'inverse, les dépenses des entreprises (investissement et variations de stocks) ont réduit le PIB de -0,5 point sur 2023-2024 et les dépenses des ménages (consommation et investissement) ont contribué à seulement de 0,1 point par an à la croissance du PIB au cours des deux dernières années.

Graphique 1. Évolution du PIB



Note: Écart du PIB en volume aux prix chaînés par rapport à la moyenne de 2019.
Eurostat, INSEE, Destatis, BEA, prévision OFCE avril 2025.

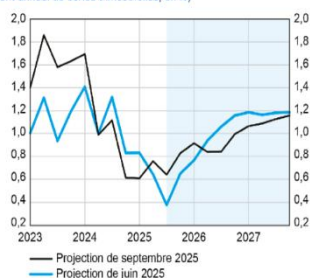
2.2 CADRAGE MACROECONOMIQUE : UNE CROISSANCE RONGEE PAR L'INCERTITUDE EN 2025 (SOURCE : BANQUE DE FRANCE)

Alors que la croissance spontanée (appelée aussi croissance potentielle) du PIB - qui correspond à la croissance hors chocs - serait de 1,2 % pour cette année et l'année prochaine, la croissance attendue ne devrait être que de 0,7 % et 2025 et 0,9 % en 2026, les chocs négatifs l'emportant sur ceux positifs, avec en premier lieu les effets liés à l'incertitude (graphique 1).

Les variations de stocks, la demande publique et la consommation privée contribuent par ordre décroissant au soutien de la croissance du PIB en 2025 (graphique 2).

Graphique 1 : Croissance du PIB réel

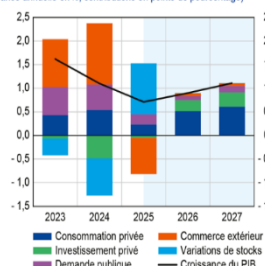
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

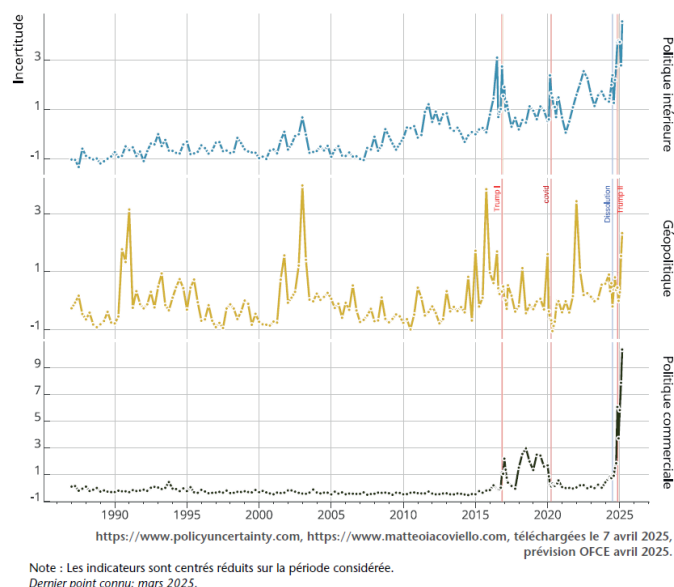
(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Après le vote de la loi de finances initiale 2025, les incertitudes sur le plan national sont restées très élevées, et, la croissance du PIB en gardera des stigmates au cours de l'année en cours. Se sont ajoutées depuis une montée des incertitudes internationales et des tensions géopolitiques depuis l'élection de D. Trump, dont les effets négatifs attendus sur la croissance française pourraient représenter également -0,3 point de PIB en 2025 (graphique 2), (rappel -0,2 point pour les pays européens vu supra).

Graphique 2. Indicateurs d'incertitude pour la France



Autre effet négatif, *l'austérité budgétaire* prévue en 2025 et 2026 dont l'impact sur la croissance vient aussi expliquer le recul du PIB. Bien que négatif, l'impact sur le PIB en 2025 aura été cependant deux fois plus faible que celui attendu sur la base du projet de loi de finances 2025 du gouvernement Barnier. Pour 2026, un ajustement budgétaire structurel primaire à définir selon la teneur du PLF 2026 à venir est attendu malgré une montée en charge plus rapide des dépenses militaires que celle prévue dans la loi de programmation militaire (un supplément de 0,2 point de PIB par an), en supposant que ce supplément de dépenses de défense se fasse par une réduction équivalente sur d'autres postes de la dépense publique.

La forte baisse des taux directeurs de la BCE depuis 1 an (-1,5 pour le taux de dépôts et -1,85 pour le taux marginal) même si elle ne se poursuit pas à court terme reste un véritable soutien sachant qu'il faut entre 12 et 18 mois pour que ces décisions se transmettent à l'économie réelle.

Mais cette baisse des taux courts ne s'est pas traduite par une baisse équivalente des taux longs. Le taux sur les OAT à 10 ans a même augmenté de 0,5 point en moyenne par rapport à la période où les taux directeurs étaient au plus haut (septembre 2023-juin 2024). Or, le coût du capital des entreprises, les taux d'emprunt pratiqués aux ménages, le taux de refinancement de l'État sont sensibles aux taux courts et aux taux longs.

Ainsi, les variations observées des taux courts et longs sur la période passée et celle prévue dans les trimestres à venir devrait conduire à un impact sur la croissance positif mais limité à +0,3 point de PIB cette année. Il serait plus élevé en 2026, à +0,6 point de PIB en raison des effets de diffusion relativement longs de la politique monétaire sur l'activité dont on vient de parler (après avoir amputé la croissance de -0,7 point en 2023 et -0,6 point en 2024). Ce soutien à la croissance pour 2025 et 2026 ne permet pas de contrebalancer les effets négatifs de la politique budgétaire, conduisant à un effet économique du *policy-mix* négatif (-0,4) sur la période.

Concernant les autres effets, il y a notamment l'impact des Jeux Olympiques sur l'activité en 2024 (+0,1 point de PIB) et son contrecoup en 2025 (-0,1 point de PIB). Mais il y a surtout les conséquences économiques de la mise en place de nouveaux tarifs douaniers aux Etats-Unis sur le reste du monde, et en particulier sur l'Europe et la France avec la possibilité de la mise en place de mesures douanières de rétorsion par l'UE.

Selon les données des douanes françaises, les exportations françaises de biens à destination des États-Unis représentaient 49 milliards d'euros en 2024, soit 7,5 % de nos exportations industrielles et agricoles (et 5 % des exportations totales et 1,7 % du PIB de la France). Selon la Direction Générale du Trésor, les principaux secteurs exportateurs par ordre d'importance sont l'aéronautique, les produits pharmaceutiques et les boissons, ces 3 secteurs représentant environ 35 % des exportations totales vers les États-Unis. À l'inverse, les importations américaines en France représentaient 53 milliards d'euros, soit 5,3 % des importations totales et 1,8 point de PIB. Les principaux produits importés des États-Unis sont dans l'ordre les hydrocarbures, les biens de l'aéronautique et de l'industrie pharmaceutique, ces 3 secteurs représentant 57 % des importations en provenance des États-Unis. La France enregistrait donc un déficit commercial industriel de 4 milliards d'euros vis-à-vis des États-Unis.

L'impact de ces tarifs douaniers reste une inconnue majeure ; un calcul théorique réalisé par l'OFCE a montré que sur la base d'une hausse de 10 % des tarifs douaniers américains sur les produits européens, sans tenir compte des effets induits sur le commerce international des autres pays, les exportations françaises totales reculeraient de 0,4 % (dont 8 % pour les seules exportations françaises aux États-Unis) au bout de deux ans, ce qui pourrait conduire à une perte directe de 0,13 point de PIB d'ici à fin 2026, hors mesures de rétorsions commerciales, de bouclage macroéconomique international ou d'effets financiers.

2.3 UNE CROISSANCE ATONE A COURT TERME QUI AUGMENTERAIT EN 2026

Sur la base des informations et données conjoncturelles les plus récentes, la croissance du PIB aura été de 0,1 % au 1er trimestre 2025 et de 0,2 % au deuxième trimestre (tableau 2).

Ainsi, la France échapperait à la récession technique (2 trimestres consécutifs assortis d'une croissance négative). La croissance serait tirée par la consommation des ménages alors que la consommation publique marque le pas avec le tournant de la restriction budgétaire, après plusieurs années de croissance dynamique, et un effet particulièrement marqué au premier trimestre 2025 en raison des conséquences du blocage des dépenses liées à la loi spéciale.

Par contre, l'investissement public soutiendrait la croissance en 2026 avec la hausse marquée des dépenses militaires, et le commerce extérieur ne contribuerait pas négativement à la croissance, malgré la politique commerciale des États-Unis, dont les effets négatifs pour la France seraient compensés par la relance européenne, notamment allemande.

Tableau 2. Compte Emploi-Ressources pour l'économie française

En %	2024		2025				2026		
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	2024	2025	2026
PIB ^a	0,4	-0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	1,1	0,5	1,1
PIB par habitant ^a	0,3	-0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,8	0,2	0,8
Consommation ménages ^a	0,6	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,9	1,0	1,1
Consommation publique ^a	0,6	0,4	-0,1	0,2	0,2	0,2	2,1	0,9	0,5
FBCF totale ^{a,b}	-0,7	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0	0,2	-1,5	-0,6	1,0
dont : SNF-EI ^a	-1,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,1	-1,6	-1,0	0,7
ménages ^a	-0,6	-0,3	-0,3	-0,1	-0,1	0,1	-6,0	-1,2	0,7
APU ^{a,b}	-0,1	-0,1	-0,2	0,2	0,1	0,5	3,2	0,3	2,5
Exportations ^{a,c}	-0,8	0,4	0,2	0,1	0,3	0,3	1,1	0,6	1,6
Importations ^{a,c}	-0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	-1,4	0,8	1,5
Demande intérieure ^{a,d,e}	0,3	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6	0,9
Variations de stocks ^{a,e}	0,3	-0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,0	0,2
Commerce extérieur ^{a,c,e}	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,8	-0,1	0,0
Inflation ^f	1,7	1,3	1,1	0,9	1,2	2,0	2,0	1,3	1,8
Taux de chômage ^g	7,4	7,3	7,5	7,6	7,7	7,9	7,4	7,7	8,3
Déficit public ^h	—	—	—	—	—	—	5,8	5,5	5,3
Dette publique ^h	—	—	—	—	—	—	113	115	117
Impulsion budgétaire ⁱ	—	—	—	—	—	—	0,2	-0,8	-0,7

INSEE, prévision OFCE avril 2025.

^aEn volume, aux prix chaînés. ^bFBCF : Formation Brute de Capital Fixe ; APU : Administrations Publiques. ^cBiens et services. ^dDemande intérieure hors variation de stocks. ^eContribution à la croissance du PIB. ^fÉvolution de l'indice des prix de consommation harmonisés (IPCH, sauf USA et France IPC). Pour les trimestres, glissement annuel (T/T(-4)) des prix. Pour les années, croissance moyenne annuelle des prix. ^gAu sens du BIT, en % de la population active. Pour les trimestres moyenne trimestrielle, pour les années, moyenne annuelle. ^hEn % du PIB annuel, en fin d'année. ⁱVariation annuelle du déficit public (APU) primaire structurel, en points de PIB.

Des entreprises peu enclines à investir

Dans un contexte marqué par une forte remontée de l'incertitude, une poursuite du repli de la FBCF (formation brute de capital fixe) – *agrégat en comptabilité nationale qui mesure l'investissement (acquisition de biens de production) en capital fixe (moyens de production durables) des différents agents économiques résidents* - des entreprises est attendu en 2025 de -1,0 %, la transmission de la baisse des taux directeurs de la BCE au coût du capital restant encore limitée. Les faibles perspectives de demande dans l'industrie et les soldes d'opinion sur les carnets de commande en dessous de leur moyenne renforcent cette prévision. Le taux d'investissement brut atteindrait alors 21,9 % de la valeur ajoutée fin 2025 et se stabiliserait à ce niveau en 2026 avec la légère reprise de la croissance et la diffusion des baisses passées de taux.

La baisse modérée du taux d'épargne soutiendrait la consommation

Du côté des ménages, malgré une inflation faible en 2025 (1,3 % pour l'IPC), le pouvoir d'achat augmenterait peu (0,3 % par UC), et ce malgré la hausse des salaires réels qui se poursuit (+1,5 en 2025 après 0,9 % en 2024 pour le salaire moyen par tête réel).

En 2026, le revenu réel par UC (*unité de consommation*) diminuerait de -0,4 % en raison des destructions d'emploi, d'une hausse plus modérée des salaires réels et d'une faible revalorisation attendue des prestations sociales dans un contexte de consolidation budgétaire (tableau 3). Selon l'OFCE, le taux d'épargne resterait à un niveau élevé en 2025 (18,2 % en moyenne, comme en 2024) mais commencerait à baisser à partir du second semestre sous l'effet notamment du fort repli de l'inflation et de baisse des taux d'intérêt. La disparition de la taxe inflationniste et une épargne moins rémunératrice nominalement pousserait les ménages à réduire progressivement leur taux d'épargne.

La baisse attendue du taux d'épargne est cependant plus modérée en raison des effets liés à l'incertitude. En 2026, le taux d'épargne baisserait de façon plus franche et atteindrait 17,4 %, soutenant la consommation malgré un pouvoir d'achat qui n'augmente pas. Cependant, bien que prévu en baisse, le taux d'épargne s'établirait fin 2026, encore près de 3 points de revenu au-dessus de son niveau pré-Covid.

Tableau 3. Compte des ménages

	2023	2024	2025	2026
RDB nominal ^a	8,0	4,5	1,5	1,9
Déflateur de la consommation	7,1	2,0	0,7	1,7
IPC	4,9	2,0	1,3	1,8
RDB réel ^a	0,9	2,5	0,8	0,2
RDB réel par unité de consommation ^a	0,3	1,9	0,3	-0,4
Consommation des ménages (en volume)	0,9	0,9	1,0	1,1
Taux d'épargne (en % du RDB) ^a	16,9	18,2	18,2	17,4
Salaire moyen par tête (SMPT) nominal	4,2	2,8	2,2	2,8
SMPT réel (déflaté par les prix à la consommation)	-2,9	0,9	1,5	1,1

Insee, prévision OFCE avril 2025.

^a RDB : revenu disponible brut. ^b Déflaté par les prix à la consommation.

2.4 UN MARCHÉ DU TRAVAIL MALMENE

En 2024, la dynamique de l'emploi s'est nettement tassée. Seuls 107 000 emplois ont été créés, contre 255 000 en 2023, avec une destruction nette d'emplois dès le quatrième trimestre, *inédite hors Covid depuis 10 ans (-11 000, tableau 4).*

Tableau 4. Évolution du marché du travail

	2024		2025				2024	2025	2026
	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
<i>Évolution en milliers</i>									
Emploi salarié	13	-17	-30	-23	-34	-44	86	-132	-100
Marchand	-14	-30	-20	-26	-37	-47	-26	-130	-115
dont politique de l'emploi	-41	-4	-4	-7	-16	-25	43	-62	-40
Non marchand	27	13	-11	4	3	3	105	-1	15
dont politique de l'emploi	-5	-5	-3	-6	-7	-8	11	-15	-14
Emploi non salarié	6	6	5	5	5	5	20	20	20
Emploi total	19	-11	-25	-18	-29	-39	107	-111	-81
dont politique de l'emploi	-47	71	-10	-14	-24	-29	54	-77	-54
<i>Évolution en %</i>									
Emploi total	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,3	-0,4	-0,3
Population active	0,2	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4
Taux de chômage	7,4	7,3	7,5	7,6	7,7	7,9	7,4	7,7	8,3

Insee, Dares, prévision OFCE avril 2025.

Notes de lecture : Au 4^e trimestre 2024, 11 000 emplois ont été détruits en France, dont 30 000 dans le secteur marchand. Le taux de chômage représentait 7,3 % de la population active, en baisse par rapport au trimestre précédent du fait d'une baisse de la population active (-0,2 %).

Note : Les trois dernières colonnes comparent le niveau de l'emploi (en moyenne trimestrielle) du 4^e trimestre à un an d'intervalle.

Le secteur marchand est le principal contributeur à cette baisse, notamment les services aux entreprises. Le volume d'heures travaillées recule, la durée individuelle du travail restant inférieure à son niveau pré-crise.

Parallèlement, la productivité apparente du travail reste en retrait (-1,1 % par rapport à 2019). Dans le secteur marchand non agricole, la baisse de la productivité observée ces dernières années (-1,5 % de la productivité par tête) ne peut être dissociée de l'essor de l'emploi des jeunes, dopé par l'apprentissage. La politique en faveur de l'apprentissage apparaît comme le principal facteur de cet affaïssement de la productivité, expliquant à elle seule près d'un tiers de l'écart à la tendance passée, suivie par la politique de soutien aux entreprises (17 %) et la baisse du coût du travail principalement liée au retard d'indexation des salaires aux prix (13 %) (OFCE - Coquet et Heyer, 2025).

Le retour de la durée du travail à son niveau d'avant crise et la hausse du coût du travail contribueraient à un rattrapage de la productivité, qui progresserait de 1,3 % en 2025 et 2,1 % en 2026.

Le secteur non marchand verrait aussi ses effectifs diminuer avec la baisse des contrats aidés, tandis que l'emploi non salarié continuerait à croître légèrement. Au total, près de 200 000 emplois seraient perdus entre 2025 et 2026, confirmant une bascule vers un cycle moins porteur pour l'emploi. À l'horizon de la prévision de l'OFCE, la population active devrait augmenter de 212 000 personnes, principalement sous l'effet de l'évolution tendancielle de la population active (+275 000), elle-même portée par les dernières réformes des retraites et de l'Assurance chômage.

Toutefois, cette dynamique est freinée par une sortie nette de 64 000 personnes de la population active. Finalement, avec 192 000 destructions d'emploi entre fin 2024 et fin 2026 et un chômage en hausse de près de 400 000 personnes, le taux de chômage augmenterait de 0,6 point en fin d'année 2025 ainsi que fin 2026, date à laquelle il atteindrait 8,5 % de la population active (soit 8,3 % en moyenne en 2023). Cette inflexion du cycle de l'emploi s'explique largement par un retrait marqué du soutien public, avec des coupes dans les crédits budgétaires, la suppression des emplois francs, et une réduction des dispositifs d'insertion (CUI-CIE, PEC), entraînant une baisse de 94 000 bénéficiaires entre 2025 et 2026.

2.5 UNE CONSOLIDATION BUDGETAIRE INSUFFISANTE POUR DIMINUER LA DETTE PUBLIQUE

Avec des finances publiques dégradées et le retour de l'application des règles européennes (renouvelées), la France est plus que jamais dans le viseur des instances européennes.

Ainsi, le Conseil de l'Union européenne a ouvert une procédure de déficit excessif à l'encontre de la France mi-2024. Le déficit public s'est établi à 5,8 % du PIB en 2025.

Tableau 5. Évolution des finances publiques (en pts. de PIB)

	2023	2024	2025	2026
Solde public (= a + b + c - d - f + e)	-5,4	-5,8	-5,5	-5,3
Solde primaire hors mesures temporaires, défense et effet d'activité (a)	-2,1	-3,0	-2,4	-1,7
Nouvelles mesures budgétaires pour la défense (f)	—	—	—	-0,2
Charges d'intérêts (d)	1,9	2,0	2,2	2,5
Mesures d'urgence / relance / énergie / inflation (b)	-1,7	-0,6	-0,3	-0,1
Effet d'activité (y.c. effet d'élasticité) (c)	0,1	-0,3	-0,8	-0,8
dont effet lié à l'output gap seul	-0,6	-0,6	-1,0	-1,0
Fonds du plan de relance européen (e)	0,2	0,2	0,2	0,1
Dettes publiques	109,8	113,0	114,9	116,7

Prévision OFCE avril 2025.

En 2025, la principale contribution à la rétractation des déficits provient des hausses de prélèvements obligatoires (0,7 point de PIB). Parmi les mesures nouvelles, les mesures en prélèvements obligatoires qui concernent les entreprises représentent 0,5 point de PIB. L'essentiel des hausses de fiscalité concerne la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises (0,3 point de PIB), même si le chiffrage d'une telle mesure reste soumis à des nombreux aléas.

Les ménages voient leur fiscalité s'alourdir de 0,2 point de PIB avec la fin des boucliers tarifaires (0,1 point de PIB) et la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (0,1 point de PIB).

Le reste de l'ajustement est réalisé par la dépense publique primaire (0,2 point de PIB). Cet ajustement sera fait exclusivement sur le champ de la dépense de l'État (0,3 point de PIB, soit un montant équivalent à celui prévu par le gouvernement Barnier).

A contrario, les dépenses de sécurité sociale augmentent sur l'ensemble de l'année (par rapport au PIB potentiel) de 0,1 point de PIB, en raison notamment de l'indexation des pensions du 1^{er} janvier. L'évolution des dépenses des collectivités locales devrait avoir un effet neutre sur l'impulsion budgétaire. Si la politique budgétaire a une orientation clairement restrictive, la baisse du déficit public est atténuée par la dégradation de l'activité qui ampute le solde conjoncturel de 0,4 point de PIB. Par ailleurs, la hausse de la charge d'intérêts (0,2 point de PIB) et le retrait partiel des fonds du plan de relance européen (0,1 point de PIB) pèsent aussi sur le rétablissement des comptes publics.

Au total, le déficit public est attendu autour de 5,3 % de PIB pour 2025. La politique budgétaire devrait garder une orientation restrictive en 2026. Selon l'OFCE, la consolidation budgétaire primaire serait de 0,7 point de PIB, malgré une hypothèse de hausse de 0,2 point de PIB des dépenses militaires, ce qui implique implicitement un financement de la hausse du budget de la défense par des économies sur d'autres postes des dépenses publiques.

Par ailleurs, à défaut de détail plus précis, il est supposé qu'en 2026 les nouvelles mesures en prélèvements obligatoires ne contribueront pas à l'ajustement budgétaire.

La totalité de l'impulsion budgétaire négative viendra donc d'un effort en dépenses publiques primaires. La charge d'intérêts augmenterait de 0,3 point de PIB.

Au total, le déficit public est attendu en légère diminution lequel atteindrait 5,3 % de PIB pour l'année 2025 versus 5 % pour 2026.

En dépit de l'austérité budgétaire imposée sur 2025 et 2026, qui devrait atteindre une ampleur rarement vue dans la chronique budgétaire hexagonale, le déficit public restera relativement élevé au cours de la période 2024-2026 et supérieur au solde stabilisant la dette en points de PIB. La dette publique au sens de Maastricht pourrait augmenter jusqu'à 116,7 % du PIB en 2026 (après 114,9 % en 2025 et 113 % en 2024).

2.6 L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN FRANCE

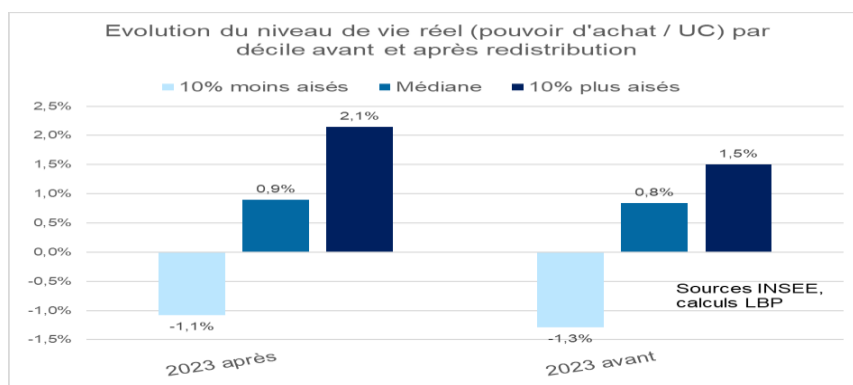
L'INSEE a publié la mise à jour du taux de pauvreté et la dernière année disponible (2023) fait état d'un taux de pauvreté en nette détérioration par rapport à 2022, atteignant 9,8M de personnes.

a/ Baisse du revenu des plus modestes en 2023

Le niveau de vie médian a augmenté en 2023 de 5,9% en € constants, dans un contexte où l'inflation se maintient à un niveau élevé (4,9% en 2023 en moyenne annuelle, après +5,2% en 2022).

Le niveau de vie des ménages les plus modestes a baissé en € constants ; pour les ménages dont les revenus les placent dans les 10% les plus modestes, il diminue de 1% en € constants ; avant redistribution, les 2 premiers déciles – *valeurs qui partagent la distribution des revenus en 10 parties d'effectifs égaux* - de niveau de vie reculent de -1,3% pour le D1 et -0,6% pour le D2, en € constants ; ce recul s'explique notamment par la part croissante de ménages qui déclarent de faibles revenus d'activité indépendante et celle des retraités modestes.

En revanche, le niveau de vie des ménages les plus aisés a augmenté nettement, le niveau de vie des 10% les plus aisés croît de 2,1% en € constants, la majeure partie de cette hausse étant due à l'augmentation des revenus du patrimoine financier.

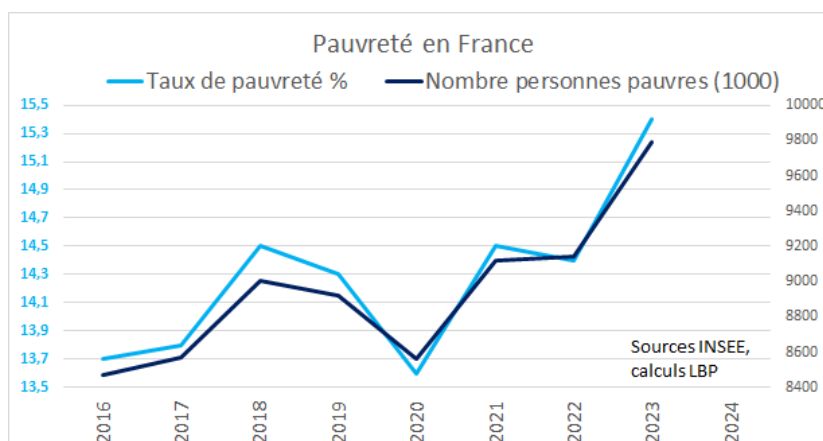


b/ L'INSEE pointe une augmentation du taux de pauvreté en 2023

Le taux de pauvreté calcule la proportion de personnes dont le revenu en € constants par unité de consommation du ménage est inférieur au seuil de pauvreté, celui-ci étant calculé comme 60% du niveau de vie médian.

En 2023, le seuil de pauvreté monétaire s'établit à 1 288 par mois et par unité consommation, soit 1 288€ pour une personne seule, 1 932€ pour un couple et 2 962€ pour une famille de 4 dont 1 enfant de plus de 14 ans et un enfant de moins de 14 ans.

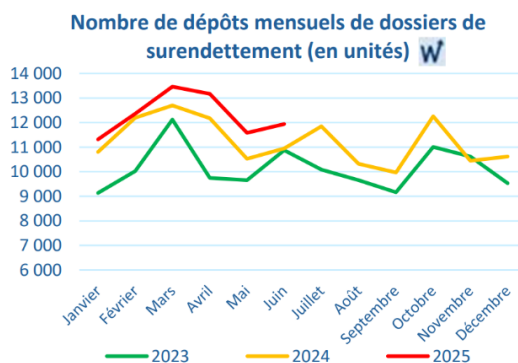
Le taux de pauvreté monétaire, i.e. la part des personnes pauvres dans la population s'établit en 2023 à 15,4% ; il augmente fortement par rapport à 2022 (+0,9 pts) et est au plus haut depuis 1996, date de début de la série



c/ Le taux de pauvreté et les autres indicateurs de pauvreté

Le taux de pauvreté calculé par l'INSEE ne recouvre pas complètement ce que son nom indique, calculant la proportion de personne dont le revenu est inférieur à 60% du niveau de vie médian, il s'agit donc plus d'un indice d'inégalité plus que de pauvreté.

D'autres indicateurs (**indice de privation** qui mesure la part de personnes ne pouvant couvrir au moins 5 éléments de la vie quotidienne sur 13 considérés comme nécessaires pour avoir un niveau de vie acceptable, **indicateur de surendettement**) ressortent pour l'un à 13%, soit 8,6M de personnes en situation de privation matérielle et sociale, font état pour l'autre d'une augmentation des dossiers de surendettement (+11% en 2024).



La conclusion de cette étude réalisée par l'INSEE montre que la crise inflationniste a probablement accentué les inégalités de niveau de vie, le niveau de privation restant historiquement élevé et les inégalités étant à un niveau record ; l'explication proviendrait pour partie d'une évolution divergente des revenus et de différences des paniers de consommation durant la période de forte inflation.

III - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

3.1 DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES EN 2024

Le déficit des organismes divers d'administration locale (comprenant notamment l'opérateur Île-de-France Mobilités et la Société des grands projets) augmente : il est de 5,3 Md€ en 2024, après avoir été de 4,5 Md€ en 2023. Les recettes des APUL progressent de 2,2 % (+3,1 % pour les prélèvements obligatoires, après une augmentation de +2,9 % déjà en 2023).

Ce chiffre était de +4,2 % en 2023. Les prélèvements obligatoires des départements pâtissent, tout comme l'année précédente, du net recul des droits de mutation à titre onéreux (-12,9 %, après -22,0 % en 2023). Ce dernier est lié au recul des volumes de transactions immobilières ainsi qu'à la baisse des prix. Les dépenses des APUL (+4,4%) augmentent plus vite que les recettes (+2,2 %). L'investissement ralentit mais reste dynamique (+7,8 %, après +11,1 % en 2023) : il atteint 67,9 Md€. Il se chiffrait à 63,0 Md€ en 2023.

En outre, la contribution des APUL à la dette publique brute augmente plus fortement en 2024 qu'en 2023 : elle est de +13,8 Md€ en 2024, alors qu'elle n'était que de +5,2 Md€ l'année précédente.

Elle prend principalement la forme de titres de long terme (+6,1 Md€).

Les collectivités locales en 2024 : une situation financière d'ensemble qui se tend, avec des disparités selon les types de collectivités

Constat 1 : les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3,9 % en 2024.

Constat 2 : les recettes de fonctionnement sont de moins en moins dynamiques.

Constat 3 : l'épargne brute des collectivités locales recule, surtout pour les départements.

Constat 4 : les dépenses d'investissement sont toujours en hausse.

Constat 5 : le besoin de financement s'accroît, entraînant une hausse de l'encours de dette et un prélèvement sur le fonds de roulement.

3.2 LE SOLDE ET LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (APUL)

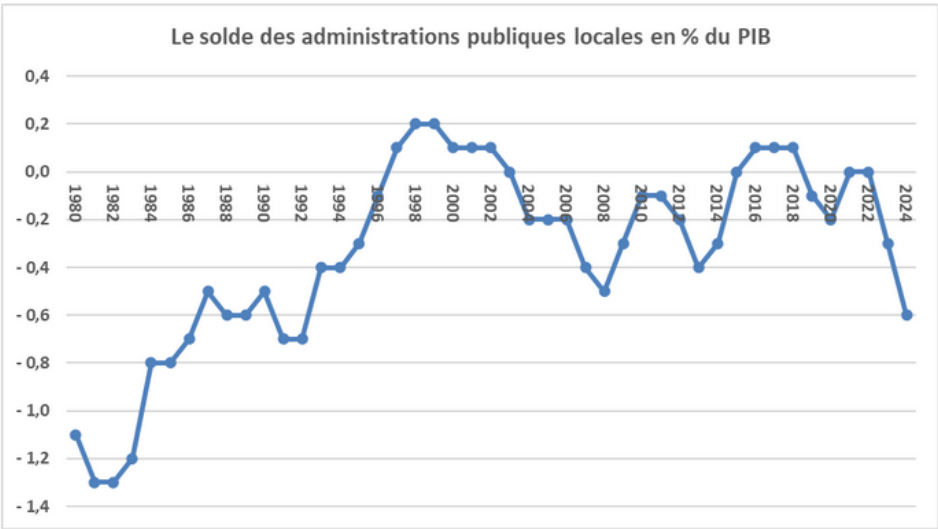
A l'heure où les collectivités locales sont stigmatisées et « montrées du doigt », il peut être utile de rappeler de quoi on parle et de mettre solde et dette des administrations publiques locales en perspective.

En 2024

Les comptes des collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre
(Opérations non financières, budgets principaux et annexes, 2024 en Md€)

Dépenses de fonctionnement (1) dont :	233,3	Recettes de fonctionnement (2)	274,7
<i>Achats et charges externes</i>		dont :	
<i>Frais de personnel</i>	59,3	<i>Impôts</i>	173,7
<i>Interventions sociales et économiques</i>	82,5	<i>Concours de l'Etat</i>	38,2
<i>Intérêts</i>	77,9	<i>Autres subventions</i>	22,6
	5,7	<i>Vente de biens et services</i>	28,4
Epargne brute (3) = (2) - (1)	41,5		
Dépenses d'investissement (4) Dont :	82,5	Recettes d'investissement (5) dont :	29,7
<i>Subventions d'équipement</i>		<i>Remboursement TVA</i>	
<i>Dépenses d'équipement</i>	13,6	<i>Autres subventions</i>	6,8
	64,5		17,3
Solde des opérations non financières (3+5-4)	- 11,3		

Source : observatoire des finances et de la gestion publique locales ; FIPECO. Syndicats inclus.



Source : Insee ; FIPECO

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

La dette des administrations publiques locales (APUL) est leur dette au sens du traité de Maastricht. Il s'agit d'une dette « *brute* » (aucun actif n'en est déduit), « *consolidée* » (les créances et dettes réciproques entre administrations publiques sont éliminées) et en « *valeur nominale* » (les encours ne sont pas revalorisés en fonction des prix des passifs financiers).

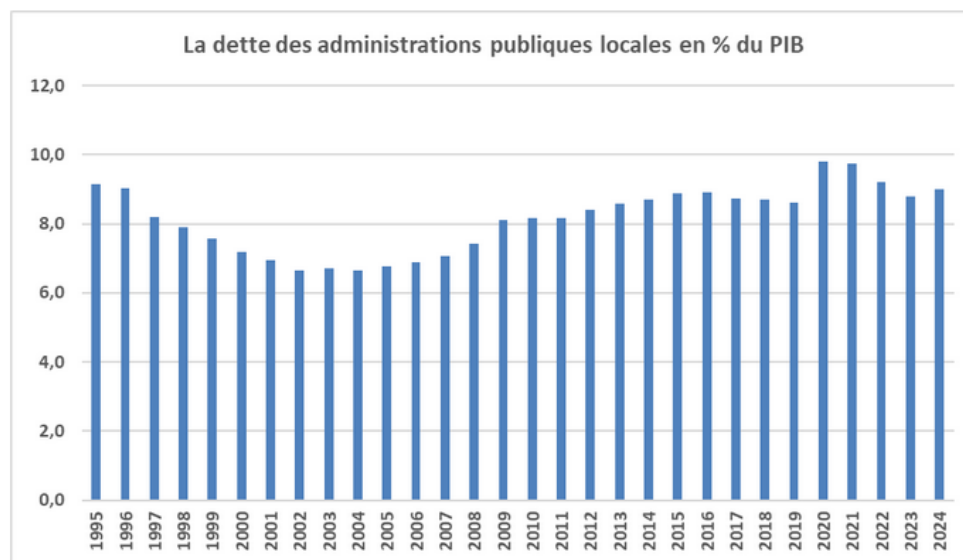
A la fin de 2024, la dette des APUL en comptabilité nationale s'élevait à 262 Md€, soit 9,0 points de PIB (après 248 Md€ et 8,8 % du PIB fin 2023) et 7,9 % de la dette publique totale.

Cette dette était constituée fin 2024 à hauteur de 74 % par des emprunts bancaires à long terme. Cet endettement est également constitué de titres de créances à long terme (emprunts obligataires), à hauteur de 25 %. Leur part est en augmentation régulière depuis quelques années (elle était de seulement 3 % en 2008).

La charge d'intérêt des APUL était de 7,6 Md€ en 2024 (y compris frais et commissions bancaires en comptabilité nationale).

Dans les comptes agrégés des collectivités territoriales et de leurs groupements qui sont présentés par l'observatoire des finances locales, leur endettement s'élève à 217 Md€ à la fin de 2024, soit 79 % de leurs recettes de fonctionnement. Il est porté par le secteur communal à hauteur de 58 %, par les départements pour 15 % (hors Paris), par les régions pour 18 % et par les syndicats pour 9 %.

La dette des autres administrations publiques a beaucoup plus fortement augmenté depuis 25 ans si bien que **la part des APUL dans la dette publique totale a nettement diminué : elle est passée de 15,8 % fin 1995 à 10,0 % fin 2004 et 7,9 % fin 2024.**



Source : Insee ; FIPECO

3.3 - L'ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dans les derniers commentaires et analyses pointant la dérive des comptes publics, les collectivités territoriales sont systématiquement stigmatisées, et notamment sur leur non-capacité à maîtriser leurs propres masses salariales. Qu'en est-il exactement ?

La Cour des comptes indiquait en juin dernier que « ...la participation des collectivités au redressement des comptes publics, via une modération des dépenses » est « impérative » pour combattre le déficit.

A partir des données de l'OFGL (observatoire des finances et de la gestion publique locale), on observe qu'entre 2016 et 2023, les frais de personnel (hors EPCI) ont augmenté en moyenne de 22,2% en passant de 54 à 65,9Md€.

Selon les collectivités les frais de personnel ont augmenté comme suit :

- de 37,6Md€ en 2016 à 43,4Md€ en 2023, soit +15,5% pour les communes
- de 12,8Md€ à 17,9Md€ sur même période, soit +39,3% pour les départements
- de 10,2Md€ à 14,4Md€, soit +40,97% pour les EPCI
- de 3,6Md€ à 4,6Md€, soit +30,3% pour les régions.

Il convient de noter qu'une bonne partie de l'augmentation de la masse salariale est subie, notamment celle qui découle de l'augmentation du point d'indice décidé par le gouvernement (une augmentation de 1,5% du point d'indice représente un surcoût d'environ 1Md€ pour l'ensemble des collectivités). La CRC confirme cet état de fait, à savoir que cette hausse des rémunérations est la conséquence de la revalorisation des +1,5 points au 1^{er} juillet 2023, des +3,5 au 1^{er} juillet 2022 et d'autres mesures salariales décidées par l'Etat.

Parmi les variables explicatives des augmentations figurent :

-  les effets de transformation de la composition des effectifs (hausse de la part relative des effectifs de contractuels et de celle des agents de catégorie A) qui se traduisent par une rémunération moyenne plus élevée.
-  l'augmentation naturelle liée à l'ancienneté où près de 1 agent sur 2 a 50 ans et plus dans la territoriale.

Le relèvement de la cotisation CNRACL décidée à la LFSS2025 de +3% sur les années 2025-2028 est une autre illustration des conséquences des décisions exogènes qui viennent « bousculer » l'évolution de la masse salariale des communes.

Si en volume et en euro, la strate communale arrive en tête, avec plus d'un million d'agents, c'est celle qui progresse le moins vite sur la période observée.

3.4 - CONTRIBUTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Depuis plusieurs années, les collectivités locales sont mises à contribution pour résorber le déficit national. Le dernier dispositif mis en place était le « Dilico ». La première version du projet de loi de finances 2026 semble augmenter considérablement le volume du Dilico, mettant toujours plus les collectivités à contribution.

D'autres approches, comme le rapport Ravignon cherchent à sortir de cette logique et identifier les éventuels surcoûts liés à l'enchevêtrement des compétences, à l'origine selon lui d'un coût annuel de 6 Md€ pour les collectivités et d'au moins 1,5 Md€ pour l'État.

3.5 - FINANCES LOCALES EN 2025 – ESTIMATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	- Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6	Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés				
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0	* hors opérations financières				
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5	p : prévisions				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3	(9) = (3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Source : note conjoncture – septembre 2025 – La Banque Postale

a/ Des ressources faiblement dynamiques

En 2025, les recettes de fonctionnement (RRF) devraient ralentir pour la quatrième année consécutive (+ 2,2 %) pour atteindre 283,7Md€, après + 2,6 % en 2024. Cette croissance serait soutenue par les produits des services et par les recettes fiscales qui enregistrent des mouvements contraires. Les dotations et les participations augmenteraient peu. Les recettes fiscales (181,1Md€) progresseraient de 2,4 % soit une croissance plus forte qu'en 2024 (+ 1,9 %).

Cette croissance serait pour près de la moitié la conséquence de la nette reprise des DMTO. Après 2 années de fortes baisses (- 22,3 % et - 12,8 %), les droits de mutation à titre onéreux devraient renouer avec une croissance forte de l'ordre de 14 % (compte tenu du décalage d'un an des recettes encaissées par les plus petites communes). Ces derniers seraient soutenus par une hausse des prix et des transactions immobilières et de façon plus marginale par la mesure en loi de finances pour 2025 (art.116 LFI 2025) qui a autorisé les départements à relever provisoirement le taux plafond de 4,5 % à 5 % (les primo-accédants étant exonérés de cette hausse). Au 1er juin 2025, 82 collectivités ont utilisé cette possibilité.

L'autre moitié de la croissance devrait être principalement assurée par la fiscalité directe, plus en raison de sa masse financière importante que par un réel dynamisme. La revalorisation forfaitaire des bases des taxes foncières a été de 1,7 %; à noter qu'elle ne concerne toutefois que les locaux non professionnels et industriels, les valeurs locatives des locaux professionnels étant soumises à leur propre révision, plus faible en moyenne. Ainsi, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB, 43,9Md€), dont bénéficie le bloc communal, devrait être en hausse de + 2,7 %, l'évolution physique des bases venant compléter l'effet revalorisation.

L'utilisation du levier fiscal serait quasiment nul (+ 0,1 %). Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS, 3,5Md€) serait de nouveau en baisse, en raison d'un traitement correctif sur les bases surévaluées de 2023 et le levier fiscal serait également peu utilisé (+ 0,7 %). À noter que le recentrage de l'assiette sur les seules résidences secondaires prévu en Loi de Finances 2025 ne semble pas avoir été encore intégré. Le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE, 8,5Md€) enregistrerait une croissance plus marquée (+ 5,3 %) soutenue par l'évolution physique des bases, notamment dans quelques territoires spécifiques, et une hausse des taux (+ 1,6 %). Les deux autres impôts sur les entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), devraient progresser autour de 3 %.

Du côté des impôts affectés à un service, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, 9,4Md€) devrait augmenter essentiellement sous l'effet des bases, les taux accusant même un très léger recul en raison de passages en redevance (REOM) et de quelques taux orientés à la baisse pour adapter les recettes aux besoins. Le versement mobilité (5,7Md€), qui repose sur la masse salariale, serait en ralentissement, l'effet taux s'atténuant. La taxe Gemapi poursuivrait sa croissance pour atteindre les 600M€. Les taxes attribuées aux départements et régions pour compenser les transferts de compétence progresseraient surtout en fonction de leur assiette, les fractions évoluant peu.

Ainsi, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA, 10,2Md€) resterait dynamique autour de 5 % et l'accise sur l'énergie (ex-TICPE, 11,8Md€) resterait stable. Enfin, le produit de TVA (52,7Md€) intègre la mesure de gel prévue en LFI pour 2025. Son montant 2025 est donc équivalent au montant de TVA dû au titre de l'année 2024, régularisation comprise. La progression devrait donc être légèrement positive.

À cette stabilité du principal impôt s'ajoute le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO).

RETOUR SUR LE DILICO :

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LFI 2025 a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'1Md€. Il est prévu que ce prélèvement leur soit ensuite reversé en 3 ans.

Ce dispositif sera-t-il reconduit ? Si tel était le cas, le remboursement à hauteur de 30 % des prélèvements effectués en 2025 devrait être assuré (soit 333M€ reversés dont 33 aux fonds de péréquation) mais un nouveau prélèvement de 2Md€ avait été évoqué. Se pose alors la question de l'adaptation des règles appliquées en 2025, notamment pour les communes (en particulier les petites communes rurales contributrices du fait d'un revenu par habitant élevé en général peu corrélé à la réalité des charges communales effectives) ou pour les EPCI (dont les 3/4 ont vu en 2025 leur contribution plafonnée par rapport à leurs recettes réelles de fonctionnement, avec un effet considérable de redistribution sur les autres).

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

* pour les communes, le montant moyen et le montant maximum sont hors ville de Paris (80,2M€)

Sources : traitement La Banque Postale à partir des données en ligne (DGCL – Dotations en ligne)

b/ Un effet de ciseaux resserré

Les dépenses de fonctionnement (241,4Md€) devraient s'inscrire en hausse de 2,5 % après + 3,7 % en 2024. Les charges à caractère général qui avaient fortement accompagné la hausse de 2024 avec une progression de 5,7 %, contribueraient au contraire en 2025 à leur décélération avec une croissance limitée à 1,6 %.

Les prix des combustibles et carburants, comme de l'électricité, sont en baisse à mi-année (respectivement - 10,7 % et - 5,3 % à fin juillet en glissement sur 12 mois) et ceux des produits alimentaires sont assez stables (+ 0,7 % à fin juillet en glissement sur 12 mois). Les frais de personnel (85,8Md€) devraient progresser de 3,3 %, soit un rythme en deçà de celui de 2024 (+ 4,2 %) qui avait absorbé l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice et l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires. Mais en 2025 la masse salariale intègre la hausse de 3 points pendant quatre ans du taux de contribution employeur à la CNRACL, qui pourrait représenter 1,2Md€. Le baromètre HoRHizons 2025 sur les tendances de l'emploi public local fait par ailleurs état cette année de l'intention des employeurs de privilégier le régime indemnitaire de leurs agents.

De même, est soulignée la hausse de la mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire (PSC) en lien avec l'obligation pour les employeurs publics de participer au financement des garanties en matière de prévoyance et de santé de leurs agents (décret du 20 avril 2022).

Les dépenses d'intervention (82,6Md€) qui retracent les différentes actions des collectivités locales envers leurs territoires et leurs administrés, devraient augmenter de 2,5 %. Elles seraient surtout soutenues par les dépenses d'action sociale (+ 3,6 %), qui représentent la moitié de ce poste avec un niveau de 41,9Md€. Le revenu de solidarité active (RSA, un peu moins de 11Md€) augmenterait à un rythme proche de celui de sa revalorisation (2,4 % sur l'année), le nombre de bénéficiaires restant pour l'instant stable. Les autres allocations individuelles de solidarité, à savoir l'APA et la prestation de compensation du handicap (PCH), seraient toujours dynamiques à champ constant. L'APA enregistre cependant un effet de périmètre (302M€ de dépenses en moins) lié à l'expérimentation de la recentralisation du financement de la section dépendance des EHPAD. Les frais de séjour pour l'aide sociale à l'enfance ou les personnes handicapées poursuivraient leur hausse mais sur un rythme un peu plus modéré.

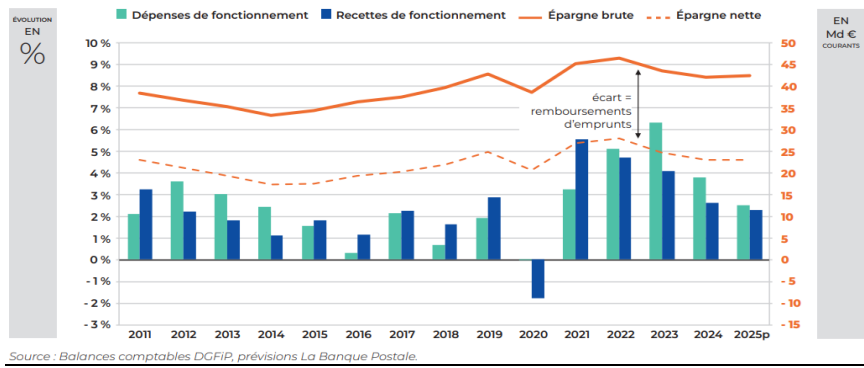
Les autres composantes des dépenses d'intervention comme les subventions versées et les contingents obligatoires (35,2 Md€) progresseraient faiblement sur une tendance proche de l'inflation. Enfin, les intérêts de la dette après deux années de très nette progression (+ 29,6 % et + 12,8 % en 2023 et 2024) verraient leur croissance limitée à 1,5 % en lien avec une décélération des taux d'intérêt, et également du fait d'un effet d'optique comptable lié au décalage de calendrier des dates de mobilisation des emprunts, induisant un moindre poids des intérêts courus non échus. Avec un montant de 5,5Md€ et un poids dans les DRF de 2,3 %, leur contribution à l'évolution des dépenses courantes reste, en tout état de cause, mineure.

c/ Épargne et investissements : des évolutions hétérogènes

Après un effet de ciseaux marqué en 2024 (1,1 point d'écart), le différentiel de croissance entre les dépenses et les recettes courantes devrait nettement se réduire, les premières augmentant de 2,5 % et les secondes de 2,2 %.

L'impact sur l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble sera donc limité puisqu'elle devrait légèrement croître de 0,9 % pour atteindre 42,3Md€.

LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES CT₂© La Banque Postale



3.6 - L'INTERCOMMUNALITE EPT GOSB - MGP

EPT-GOSB : une situation financière durablement assainie

Les contraintes institutionnelles demeurent significatives puisqu'elles obèrent toujours autant les marges de manœuvre bien qu'en légère baisse (52% des recettes propres en 2024 qui correspondent à des reversements de fiscalité versus 54% en 2023).

	2023		2024			2023		2024		
Total recettes réelles de fonctionnement de l'EPT	465 907 163	dont ressources propres	464 373 370	dont ressources propres		dont reversement de fiscalité	407 536 896	dont reversement de fiscalité	405 747 447	Total dépenses réelles de fonctionnement de l'EPT
CFE (73111 et 73118)	133 066 158		139 588 051			159 788 310		159 056 263		dotation d'équilibre
FNGIR (73221)	15 213 728	324 321 291	15 213 728	335 971 064		176 268 777	5 694 394	174 944 224	5 101 888	FPIC
FCCT (74)	147 878 192		150 194 558				10 786 073		10 786 073	FNGIR
DCRTP (748312)	2 057 199		1 968 106							
Compensations exonérations CET	26 106 014		29 006 621							
autres recettes de gestion (dt TEOM)	141 585 872		128 402 306			231 268 119		230 803 223		Charges de gestion
				% Ressources propres gagées par des reversements de fiscalité						
				2023	54,35%					
				2024	52,07%					

L'EPT GOSB inscrit une nouvelle fois son niveau d'épargne au-dessus de 63M€ en 2024: cette épargne de gestion trouve son origine dans une maîtrise des dépenses de gestion courante, hors charges de personnel à -2 872k€ (-1,9%), et des dépenses spécifiques (ex exceptionnelles), compensant une progression des charges de personnel soutenue (3 027k€ ; +4,1%), conséquence principalement des mesures gouvernementales décidées en 22 et 23 (revalorisation du point d'indice resp. de +3,5% et +1,5%).

Le travail de fond effectué ces dernières années pour mettre en adéquation les dépenses opérationnelles avec le niveau des recettes affectées se traduit dans la maîtrise des dépenses à caractère général notamment (-1,1%) dans une période portant encore les stigmates de l'inflation. Des actions « sobriété » ont notamment été initiées, permettant de réduire les coûts énergétiques que l'on sait être impactant dans les comptes de résultat (-1,8M€).

Côté recettes réelles de fonctionnement, la dynamique fiscale portée notamment par une revalorisation de bases solides de +3,9% en 2024 et par une hausse du taux (33,78%, +3 ;4%) pousse utilement les produits fiscaux et compensations associés (resp. +6 522k€ à +4,9% et +2 901k€ à +11,1%). A noter néanmoins que 50% de la dynamique de la CFE repart à la MGP par le biais de la dotation d'équilibre. La dynamique est venue des recettes tarifaires grâce à la reprise d'activité post crise sanitaire.

Au final, l'épargne nette se dégrade d'un point (6% en 2024 des recettes réelles de fonctionnement contre 7% en 2023), sous l'effet d'un remboursement du capital majoré (+4 337k€), les charges financières n'ayant que très peu augmenté, corollaires d'un endettement sous contrôle (195M€ en 2024 versus 194,8M€ en 2023).

L'année 2024 a été mise à profit pour « fixer » des taux sur des lignes à taux variable/révisable, profitant d'un retour à une politique monétaire plus accommodante.

			variation	
(en k€)	ca2023	ca2024	en val	en %
Recettes réelles de fonctionnement	465 907,1	464 373,3	-1 533,8	-0,33%
CFE	133 066,1	139 588,0	6 521,9	4,90%
FNGIR	15 213,7	15 213,7	0,0	0,00%
FCCT	147 878,1	150 194,5	2 316,4	1,57%
TEOM	96 469,6	101 725,4	5 255,8	5,45%
DCRTP	2 057,1	1 968,1	-89,0	-4,33%
Compensations exonérations	26 106,0	29 006,6	2 900,6	11,11%
Recettes spécifiques (ex exceptionnelles)	15 094,9	21,3	-15 073,6	-99,86%
Autres recettes	30 021,6	26 655,7	-3 365,9	-11,21%
Dépenses réelles de fonctionnement	402 414,0	400 549,4	-1 864,6	-0,46%
Dotation d'équilibre	159 788,3	159 056,2	-732,1	-0,46%
FPIC	5 694,3	5 694,3	0,0	0,00%
FNGIR	10 786,0	10 786,0	0,0	0,00%
Dépenses spécifiques (ex exceptionnelles)	1 630,0	936,4	-693,6	-42,55%
Charges de personnel	73 567,9	76 595,4	3 027,5	4,12%
Autres dépenses (chap011,65, 68...)	151 074,0	148 202,2	-2 871,8	-1,90%
Epargne de gestion	63 493,1	63 823,9	330,8	0,52%
Annuité de la dette	30 598,6	35 011,1	4 412,5	14,42%
Charges financières	4 995,7	5 071,0	75,3	1,51%
remboursement en capital	25 602,9	29 940,1	4 337,2	16,94%
Epargne NETTE	32 894,5	28 812,8	-4 081,7	-12,41%
taux d'épargne	7,06%	6,20%		

L'épargne nette délivrée par l'exercice 2024 permet de financer près de 56% de la dépense d'investissement de l'exercice 2024 (51 663k€) ; le recours à l'emprunt de 30 156k€ qui représente 58% de cette même dépense d'investissement en 2024 a une autre motivation tout à fait louable, reconstituer un fonds de roulement pour le porter à près de 40M€, soit 2 mois de dépenses de gestion courante valeur 2024, hors atténuation de produits, de façon consolider la trésorerie du territoire.

en k€)	Financement de l'investissement					
	2023	2024		2023	2024	
Dépenses réelles d'investissement réalisées (DRI)						
<i>sf</i>						
<i>remboursement</i>						
<i>en capital</i>						
<i>emprunt</i>						
	50 603,6	51 662,8	Total des financements	58 847,7	76 956,9	
			FCTVA, subventions...	14 951,2	17 988,1	
			Epargne nette	32 894,5	28 812,8	55,77%
			Emprunt mobilisés	11 002,0	30 156,0	58,37%

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement ressort à 51% si l'on compare la dépense mandatée au total budgété (bp+reports) ; si la comparaison se fait par rapport à la prévision initiale du budget primitif 2024, le ratio monte à 101%, en nette progression au regard des exercices passés où ce même ratio ne ressortait alors qu'à 55% et 42% pour resp. 2023 et 2022. L'année 2024 aura été l'année de finalisation des grands chantiers structurants (la Charte financière fiscal et sociale, le PPI et ses déclinaisons en APCP).

Au regard de la dette et de la stabilisation de son encours, l'épargne brute délivrée en 24 reste en ligne avec son homologue de 23 permettant au territoire de stabiliser son ratio de désendettement à 3,3 année d'épargne brute.

(en k€)	ca2023	ca2024	variation	
			en val	en %
Epargne de gestion	63 493,1	63 823,9	330,8	0,52%
Charges financières	4 995,7	5 071,0	75,3	1,51%
Epargne BRUTE	58 497,4	58 752,9	255,5	0,44%
Capital restant dû au 31/12/N	194 809,6	195 026,6	217,0	0,11%
Ratio de désendettement	3,3	3,3		

Le budget 25 du territoire prend soin de préserver autant que faire se peut les marges de manœuvre afin de financer de manière soutenable et équilibrée des investissements tournés vers la résilience écologique et notamment la protection de la ressource en eau ; et ceci alors que le gouvernement au regard du contexte national a mis la pression sur les collectivités locales, leur demandant de contribuer dès 2025 au redressement de finances publiques.

A noter que 2025 a vu la reconduction pour 2 ans (2025 et 2026) du régime transitoire métropolitain ce qui permet ainsi la viabilité financière du budget 25 du territoire.

Dans ce contexte national qui épargne quelque peu les EPT (qui échappent au Dilico), les prévisions au budget primitif 2025 font état d'un léger effet de ciseau avec des recettes réelles de fonctionnement se contractant légèrement (-0,7%) à 461,1M€, bp25 vs ca24) quand les dépenses correspondantes progressent de +2,6% à 410,8M€, bp25 vs ca24) ; cette prévision 25 délivre une épargne nette de 25,3M€ ; en repli de 12% (bp vs ca).

Les ambitions en matière d'investissement sont rehaussées au regard de l'exécution 24 en accord avec ce qui a été dit supra sur la capacité du territoire à projeter un haut niveau d'investissement dans les années à venir.

(en k€)	ca2024	bp2025	variation	
			en val	en %
Recettes réelles de fonctionnement	464 373,3	461 183,5	-3 189,8	-0,69%
C FE	139 588,0	139 096,2	-491,8	-0,35%
FNGIR	15 213,7	15 213,7	0,0	0,00%
FCCT	150 194,5	151 240,4	1 045,9	0,70%
TEOM	101 725,4	102 485,0	759,6	0,75%
DCRTP	1 968,1	0,0	-1 968,1	-100,00%
Compensations exonérations	29 006,6	28 434,1	-572,5	-1,97%
Recettes spécifiques (ex exceptionnelles)	21,3	550,0	528,7	2482,16%
Autres recettes	26 655,7	24 164,1	-2 491,6	-9,35%
Dépenses réelles de fonctionnement	400 549,4	410 834,0	10 284,6	2,57%
Dotation d'équilibre	159 056,2	155 223,1	-3 833,1	-2,41%
FPIC	5 694,3	5 101,8	-592,5	-10,41%
FNGIR	10 786,0	10 786,0	0,0	0,00%
Dépenses spécifiques (ex exceptionnelles)	936,4	295,2	-641,2	-68,48%
Charges de personnel	76 595,4	80 232,7	3 637,3	4,75%
Autres dépenses (chap011,65,68...)	148 202,2	159 195,2	10 993,0	7,42%
Epargne de gestion	63 823,9	50 349,5	-13 474,4	-21,11%
Annuité de la dette	35 011,1	25 034,4	-9 976,7	-28,50%
Charges financières	5 071,0	4 830,0	-241,0	-4,75%
remboursement en capital	29 940,1	20 204,4	-9 735,7	-32,52%
Epargne NETTE	28 812,8	25 315,1	-3 497,7	-12,14%
taux d'épargne	6,20%	5,49%		

Attendu à hauteur de 84M€, ces investissements seront harmonieusement financés par tiers (ressources propres, épargne nette et emprunt).

en k€)	Financement de l'investissement					
	ca2024	bp2025		ca2024	bp2025	
Dépenses réelles d'investissement réalisées (DRI) sf remboursement en capital emprunt				en % des dépenses d'invest.		en % des dépenses d'invest.
	51 662,8	83 959,6	Total des financements	76 956,9	83 968,7	
			FCTVA, subventions...	17 988,1	27 690,0	
			Epargne nette	28 812,8	25 315,1	30,15%
			Emprunt mobilisés	30 156,0	30 963,6	36,88%

MGP : une situation financière excellente pour une utilité opérationnelle qui peine à s'affirmer

Il convient de rappeler que le mécano des flux financiers entre la MGP/EPT/communes entretient une certaine opacité dans l'appréciation des états financiers de la MGP ; dans les faits, cette dernière ne dispose que peu de compétences opérationnelles, ce que traduit le fait que l'année 2024 a vu encore 95% des recettes 2024 repartir aux communes au titre des reversements obligatoires et donc que 152M€ ont servi à des actions opérationnelles ; à noter que ce chiffre est néanmoins en augmentation de près de 37% par rapport à 2023

Parmi les actions majeures de 2024 figurent d'abord la mobilisation autour des JOP2024 avec la livraison du centre aquatique olympique, l'acquisition de 40 000 billets distribués majoritairement aux jeunes publics ou encore la co-organisation et le financement des dispositifs d'animation sur le territoire métropolitain.

La MGP a par ailleurs poursuivi ses interventions dans ses compétences historiques (environnement, activité économique, aménagement) et a investi dans de grands travaux liés notamment à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention de inondations et soutenu des projets locaux d'investissement tels que l'école Frida Kahlo (941k€ en 2024) et la revitalisation du cœur de ville (97k€ perçus en 2025) pour ce qui concerne la commune de Chevilly-Larue.

Entre 2023 et 2024, côté recettes, celles-ci (RRF) sont globalement restées stables à 3 639M€, malgré une baisse des recettes de gestion courante (baisse de 24M€ sous l'effet conjoint de la DGF (-16,7M€) et de la TVA (-7,9M€) - la baisse de TVA faisant écho au ralentissement économique - compensée par la progression du rendement des IFR et TASCOT et de la taxe GEMAPI ; des produits exceptionnels (régularisation de titres de dotations d'équilibre 2021 pour l'EPT Paris Est Marne et Bois) d'un montant quasi-équivalent ont par ailleurs également été perçus.

Les recettes qui structurent ces RRF sont les suivantes, une dotation de compensation (28% en structure val 2024) qui baisse au fil du temps, l'Etat utilisant cette dernière pour financer à coût nul les accroissements nationaux de DGF, des recettes fiscales TVA-CVAE (38%) qui évoluent au gré de la dynamique économique, une dotation d'équilibre (27%) versée par les EPT dont la progression varie en fonction de la hausse des recettes CFE des EPT entre n-1 et n-2.

A noter que cette dernière baisse de 14M€ entre 2023 et 2024, conséquence de la réduction du volume de la ponction opérée par la MGP sur la dynamique des recettes CFE (28,1M€ en 2024 versus 42M€ en 2023). Face à cette ponction 2023, la MGP avait reversé l'intégralité de cette somme (42M€) aux communes sous forme de DSC. En 2024, il n'y a pas eu de reversement, les 28M€ ont été conservés par la MGP.

Côté dépenses, les DRF ont progressé de +0,7% à 3 550M€, la MGP garantissant toujours le montant des dotations (dotation compensation part salaires (DCPS)) en valeur 2015 aux communes, supportant à l'occasion une baisse de 232M€ sur l'exercice. Les reversements aux communes représentant toujours au moins 95% des DRF (3 523M€ val 2024), les autres dépenses progressent en 2024 notamment sous l'effet des JOP (+21M€), des dépenses spécifiques (ex exceptionnelles (25,9M€), contrepartie des recettes exceptionnelles vu supra, progression atténuée par la suppression du versement de la DSC (42M€).

A noter que le coût des JOP (35,8M€ dépensés en 2024) a été couvert à hauteur de 78% par la ponction opérée sur les EPT (28,1M€).

L'épargne brute s'est contractée de près de 21% à 89M€, permettant néanmoins de financer avantageusement la fin des investissements précités (115M€, -23% par rapport à 2023), après 150M€ en 2023, et ceci quasi-uniquement sur fonds propres puisque le recours à l'emprunt reste anecdotique (5,6M€ en 2024 après 9M€ en 2023 pour resp. 5% et 6% de la dépense d'investissement). Le résultat de clôture s'est contracté de près de 3M€, ce qui reste un non- évènement au regard d'un fonds de roulement final qui s'est majoré de 8% à 105M€ fin 2024.

Ci-après, synthèse des états financiers en fonctionnement et en investissement :

(en M€)	ca2023	ca2024	%
Recettes réelles de fonctionnement RRF			
73 - Impôts et taxes	1 373,9	1 366,6	-0,5%
dont TVA	1 373,9	1 366,0	-0,6%
731 - Fiscalité locale	109,4	130,7	19,5%
dont autres impôts éco (TASCOM, IFER, TATFNB)	88,8	101,1	13,9%
dont taxe GEMEPI	20,0	29,6	48,0%
74- Dotations et participations	2 154,0	2 115,6	-1,8%
dont dotation d'équilibre	972,9	958,7	-1,5%
dont dotation d'interco	137,7	138,1	0,3%
dont dotation de compensation	1 031,0	1 014,0	-1,6%
dont subventions et participations	12,4	4,8	-61,3%
013 - Atténuation de charges	0,1	0,1	-26,7%
Total recettes de gestion courante	3 637,4	3 612,9	-0,7%
76 - Produits financiers	0,0	0,0	
77 - Produits spécifiques	0,0	25,9	
recettes hors flux fi communes -MGP	2 664,5	2 654,2	-0,4%
Total RRF	3 637,4	3 638,9	0,0%
Dépenses réelles de fonctionnement DRF			
011 - Charges à caractère général	22,7	38,5	69,8%
012 - Charges de personnel	12,5	15,8	26,2%
65 - Autres frais de gestion courante	74,8	95,9	28,2%
6586 - frais de fonct des groupes		0,5	
014 - Atténuations de produits	3 414,0	3 372,1	-1,2%
dont attribution de compensation	3 371,7	3 371,7	0,0%
dont reversement dotation d'équilibre	0,3	0,4	33,3%
dont DSC	42,0	0,0	-100,0%
Total dépenses de gestion	3 524,0	3 522,8	0,0%
66 - Charges financières	0,9	1,1	21,0%
67 - Charges spécifiques	0,0	25,9	
dépenses hors flux fi communes -MGP	110,9	151,8	36,9%
Total DRF	3 524,9	3 549,8	0,7%
Epargne de gestion	113,4	90,2	-20,5%
Charges financières	0,9	1,1	21,0%
Epargne brute	112,5	89,1	-20,8%
Remboursement en capital	0,0	0,0	
Epargne nette	112,5	89,1	-20,8%

(en M€)	ca2023	ca2024	%
Emprunt	9,0	5,6	-37,8%
Autres recettes d'investissement	14,4	27,8	93,1%
Total recettes réelles d'investissement	23,4	33,4	42,7%
Capacité de financement des investissements	135,9	122,5	-9,9%
Subventions d'équipement versées	121,2	101,1	-16,6%
Dépenses d'équipement directes	18,1	12,4	-31,5%
Participations et autres immo fi	10,3	1,2	-88,3%
Total dépenses réelles d'investissement	149,6	114,7	-23,3%
Résultat de l'exercice	-13,7	7,8	-156,9%
FDR initial	111,1	97,4	-12,3%
FDR final	97,4	105,2	8,0%
Solde des restes à réaliser	-28,0	-38,8	
Résultat de clôture	69,4	66,4	

Pour conclure sur 2024, la situation financière est « bonne » ; l'examen des comptes 2024 a pointé quelques interrogations sur la capacité de la MGP à inscrire en fonctionnement des restes à réaliser de 38,6M€, restes à réaliser qui ne conditionnent que le résultat de clôture. En effet, il n'y a qu'à regarder les taux de réalisation 2024 (94% pour les charges de personnel, 55% pour les charges à caractère général, 69% pour les subventions et participations) pour s'apercevoir qu'elles sont faiblement réalisées ce qui peut remettre en cause la fiabilité des prévisions des dépenses de fonctionnement.

Or les restes à réaliser (reports) sont l'apanage des dépenses d'investissement (il s'agit de passer une commande en n pour l'exercice n+1).

Il semble qu'une plus grande qualité de la prévision pourrait apporter une meilleure lisibilité à la trajectoire budgétaire et financière de la Métropole.

A propos de l'année 2025, le budget voté de la MGP s'avère être meilleur que le compte administratif 2024 ; les indicateurs majeurs évoluent de façon favorable (RRF, +0,9% bp vs ca à 3 672M€, DRF, -1,1% bp vs ca à 3 510M€).

Les différentes épargnes s'améliorent également (+82% pour l'épargne brute à 162M€), et au final la capacité de financement des investissements est en forte progression à 319M€ (+161% bp vs ca).

Ce budget 2025 est marqué par la fin des charges supportées au titre des JOP et la création en 2025 d'un budget annexe « opérations d'aménagement » (*Zac Plaine Saulnier site olympique à transformer en un quartier durable et multifonctionnel*), se traduisant par des flux « exceptionnels » au budget principal :

Pour la section de fonctionnement,

- 1/ remboursement par le budget annexe des dépenses réalisées sur le budget principal pour la Zac Saulnier : 88,9M€,
 - 2/ transfert de recettes du budget principal vers le budget annexe : - 3,0M€,
- Soit un solde de fonctionnement de +85,9M€.

Pour la section d'investissement,

- versement d'avances par le budget principal au budget annexe : 114,8M€

La MGP suit des diminutions de ses ressources fiscales (-0,9% à 1 354M€ (TVA), 1,8% à 2 077M€ (dotations et participations), conséquences des nouvelles règles de répartition de la TVA entre intercommunalités défavorables à la Métropole. Si les agrégats rappelés ci-dessus évoluent favorablement, c'est que les produits de service font leur apparition (89M€, pas d'inscription au bp2024) – refacturation des dépenses au budget annexe « opération d'aménagement » - ainsi que des produits de gestion courante (11M€, réalisation de 0,6M€ au ca2024).

La progression des dépenses à caractère général et celles du personnel (resp. +17% à 45M€ et +22% à 19M€) trouve son origine notamment dans le démarrage de l'opération inscrite au budget annexe « opération d'aménagement » et autres opérations de gestion du patrimoine métropolitain.

La MGP contribue également au redressement des finances publiques par le truchement du DILICO (1,5M€ au bp2025), mais notifié depuis après le vote du budget primitif sur la base d'une contribution revue à la hausse (4,5M€).

A noter que le recours accru à l'emprunt est sollicité puisqu'une inscription de 65M€ figure au bp. Il s'agit là de quelque chose de nouveau dans le montant au regard des exercices passés.

Ces prévisions concernent à la fois la poursuite des politiques (GEMAPI et enjeux environnementaux, soutien à l'activité économique, aménagement de l'espace métropolitain) ;

les différents plans (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement - PMHH, plan de prévention du bruit dans l'environnement - PPBE, plan climat air énergie métropolitain 2025-2030) se poursuivent ainsi que la réalisation des grands projets (finalisation du casier pilote de la Bassée et ouverture au public du center olympique aquatique) et le soutien aux initiatives locales sur les domaines (équipements structurants, énergie, biodiversité, mobilités douces, revitalisation des centres –villes..), la commune ayant fait partie des bénéficiaires pour ce qui concerne la revitalisation des centres –villes (cf supra).

(en M€)	ca2024	bp2025	%
<u>Recettes réelles de fonctionnement RRF</u>			
70 - Produits de services		89,2	
73 - Impôts et taxes	1 366,6	1 354,1	-0,9%
dont TVA	1 366,0		-100,0%
731 - Fiscalité locale	130,7	141,1	8,0%
dont autres impôts éco (TASCOM, IFER, TATFNB)	101,1		-100,0%
dont taxe GEMAPI	29,6		-100,0%
74- Dotations et participations	2 115,6	2 076,8	-1,8%
dont dotation d'équilibre	958,7	952,7	-0,6%
dont dotation d'interco	138,1		-100,0%
dont dotation de compensation	1 014,0		-100,0%
dont subventions et participations	4,8		-100,0%
75- Produits de gestion courante		10,7	
013 - Atténuation de charges	0,1	0,1	36,4%
Total recettes de gestion courante	3 612,9	3 672,0	1,6%
76 - Produits financiers	0,0	0,0	
77 - Produits spécifiques	25,9	0,0	
<i>recettes hors flux fi communes -MGP</i>	<i>2 654,2</i>	<i>2 719,3</i>	<i>2,5%</i>
Total RRF	3 638,9	3 672,0	0,9%
<u>Dépenses réelles de fonctionnement DRE</u>			
011 - Charges à caractère général	38,5	45,1	17,0%
012 - Charges de personnel	15,8	19,2	21,7%
65 - Autres frais de gestion courante	95,9	67,3	-29,8%
6586 - frais de fonct des groupes	0,5	0,7	
014 - Atténuations de produits	3 372,1	3 373,3	0,0%
dont attribution de compensation	3 371,7		-100,0%
dont reversement dotation d'équilibre	0,4		-100,0%
dont DSC	0,0		#DIV/0!
Total dépenses de gestion	3 522,8	3 505,6	-0,5%
66 - Charges financières	1,1	3,0	175,4%
67 - Charges spécifiques	25,9	1,2	
<i>dépenses hors flux fi communes -MGP</i>	<i>151,8</i>	<i>136,5</i>	<i>-10,1%</i>
Total DRE	3 549,8	3 509,8	-1,1%
Epargne de gestion	90,2	165,2	83,2%
Charges financières	1,1	3,0	175,4%
Epargne brute	89,1	162,2	82,0%
Remboursement en capital	0,0	0,0	
Epargne nette	89,1	162,2	82,0%

(en M€)	ca2024	bp2025	%
Emprunt	5,6	65,0	1060,7%
Autres recettes d'investissement	27,8	92,1	231,3%
Total recettes réelles d'investissement	33,4	157,1	370,4%
Capacité de financement des investissements	122,5	319,3	160,7%
Subventions d'équipement versées	101,1	177,6	75,7%
Dépenses d'équipement directes	12,4	20,8	67,7%
Participations et autres immo fi	1,2	120,9	9975,0%
Total dépenses réelles d'investissement	114,7	319,3	178,4%
Résultat de l'exercice	7,8	0,0	-100,0%
FDR initial	97,4	105,2	8,0%
FDR final	105,2	105,2	0,0%
Solde des restes à réaliser	-38,8		
Résultat de clôture	66,4		

Les indicateurs au stade du bp2025 restent de bonne facture et montrent que la MGP emprunte malgré tout un chemin un peu différent du passé mais « de façon très précautionneuse », posant plus que jamais la question de l'utilité publique de l'outil.

IV - LE DECRYPTAGE DE LA LOI DE FINANCES 2026

4.1 UNE INCERTITUDE SUR LES MODALITES D'ADOPTION DU PLF

Suite à l'épisode de la démission du Premier ministre Sébastien Lecornu le 6 octobre dernier puis sa nouvelle nomination, le Projet de loi de finances a été présenté in extrémis au conseil des ministres du 14 octobre ouvrant ainsi la séquence du débat parlementaire.

La nouveauté de ce débat est que dans les concessions que le Premier Ministre a dû faire, il y a le renoncement à l'article 49.3 permettant traditionnellement au gouvernement d'engager sa responsabilité sur le vote du budget.

Ainsi le débat aura lieu mais y aurait-il vote ?

Selon l'art.47 de la Constitution, le Parlement dispose de 70 jours pour se prononcer sur le budget : 40 jours pour la première lecture à l'Assemblée nationale, 20 jours pour celle du Sénat et 10 jours pour la fin de la navette parlementaire entre les 2 chambres. A cette durée des débats, il faut rajouter encore 8 jours pour que le Conseil constitutionnel puisse se prononcer sur les dispositions des textes adoptés.

Ne pas respecter ce délai de 70 jours déclencherait la censure du Conseil constitutionnel au motif que le retard constaté a empêché le Parlement d'exercer ses pouvoirs constitutionnels.

En cas de dépôt tardif du PLF, la Constitution prévoit un mécanisme de secours, le Gouvernement devra demander d'urgence au Parlement l'autorisation de pouvoir percevoir les impôts et il ouvrira par décret la reconduction des dépenses de l'année précédente, on parle de « services votés ». Ils correspondent aux montants indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement.

Deux issues sont alors possibles selon la LOLF :

- avant le 11 décembre, le Gouvernement peut demander au Parlement de se prononcer par un vote séparé sur l'ensemble de la première partie de la loi de finances, celles relative aux recettes.
- ou en cas d'échec de cette procédure, le Gouvernement dépose avant le 19 décembre un projet de loi spéciale, un texte court et technique qui l'autorisera à continuer à percevoir les impôts existants, dans l'attente de l'adoption d'une LFI en bonne et due forme.

C'est du reste ce qu'avait fait l'an passé, le Gouvernement Barnier démissionnaire en présentant un projet de loi spéciale le 11 décembre.

Ce n'est qu'une fois l'autorisation de percevoir les impôts par l'adoption de la partie 1 ou par une loi spéciale que le Gouvernement ouvre les dépenses par décrets, dans le cadre très contraint des services votés.

Autre hypothèse : la constitution prévoit en son article 47 que : « si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de 70 jours, les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnances ». Cette disposition n'a jamais été mise en œuvre sous la Vème République. Selon les constitutionnalistes cette disposition n'est possible que si le Parlement n'a pas pu aller au bout de l'examen du texte. Un vote contre le budget revient à se prononcer rendant inapplicable cette disposition.

4.2- LOI DE FINANCES POUR 2026 : LES PRINCIPALES MESURES APPLICABLES AUX COLLECTIVITES LOCALES

NB : EN L'ETAT ACTUEL DE LA DISCUSSION BUDGETAIRE (AU 12/11/2025)

Pour faire le lien avec le paragraphe qui précède, le projet de budget présenté le 14 octobre dernier en conseil des ministres prévoit un effort de 30Md€ pour freiner la dérive des finances publiques. Le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ont été transmis dans la foulée au Parlement, in extrémis pour permettre leur adoption d'ici le 31 décembre. La commission des finances de l'Assemblée a immédiatement commencé ses auditions. Le même jour, le Premier ministre prononçait sa déclaration de politique générale

A ce stade, le gouvernement prévoit donc un effort d'une trentaine de Md€, dont 17 Md€ sur les dépenses, notamment celles de l'État qui baisseront à l'exception de la défense (+6,7Md€), et près de 14Md€ en recettes nouvelles, d'après un chiffrage du Haut comité des finances publiques (HCFP).

Une "année blanche" prévoit le gel des pensions de retraite et des prestations sociales, par exemple les allocations familiales. Une "stabilisation du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG" est également prévue (2,2 milliards).

Au total, 23 niches fiscales (sur 474) jugées "obsolètes" ou "inefficaces" sont supprimées pour environ 5 milliards d'euros. Certains de ces dispositifs touchent bon nombre de foyers, comme l'exemption d'impôt sur les indemnités journalières pour affection longue durée ou la réduction d'impôt pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur.

Plus de 3.100 postes de fonctionnaires seraient supprimés.

Un volet « collectivités » fortement inspiré par le gouvernement Bayrou

Le PLF présenté le 14 octobre par le gouvernement de Sébastien Lecornu exige des collectivités territoriales des efforts importants pour réduire le déficit public : le texte comprend l'ensemble des mesures d'économies qui avaient été annoncées mi-juillet par l'ex-Premier ministre François Bayrou. Leur coût total, évalué à 5,3Md€ était jugé excessif par les élus locaux. Doublement du montant du "Dilico", limitation de l'évolution de la TVA, réduction des variables d'ajustement...

a/ Dotations et variables d'ajustement

Après trois années de hausse (+320M€ en 2023, +320M€ en 2024 et +150M€ en 2025), **la dotation globale de fonctionnement (DGF) doit être stable en 2026**, à périmètre constant.

Toutefois, à périmètre courant, elle afficherait une augmentation de 5,18Md€. Cette somme correspond pour l'essentiel à la réinstauration d'une part régionale de DGF qui avait disparu en 2018, puisqu'à la place les régions avaient été dotées, à la plus grande joie de leurs élus, d'une fraction dynamique de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette part de ressources fiscales serait retirée aux régions à partir de l'an prochain. Le PLF précise que le montant de la dotation affectée aux régions "serait égal au montant de la fraction de TVA qui leur a été attribué en 2025".

(Chevilly-Larue pas concerné – DGF forfaitaire attendue =0).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) enregistrerait une hausse de 140M€, un peu moins élevée que la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR, + 150M€). Le PLF pour 2026 reconduit ainsi les montants des dotations de péréquation qui étaient inscrits il y a un an dans le PLF pour 2025. À noter que la hausse de la DSR en 2026 serait "répartie au minimum à 60%" sur sa deuxième fraction dite "péréquation", dont la quasi-totalité des communes de moins de 10.000 habitants bénéficient.

(pour CL, DSU attendue : 261k€).

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale servant de variables d'ajustement seraient réduites de 527M€ en 2026. Ce montant élevé "reprenait le niveau voté par le Parlement en loi de finances initiale pour 2025". Dans la loi de finances pour 2025 votée en février, le coup de rabot sur les variables d'ajustement s'élevait finalement à 487M€.

(pour CL, compensations d'exonération attendues : 129k€).

À noter aussi : la compensation par l'État aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels institué en 2021 – dans le cadre de la réforme des impôts dits de production – serait réduite de 789 millions d'euros (-25%). Elle serait ramenée ainsi à 3,5Md€, soit "son niveau de 2021 pour l'enveloppe nationale".

(pour CL, compensation TFB locaux industriels attendue : 1 398k€, si -25% sur valeur 2025 alors -346k€, soit compensation ramenée à 1 038k€)

b/ Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié. Les versements seraient effectués l'année suivant la dépense pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, alors qu'actuellement ceux-ci bénéficient des versements l'année même de la dépense.

En outre, **les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds**, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement (d'où des économies pour l'État). En revanche, les dispositions sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866Md€, un montant en hausse de 213M€ par rapport à la loi de finances pour 2025.

(pour CL, FCTVA en fonctionnement attendu : 20k€, ramené à 0).

c/ Dotations pour l'investissement local

Comme l'avait annoncé l'ex-ministre de l'Aménagement du territoire, François Rebsamen, le PLF prévoit, dans un but de simplification, la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Il faudra désormais parler du "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT), qui regrouperait ces trois dotations. Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception".

L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

d/ Mise en réserve ("Dilico") :

Des dispositions visent à corriger "certaines malfaçons" du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico), ce mécanisme de "mise en réserve forcée" créé par la loi de finances pour 2025.

Ce Dilico ajusté serait reconduit pour l'année 2026 à hauteur de 2Md€ (contre 1Md€ en 2025).

Les ponctions s'élèveraient à 720M€ pour les communes, 500M€ pour les intercommunalités à fiscalité propre, 280M€ pour les départements et 500M€ pour les régions. **Le dispositif concernerait un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités qu'en 2025, de manière à ce que les contributions soient moins concentrées sur un petit nombre d'entités.**

Des changements importants sont prévus en ce qui concerne le reversement des sommes épargnées.

D'abord, la restitution serait étalée sur cinq ans (au lieu de trois années dans le PLF pour 2025). En outre, une fraction de 20% (et non 10%) abonderait les dispositifs de solidarité financière entre collectivités.

Le reversement des 80% restants "dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice".

Enfin, le PLF instaure un mécanisme d'incitation à la maîtrise des dépenses publiques locales. Selon que l'évolution des dépenses publiques locales sera inférieure ou supérieure à la croissance du produit intérieur brut (PIB), les collectivités se verront restituer des reversements variables. Des mécanismes similaires d'incitation applicables à chacune des collectivités seraient également mis en place.

(pour CL, DILICO reconduit à l'identique de 2025 sans reversement : 414k€)

e/ TVA affectée aux collectivités

La "dynamique" de la TVA affectée aux collectivités locales serait réduite "à compter de l'exercice 2026". Le taux d'évolution de la taxe serait calculé, "pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation". Mais la TVA octroyée aux collectivités ne pourrait pas baisser "du seul fait de cette minoration".

(CL pas concerné).

f/ Révision des valeurs locatives

Le PLF reporte d'un an (de 2026 à 2027) la prise en compte de la révision dite "sexennale" (6 ans) des valeurs locatives des locaux professionnels qui servent au calcul des impôts fonciers auxquels sont assujetties les entreprises.

Les dispositions du PLF prévoient aussi un nouveau dispositif de lissage, sur six ans, des variations de cotisations – à la hausse comme à la baisse –, qui prend le relais de celui qui prend fin le 31 décembre prochain.

Le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est lui aussi reporté, le but étant de "tirer tous les enseignements" de l'actualisation des paramètres des valeurs locatives des locaux professionnels.

Ainsi, les commissions départementales des valeurs locatives arrêteront en 2030, et non 2027, les paramètres des valeurs locatives des locaux d'habitation.

g/ Fiscalité des déchets :

Le gouvernement prévoit de taxer davantage les déchets pour pousser au réemploi et au recyclage.

Parmi les mesures évoquées dans le "verdissement de la fiscalité des déchets", figure notamment l'instauration d'une "taxe sur les emballages plastiques", sans chiffrage.

Alors que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'enfouissement est passée, selon les professionnels de la gestion des déchets, de 5 euros à 65 euros la tonne de déchets déposés en décharge, **le texte prévoit une "nouvelle trajectoire de hausse" de cette taxe, "avec une augmentation des tarifs d'environ 10% par an sur la période 2026-2030"**. Il prévoit également "une nouvelle trajectoire de hausse" de la TGAP sur l'incinération.

Globalement, le gouvernement souhaite faire évoluer la fiscalité pour "inciter au respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie par le droit européen". Celui-ci donne la priorité au réemploi, au recyclage ou à "toute autre valorisation matière", la "valorisation énergétique" et en dernier lieu "l'élimination (par incinération sans valorisation énergétique ou par enfouissement)".

Le gouvernement souhaite donc "faire contribuer" les éco-organismes, responsables, aux côtés des collectivités, de la collecte et du recyclage de ces emballages. "A cette fin", il prévoit "un impôt de répartition à la charge des éco-organismes (...) calculé sur la même base que la contribution à l'Union européenne (quantité nationale de plastiques non recyclés) et ventilé entre éco-organismes à hauteur de leur part de marché". Le tarif supporté par les éco-organismes "est toutefois fixé à un niveau plus faible que celui prévu pour le calcul de la ressource propre plastique (30 euros/tonne la première année au lieu de 800 euros/tonne)" et augmentera de manière "progressive afin de sensibiliser de manière croissante les opérateurs économiques".

(impact pour GOSB).

V - CHEVILLY-LARUE - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANALYSE FINANCIERE 2022 -2026)

5.1 RAPPEL DES DIFFERENTES NOTIONS

a/ Rappel des différents postes en dépenses et en recettes de fonctionnement

Postes en dépenses de fonctionnement		Postes en recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général (Chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général de la commune (fluides, fournitures, entretien de bâtiments ...ect)	Fiscalité directe et indirecte (Chapitre 73)	Directe : taxes ménages (TH, TFB et TFPB) Indirecte : taxe finale d'électricité, droits de mutation,
Charges de personnel (Chapitre 012)	Masse salariale		
Participations, contingents et subventions (Chapitre 65)	Charges de gestion courante : subventions versées aux associations, au CCAS, indemnités des élus ...	Produits d'exploitation et du domaine (Chapitre 70 et 75)	Produit des services (ex : restauration scolaire, accueil périscolaire, piscine) concessions dans les cimetières, droit de stationnement, revenus des immeubles, redevance des délégataires
		Dotations de l'Etat (Chapitre 74)	Versements de l'Etat : DGF, compensations fiscales, participations...

b/ Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

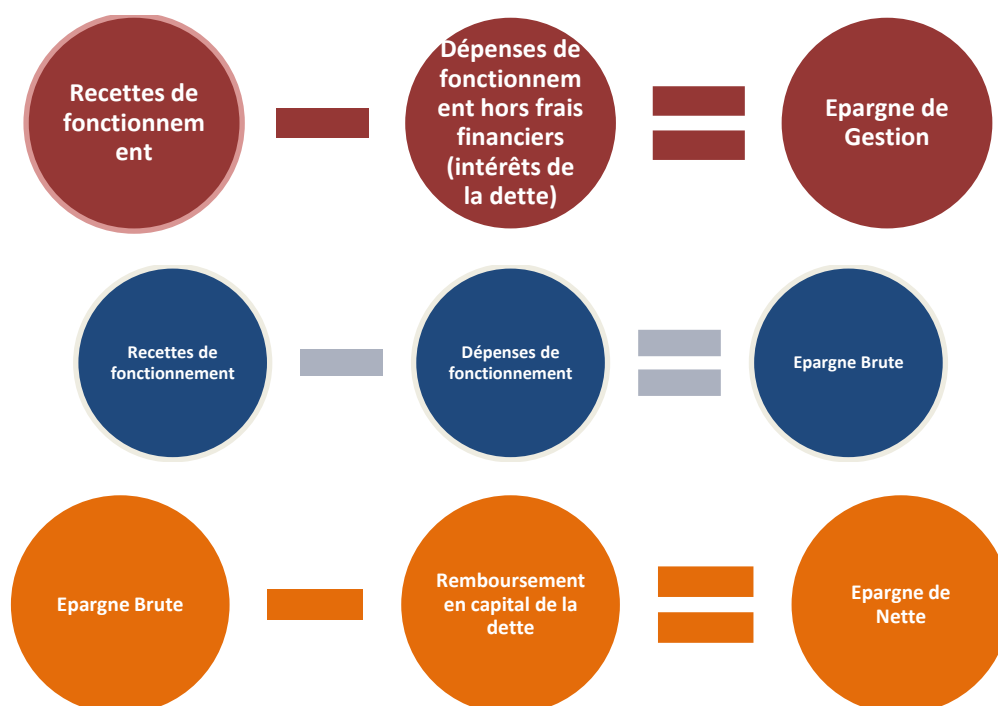
Taux d'épargne brute : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2022, selon l'Observatoire des finances locales 2023, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,3%.

Epargne nette : Epargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

Capacité de désendettement : encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) : (fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice), l'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

c/ Zoom sur les épargnes



5.2 - RETROSPECTIVE 2022 – 2024

Sur cette période 2022-2024, la commune a su préserver un niveau de ressources propres satisfaisant pour réaliser près de 30M€ de dépenses d'équipement (10M€ en moy/an) au sortir de la crise du Covid tout en traversant ensuite une crise énergétique avec son corollaire inflationniste, parvenant à maintenir un ratio moyen de désendettement de 5.

a/ Les fondamentaux de la section de fonctionnement

(en €)	Rétrospective		
	2022	2023	2024
Impôts et taxes (sauf 731)	20 084 783	20 201 893	20 084 783
Fiscalité locale (731)	16 872 829	17 936 852	19 668 225
Dotations et participations (74)	3 918 590	3 757 276	3 544 462
Autres recettes d'exploitation	3 489 314	3 753 538	3 822 366
Total des recettes réelles de fonctionnement	44 365 516	45 649 559	47 119 837
n/n-1		2,89%	3,22%
Charges à caractère général (chap 011)	6 849 470	7 902 719	8 207 703
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	24 309 239	25 451 596	27 116 348
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 147 862	3 954 968	4 214 224
Charges financières (chap 66)	740 981	914 736	929 406
Autres dépenses de fonctionnement	2 598 368	2 503 144	2 111 281
Total des dépenses réelles de fonctionnement	38 645 921	40 727 163	42 578 961
n/n-1		5,39%	4,55%
Epargne de gestion	6 414 388	5 677 469	5 455 011
Intérêts de la dette (art 66111)	708 319	880 495	925 177
Epargne brute	5 706 069	4 796 974	4 529 834
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 348 592	2 452 991	2 492 483
Epargne nette	3 357 477	2 343 984	2 037 352
n/n-1		-30,19%	-13,08%

La section de fonctionnement de la commune délivre des niveaux d'épargne de gestion entre 12 et 15% des recettes réelles de fonctionnement.

Si la sortie du Covid avait permis de gonfler artificiellement les niveaux d'épargne puisque le point haut de la période coïncide avec l'année 2022 (14,46%), les périodes 2023 et 2024 se sont chargées d'obérer ces niveaux d'épargne, l'inflation impactant significativement les postes des énergies et autres denrées alimentaires mais aussi les revalorisations du point d'indice qui ont également alimenté l'effet de ciseau observé sur 2023 et 2024 ; si l'année 2024 a vu un reflux de l'inflation, cela n'a pas empêché le maintien de prix élevés sur bons nombres de consommables (effet plateau).

Les dispositifs de revalorisation des bases locatives (+3.9% en 2024) et la reconduction de l'amortisseur « électricité » sont venus soutenir l'effort de gestion de la commune (exemple du plan de sobriété).

b/ Evolution de l'encours de dette, du recours à l'emprunt et du ratio de désendettement (en années) correspondant

(en €)	Rétrospective		
	2022	2023	2024
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	24 963 374	22 634 782	24 484 849
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	22 634 782	24 484 849	25 192 367
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 348 592	2 452 991	2 492 483
Intérêts de la dette (art 66111)	708 319	880 495	925 177
Annuités	3 056 910	3 333 485	3 417 659
Ratio de désendettement	4	5	6

Après une période de désendettement, la commune a fait le choix d'utiliser à nouveau sa capacité d'endettement reconstituée tout en étant soucieuse de préserver son ratio de désendettement et de veiller à ce que le recours à l'emprunt n'excède jamais 30% de la dépense d'investissement.

Pour rappel le ratio de désendettement est jugé préoccupant à partir de 12 ans.

c/ Des dépenses d'équipement principalement financées par les fonds propres.

Evolution des moyens de financement de dépenses d'équipement

(en €)	Rétrospective		
	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	6 982 651	10 379 862	10 836 246
Subventions d'équipement (art 204)	1 009 394	333 834	140 305
Sous-total dépenses d'équipement	7 992 045	10 713 696	10 976 551
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 348 592	2 452 991	2 492 483
Autres investissements hors PPI	239 793	0	1 760
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	2 388 622	0
Autres immobilisations financières (chap 27)	0	0	0
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	0	0	0
Travaux en Régie (art 721 et 722)	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	10 580 430	15 555 309	13 470 794

(en €)	Rétrospective		
	2022	2023	2024
FCTVA (art 10222)	650 908	796 481	1 484 563
Taxe d'aménagement (art 10226)	454 658	116 729	452 244
Subventions (chap 13)	363 526	1 215 165	1 687 670
Amendes de radars automatiques et amendes de police (art 1335)	254 516	315 667	338 830
Autres subventions	337 100	422 272	0
Autres immobilisations financières (chap 27)	1 000 000	0	0
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	0	0	0
Autres recettes	50 350	21 846	488 208
Sous-total recettes d'investissement	3 111 059	2 888 160	4 451 516
Emprunts déjà souscrits	0	0	0
Emprunts en cours	0	4 200 000	4 200 000
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	2 148 829	0
Total des recettes réelles d'investissement	3 111 059	9 236 989	8 651 516

L'exécution des dépenses d'équipement s'installe à un haut niveau (10,9M€ en 2024 après 10,7M€ en 2023), soit 29,6M€ sur la période observée.

Sur la période, le financement est principalement procuré par des ressources dites propres (autofinancement, FCTVA, taxe d'aménagement, subventions d'investissement, fonds de roulement) pour près de 72%, les 28% restant correspondant au recours à l'emprunt.

5.3 – ESTIMATION 2025 ET PROSPECTIVE 2026

Le profil du compte administratif 2025 sera atypique au regard des exercices passés, compte-tenu de la perception de l'indemnité pour la reconstruction de la crèche Gaston Variot d'une part (3,7M€), des impacts de la LFI 2025 ayant instauré diverses contraintes (création d'une nouvelle contribution au redressement des finances publiques – Dilico (0,4M€), relèvement du taux de cotisation CNRACL (+3%, 0,5M€) d'autre part.

Enfin, la prise en charge d'une partie des travaux relatifs aux liaisons douces par la Ratp voit les recettes réelles de fonctionnement majorées exceptionnellement de 0,3M€, venant ainsi complexifier un peu plus la lecture des futurs comptes 2025.

2025 est également l'exercice de fonctionnement de l'école Frida Kahlo en année pleine.

Sur le plan énergétique, la bonne mise en œuvre du plan de sobriété a permis d'améliorer nettement les objectifs de consommation initiaux communaux à partir desquels avait été estimé l'amortisseur « Electricité » pour 2024 ce qui occasionne sur 2025 un reversement d'une partie de l'amortisseur en 2025 (0,07M€).

Compte-tenu des recettes « exceptionnelles » susvisées, les épargnes de l'exercice 2025 devraient s'établir à des montants hors trajectoire habituelle (7,3M€ pour l'épargne de gestion versus 4/5M€).

Au vu de l'exécution à ce stade de l'exercice, l'effort d'investissement devrait se situer pour 2025 entre 8 et 9M€, permettant ainsi à la commune de reconstituer un fonds de roulement après une année 2024 forte de ses dépenses d'investissement.

L'année 2026 va revenir sur des fondamentaux connus, au service d'un budget toujours aussi ambitieux en direction de tous les chevillais et notamment en soutien de leur pouvoir d'achat, par le biais de réalisation d'équipements qui viendront compléter et renforcer le patrimoine existant et de soutien au secteur associatif et tout ceci dans l'attente des dispositions d'application de la loi de finances pour 2026.

En investissement, l'ambition est de renouer avec un effort d'investissement d'au moins 10M€, reports 2025 compris.

a/ Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025

(en €)	Estimation
	2025
Atténuation de charges (chap 013)	350 000
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	3 253 009
Attribution de compensation (art 73211)	20 084 783
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	0
Impôts et taxes (sauf 731)	20 084 783
Impôts directs locaux (art 73111)	16 917 814
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (art 73112)	0
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	0
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (art 73114)	0
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	570 000
Taxe sur les pylônes électriques (art 73132)	93 148
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	0
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	385 000
Droits de Place (art 73154)	400 000
Taxe de séjour (art 73172)	245 000
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	345 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0
Fiscalité locale (731)	18 955 962
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	0
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	248 632
FCTVA (art 744)	20 000
Autres participations (art 747)	2 379 014
Compensations TFB Locaux industriels	1 384 444
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	129 424
Autres dotations (autres articles chap 74)	49 168
Dotations	4 210 682
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	3 999 710
Total des recettes de gestion des services	33 936 332
Produits financiers (chap 76)	16 000
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	0
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	210 000
Produits induits des investissements	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	51 080 146

Une fois retraitée l'indemnité susvisée, les ratios de l'exercice 2025 restent en ligne sur le plan structurel, avec toujours une prédominance des éléments de fiscalité (directe, indirecte et attribution de compensation) qui représentent près de 84%, suivi par ordre décroissant par les dotations et compensations (9%) et 7% pour les produits de services qui repassent à nouveau derrière les dotations et compensation ; la raison à cela est à rechercher dans la bonne dynamique des bases de foncier bâti industriel qui par le jeu des compensations (réforme (LFI 2020) de la TH) vient bonifier les 50% compensés par l'Etat quand dans le même temps, la commune a capé les hausses de tarifs pour préserver notamment le pouvoir d'achat des chevillais. Le bouclage du financement du fonctionnement s'opère par le biais de recettes annexes (produits financiers, atténuation de produits et reprise de provision) à hauteur de 1%.

Stabilité de l'attribution de compensation

Depuis 2023, la MGP n'est pas revenue abonder l'attribution de compensation (ACM) avec une éventuelle dotation de solidarité communautaire DSC ; de son côté, l'ACM est restée inchangée en 2025 (notifiée en l'état) et sera reprise à l'identique au budget primitif 2026.

(en €)	Prospective	
	2025	2026
Attribution de compensation (art 73211)	20 084 783	20 084 783

Une revalorisation forfaitaire de moins en moins dynamique en raison du contexte désinflationniste :

Evolution des bases fiscales

L'exercice 2026 devrait voir la poursuite de la baisse du taux de revalorisation des bases ; l'IPCH France qui sert de support à cette revalorisation est ressorti à 1,2% au 30 septembre 2025 après 0,9% fin août. Les résurgences en matière d'inflation observées en provenance notamment du secteur des services ne devraient pas remettre en cause cet objectif de +/-1%.

Les taux communaux sont restés et resteront inchangés sur cette période observée :

	2023	2024	2025	2026
taux de taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	15,58%	15,58%	15,58%	15,58%
n/n-1	0%	0%	0%	0%
taux de taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	29%	29%	29%	29%
n/n-1	0%	0%	0%	0%
taux de taxe foncière sur le foncier non bâti	35,28%	35,28	35,28	35,28
n/n-1	0%	0%	0%	0%

Pour rappel, ces 3 taux pour la part communale sont inchangés depuis 2017.

Une surtaxe de 60% a bien été instaurée en 2022 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023 sur la taxe d'habitation visant les résidences secondaires afin de permettre à la commune de juguler la forte inflation qui a innervé l'économie réelle après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

Evolution du produit des contributions directes

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Taxe d'habitation		
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	1 613 000	1 466 217
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15,5800%	15,5800%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	251 305	228 437
Taxe sur le foncier bâti		
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	66 338 000	66 756 316
Taux taxe foncière sur le bâti	29,0000%	29,0000%
Coefficient correcteur	1	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	16 517 525	16 621 008
Taxe sur le foncier non bâti		
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	115 200	115 200
Taux taxe foncière sur le non bâti	35,2800%	35,2800%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	40 643	40 643
Produit des taxes directes (73111)	16 809 473	16 890 087
Majoration de THRS (-731)	98 341	89 392
Rôles supplémentaires	10 000	10 000
Impôts directs locaux (art 73111)	16 917 814	16 989 479

La progression est à mettre au compte du seul effet base puisque cette prospective n'intègre pas d'effet taux.

Evolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	570 000	575 700
Taxe sur les pylônes électriques (art 73132)	93 148	94 080
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	385 000	388 850
Droits de Place (art 73154)	400 000	250 000
Taxe de séjour (art 73172)	245 000	247 450
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	345 000	348 450
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0
Total Fiscalité locale indirecte	2 038 148	1 904 530
n/n-1		-6,56%

La fiscalité indirecte pourrait croître à minima de +1% par an d'ici 2026, exception faite des droits de voirie qui sont attendus en baisse.

Evolution des dotations (compensations incluses)

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	0	0
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	248 632	261 064
FCTVA (art 744)	20 000	20 000
Autres participations (art 747)	2 379 014	2 379 014
Compensations TFB Locaux industriels	1 384 444	1 398 283
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	129 424	129 424
Autres dotations (autres articles chap 74)	49 168	22 000
Dotations	4 210 682	4 209 785
n/n-1		-0,02%

Au regard des moyennes passées (entre 8 et 16%), la DSU est revalorisée de 5% sur 2026.

Toutes choses égales par ailleurs, la prospective pour 2026 intègre une revalorisation des compensations TF pour les locaux industriels selon l'indice IPCH ramené à +1% ; pas de revalorisation prévue pour les autres compensations.

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Atténuation de charges (chap 013)	350 000	350 000
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	3 253 009	3 285 539
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	3 999 710	252 207
Produits financiers (chap 76)	16 000	16 000
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	0	0
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	210 000	123 783
Produits induits des investissements	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 828 719	4 027 529
n/n-1		-48,55%

Les produits des services constituent l'essentiel de ce poste (hormis l'indemnité- perçue de l'assurance en 2025 pour la reconstruction de la crèche Gaston Variot), les autres recettes restent marginales en structure (revenus du patrimoine communal, produits financiers, reprise de provision ou encore remboursements divers)

b/ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2025

(en €)	Estimation	%
	2025	
Charges à caractère général (chap 011)	8 412 776	19,24%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	27 925 000	63,85%
FNGIR (art 739221)	1 037 452	2,37%
FSRIF (art 739331)	372 905	0,85%
FPIC (art 7392221)	234 755	0,54%
Autres reversements (autres art 739)	414 522	0,95%
Atténuation de produit (chap 014)	2 059 634	4,71%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	466 024	1,07%
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (art 65561)	216 000	0,49%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 590 430	8,21%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	257 928	0,59%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 530 382	10,36%
Total des dépenses de gestion courante	42 927 792	98,15%
Intérêts de la dette (art 66111)	884 638	2,02%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 76 397	-0,17%
Autres charges financières (autres art chap 66)	0	0,00%
Charges spécifiques (art 67)	0	0,00%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0,00%
Dépenses diverses	0	0,00%
Charges induites des investissements	0	0,00%
Sous-total charges d'exploitation	808 240	1,85%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 736 032	100,00%

Cette répartition est conforme à celle observée sur la commune dans les périodes précédentes et notamment sur 2023, puisque les charges à caractère général représentent près de 20% (identique à 2023 et 2024), les charges de personnel représentent 64% contre 62% en 2023 et 63% en 2024, les contributions, 10%, inchangé, la fiscalité reversée, 5% (contre 5% en 2023 et 5% en 2024) ;

À noter un changement majeur qui ne se voit pas dans la globalité mais l'instauration du Dilico (+0,4M€) en 2025 est venu se financer sur les économies dégagées sur la refonte du FPIC sur cette même année 2025 (-0,5M€) ; les charges financières restent inchangées (2%).

Evolution des charges de personnel

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	27 925 000	28 612 400
n/n-1		2,46%

L'estimation (2025) rehaussée de +4% (vs 2024) et la projection (2026) résultent pour ces 2 années d'un ensemble de facteurs qui sont à l'origine de la dynamique dont les 2 principaux sont pour 25 un effet année pleine de l'école Frida Kahlo et une augmentation du taux de cotisation CNRACL (+3%, soit un *nouveau* taux de 34,65% et en 26 une nouvelle augmentation du taux de cotisation CNRACL (+3%, il s'en suit un *nouveau* taux de 37,65%). Par ailleurs, les 28M€ quasi-atteints en valeur absolue en 25 sont aussi la conséquence des revalorisations du point d'indice initialisées en 22 et 23 pour resp. +1,5% et +3,5%.

Evolution des charges à caractère général précédemment impactées par l'inflation

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Charges à caractère général (chap 011)	8 412 776	8 412 776
n/n-1		0,00%

L'année 2025 est une année où les prix sont restés élevés, après des années 2022, 2023 de forte inflation et dans une moindre mesure 2024 ; cet exercice a par ailleurs subi l'impact année pleine d'une année de fonctionnement de l'école FK.

L'enveloppe 2026 doit globalement reprendre celle de 2025. L'évolution des prix de l'énergie devrait permettre de soutenir cette tendance sur la période (les prix de gros devraient rester autour des niveaux actuels quelles que soient les énergies, le « game changeur » ayant eu lieu en 2025).

Evolution de la péréquation horizontale

Evolution du FNGIR – stabilité depuis 2011, date de sa création suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, évolution de la contribution au FPIC et au FSRIF :

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
FNGIR (art 739221)	1 037 452	1 037 452
FSRIF (art 739331)	372 905	372 905
FPIC (art 7392221)	234 755	214 000
Autres reversements (autres art 739) - DILICO	414 522	414 522
Atténuation de produit (chap 014)	2 059 634	2 038 879
n/n-1		-1,01%

Depuis 2025, les « 3 lames » sont devenues 4 après l'arrivée du DILICO déjà évoqué supra (LFI 2025).

A noter qu'à ce stade d'élaboration du bp2026, le dispositif DILICO est reproduit à l'identique (réinscription du même montant qu'en 2025) et son remboursement éventuel prévu dans la LFI 2025 de 90% de la somme versée sur les 3 années suivantes n'est à ce stade pas pris en compte. La LFI 2025 prévoyait du reste le versement du DILICO uniquement pour la seule année 2025.

Les « 3 autres lames » de la péréquation horizontale restent en place avec l'ajustement du FPIC évoqué ci-dessus.

L'évolution des autres enveloppes (FNGIR et FSRIF) n'appelle pas d'observation particulière.

Evolution des charges de gestion courante

(en €)	Estimation		Prospective	
	2025	%	2026	%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	466 024	10,29%	466 024	10,19%
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (art 65561)	216 000	4,77%	218 160	4,77%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 590 430	79,25%	3 630 430	79,40%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	257 928	5,69%	257 928	5,64%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 530 382	100,00%	4 572 542	100,00%
n/n-1			0,93%	

Après un retour à la normale en 2024 et un soutien alloué au secteur associatif en ligne avec ce qui se faisait avant la crise énergétique, l'exercice 2025 continue d'apporter un appui nécessaire au bon fonctionnement des associations de la commune avec des hausses en 2026 dans le prolongement d'un soutien avéré au CCAS 2025 eu égard aux besoins croissants de la population ou encore en direction de l'Elan pour soutenir son activité et permettre à ce dernier de mener un audit financier et organisationnel. En structure, la contribution des subventions aux associations constitue la composante essentielle des charges de gestion courante.

Synthèse :

→ Répartition et évolution des **DEPENSES** réelles de fonctionnement (DRF) :

(en €)	Estimation		Prospective	
	2025	%	2026	%
Charges à caractère général (chap 011)	8 412 776	19,24%	8 412 776	18,98%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	27 925 000	63,85%	28 612 400	64,56%
FNGIR (art 739221)	1 037 452	2,37%	1 037 452	2,34%
FSRIF (art 739331)	372 905	0,85%	372 905	0,84%
FPIC (art 7392221)	234 755	0,54%	214 000	0,48%
Autres reversements (autres art 739)	414 522	0,95%	414 522	0,94%
Atténuation de produit (chap 014)	2 059 634	4,71%	2 038 879	4,60%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	466 024	1,07%	466 024	1,05%
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (art 65561)	216 000	0,49%	218 160	0,49%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 590 430	8,21%	3 630 430	8,19%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	257 928	0,59%	257 928	0,58%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 530 382	10,36%	4 572 542	10,32%
Total des dépenses de gestion courante	42 927 792	98,15%	43 636 597	98,45%
Intérêts de la dette (art 66111)	884 638	2,02%	717 427	1,62%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 76 397	-0,17%	- 31 531	-0,07%
Autres charges financières (autres art chap 66)	0	0,00%	0	0,00%
Charges spécifiques (art 67)	0	0,00%	0	0,00%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0,00%	0	0,00%
Dépenses diverses	0	0,00%	0	0,00%
Charges induites des investissements	0	0,00%	0	0,00%
Sous-total charges d'exploitation	808 240	1,85%	685 897	1,55%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 736 032	100,00%	44 322 494	100,00%
n/n-1			1,34%	

➔ Répartition et évolution des RECETTES réelles de fonctionnement (RRF) :

(en €)	Estimation		Prospective	
	2025	%	2026	%
Atténuation de charges (chap 013)	350 000	0,69%	350 000	0,74%
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	3 253 009	6,37%	3 285 539	6,96%
Attribution de compensation (art 73211)	20 084 783	39,32%	20 084 783	42,54%
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	0	0,00%	0	0,00%
Impôts et taxes (sauf 731)	20 084 783	39,32%	20 084 783	42,54%
Impôts directs locaux (art 73111)	16 917 814	33,12%	16 989 479	35,98%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (art 73112)	0	0,00%	0	0,00%
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	0	0,00%	0	0,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (art 73114)	0	0,00%	0	0,00%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	570 000	1,12%	575 700	1,22%
Taxe sur les pylônes électriques (art 73132)	93 148	0,18%	94 080	0,20%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	0	0,00%	0	0,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	385 000	0,75%	388 850	0,82%
Droits de Place (art 73154)	400 000	0,78%	250 000	0,53%
Taxe de séjour (art 73172)	245 000	0,48%	247 450	0,52%
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	345 000	0,68%	348 450	0,74%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0,00%	0	0,00%
Fiscalité locale (731)	18 955 962	37,11%	18 894 009	40,02%
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	0	0,00%	0	0,00%
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	248 632	0,49%	261 064	0,55%
FCTVA (art 744)	20 000	0,04%	20 000	0,04%
Autres participations (art 747)	2 379 014	4,66%	2 379 014	5,04%
Compensations TFB Locaux industriels	1 384 444	2,71%	1 398 283	2,96%
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	129 424	0,25%	129 424	0,27%
Autres dotations (autres articles chap 74)	49 168	0,10%	22 000	0,05%
Dotations	4 210 682	8,24%	4 209 785	8,92%
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	3 999 710	7,83%	252 207	0,53%
Total des recettes de gestion des services	33 936 332	66,44%	30 086 843	63,72%
Produits financiers (chap 76)	16 000	0,03%	16 000	0,03%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0,00%	0	0,00%
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	210 000	0,41%	123 783	0,26%
Produits induits des investissements	0	0,00%	0	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	51 080 146	100,00%	47 216 105	100,00%
n/n-1			-7,56%	
Total des recettes réelles de fonctionnement retraitées de l'indemnité GV	47 420 146		47 216 105	
n/n-1 retraité de l'indemnité assurance Gaston Variot			-0,43%	

Au final, les DRF progresseraient plus vite que les RRF en 2026 mais sur des dynamiques faibles qui pourront être gommées à l'exécution de ces prévisions.

c/ Evolution du niveau des épargnes

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Total des recettes réelles de fonctionnement	51 080 146	47 216 105
Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 736 032	44 322 494
Epargne de gestion	8 228 752	3 611 039
Intérêts de la dette (art 66111)	884 638	717 427
Epargne brute	7 344 114	2 893 612
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 549 358	2 696 380
Epargne nette	4 794 756	197 232
n/n-1		-95,89%
Epargne nette retraitée de l'indemnité GV	1 134 756	197 232
n/n-1		-82,62%

L'épargne nette demeure positive en 2026 mais se contracte par rapport à 2025 sous l'effet principalement de la faible revalorisation attendue des bases locatives (autour de +/-1%) et de la contrainte CNRACL sur 2026 (2^{ème} année d'augmentation du taux de +3%) ; les droits de voirie sont également attendus en baisse. La consolidation des charges financières sur 2026 devrait à contrario permettre de majorer l'épargne brute de 70K€

Il convient de rappeler que la prospective 2026 est réalisée dans une approche prudentielle à ce stade ; la réalisation devrait pouvoir afficher des ratios plus favorables.

d/ Un niveau d'investissement qui reste orienté à la hausse

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
FCTVA (art 10222)	1 800 258	1 087 059
Taxe d'aménagement (art 10226)	300 000	350 000
Subventions (chap 13)	1 396 602	3 145 453
Amendes de radars automatiques et amendes de police (art 1335)	328 723	330 000
Autres recettes	340 000	1 200 000
Sous-total recettes d'investissement	4 165 583	6 112 512
Emprunts déjà souscrits	900 000	0
Emprunts en cours	0	0
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	3 000 000
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	5 065 583	9 112 512
n/n-1		79,89%
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	7 583 675	9 900 440
Subventions d'équipement (art 204)	904 890	128 050
Sous-total dépenses d'équipement	8 488 565	10 028 490
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 549 358	2 696 380
Autres investissements hors PPI	80 000	80 000
Total des dépenses réelles d'investissement	11 117 923	12 804 870
n/n-1		15,17%

L'exercice 2025 se veut un exercice de « respiration » en matière de dépenses d'équipement après une séquence particulièrement riche en investissement (10,7M€ en 2023, 10,9M€ en 2024) – plus de 50M€ sur le mandat qui se termine.

Du coup, l'exercice 2026 devrait ré accélérer, épousant utilement le rythme de perception des recettes de même nature et notamment celui des subventions d'investissement ; l'évolution susvisée atteste de la bonne adéquation des dépenses et des financements associés.

Ce « temps de respiration » permet de reconstituer un fonds de roulement (FDR) quelque peu consommé au cours de l'exercice 2024 comme en atteste le tableau ci-après tout en pilotant au mieux le ratio de désendettement qui accompagne celui du FDR. Ce ratio de 9 pour 2026 est celui que la commune avait déjà calibré à l'occasion du Rob 2025.

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Fonds de roulement		
Fonds de roulement en début d'exercice	- 552 272	739 501
Résultat de l'exercice	1 291 774	- 798 746
Fonds de roulement en fin d'exercice	739 501	- 59 245
Encours de la dette		
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	25 192 367	24 558 008
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	24 558 008	24 861 628

(en €)	Estimation	Prospective
	2025	2026
Ratio de désendettement *	4	9
*en nombre d'année d'épargne brute		

e/ Structure et évolution de la dette

Le stock de dette (ou capital restant dû (CRD)) au 31 décembre 2025 devrait s'établir à 24,5M€ (versus 25,1M€ fin 2024). Les prochains recours à la dette dans un avenir proche devraient rester sous les montants remboursés en capital, en conséquence de quoi le niveau d'endettement devrait reprendre le chemin de la baisse en poursuivant la trajectoire 2025.

Le portefeuille reste constitué de 24 lignes. Le taux moyen pondéré sur 2025 devrait ressortir à 3,17% (versus 3,65% en 2024), il pourrait « tangenter » les 3%, voire casser ce support en 2026 si la politique accommodante de la BCE reprenait en 2026. Au 31 décembre 2025, la durée de vie résiduelle est de 12 ans et 10 mois, la durée moyenne de 6 ans et 6 mois.

Enfin, le capital payé sur la période s'établit à 2,5M€ pour 2025 et 2,7M€ pour 2026.

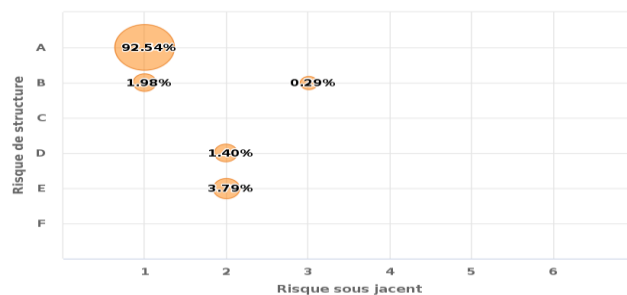
Comme le montre le tableau ci-après, le travail de recentrage sur la catégorie 1A poursuivi en mars 2025 a conditionné les derniers choix opérés en matière d'endettement, i.e. des financements à taux fixe principalement.

Charte Gissler en synthèse :

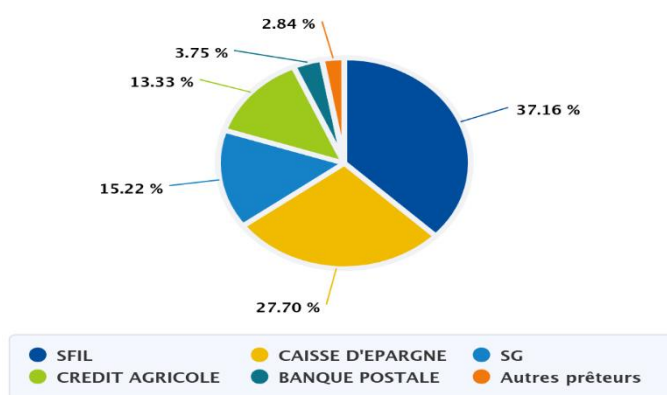
%	2022	2023	2024	2025
1A	71	84	86	93
1B	4	3	2	2
1E	7	6	5	0
2D	3	2	2	1
2E	5	4	4	4
3B	1	1	1	0
4E	9	0	0	0
total	100	100	100	100

L'opération menée en mars dernier a permis de ramener le score de la ligne 1 E de 5 à 0 si l'on observe les colonnes 2024 et 2025.

Charte Gissler en matrice :

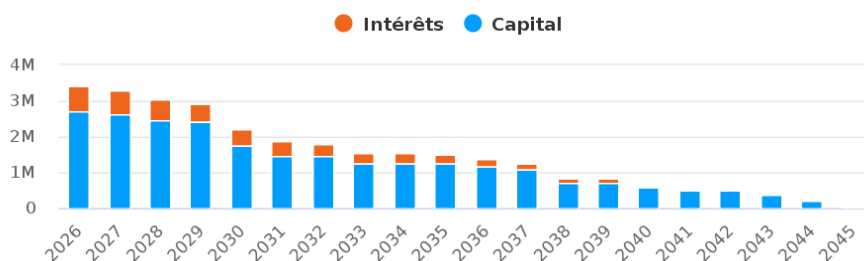


La répartition par prêteur au 31 décembre 2025 est la suivante :



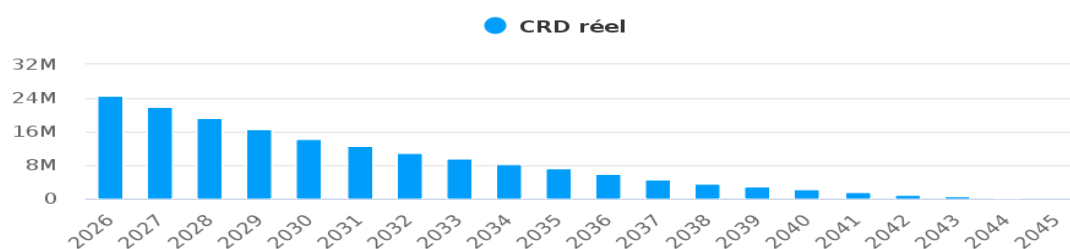
Ci-après,

- Les flux de remboursement* (capital et intérêts) de la dette au 1^{er} janvier 2026.



**non compris les emprunts futurs injectés dans la prospective à partir de 2026 et dont les remboursements interviendraient à compter de 2027.*

- l'évolution du capital restant dû au 1^{er} janvier 2026



5.4 – FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

a/ Un enjeu d'attractivité mis à mal par la loi instaurant les 1607 heures

Les personnels sont principalement des fonctionnaires recrutés sur des métiers spécifiques et ayant passé des concours sur des grades appartenant à des filières. Ces effectifs sont complétés par des agents contractuels lorsque la commune ne parvient pas à recruter des personnels statutaires, c'est notamment le cas pour les métiers en tension et sur lesquels la collectivité est en concurrence directe avec le secteur privé pour recruter les compétences nécessaires à son fonctionnement (techniques, informatique notamment).

Le recours aux agents contractuels a tendance à s'accroître car dans un marché du travail sous pression, les métiers de la fonction publique sont moins attractifs. De plus l'attractivité de la fonction publique est en partie due aux conditions de travail permettant pendant longtemps une conciliation plus aisée entre la vie professionnelle et la vie personnelle. La loi de transformation de la fonction publique est venue dégrader ce différentiel d'attractivité entre le secteur public et le secteur privé avec l'obligation notamment d'accroissement du temps de travail sans augmentation des rémunérations.

Enfin, les jeunes sortants du système scolaire ne voient que peu d'intérêt à passer les concours de la fonction publique. Ils peuvent être recrutés comme contractuels ce qui facilite parfois les mobilités et peut même rendre les évolutions de rémunération plus rapides.

Les conséquences immédiates de ce recours plus important aux agents contractuels, souvent faute de candidats statutaires a pour conséquence de déséquilibrer les finances de la CNARCL, caisse de retraite des fonctionnaires, d'où la revalorisation importante sur 4 ans des taux de cotisations (cf. supra).

Les enjeux à venir seront de recruter les compétences nécessaires aux métiers de la fonction publique qui par ailleurs se complexifient (réglementation, exigence usagers et salariés) et de fidéliser les agents pour qui la mobilité régulière n'est plus un frein.

b/ Les perspectives sur l'évolution des effectifs

La répartition par filière des emplois permanents pourvus au 1^{er} janvier 2026 se décompose de la manière suivante :

FILIERES	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETPT
ADMINISTRATIVE + emploi réservé	131	118	115.75
TECHNIQUE	250	250	247.92
SOCIALE	23	20	19.80
MEDICO-SOCIALE sans les ASSMATER	22	19	18.30
SPORTIVE	7	7	7
ANIMATION	70	61	61
CULTURELLE	55	54	38.51
POLICE MUNICIPALE	7	7	7
TOTAL	565	536	515.28

Assistantes maternelles	30	19	19
--------------------------------	-----------	-----------	-----------

Pour rappel 2025

TOTAL	564	540	515.33
Assistantes maternelles	30	19	19

Les effectifs en ETPT sont restés stables.

c/ Les perspectives d'évolution de la masse salariale pour 2026

Le chapitre 012 est composé à 98.9% de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle du personnel (tous statuts confondus), à laquelle s'est ajouté deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle des agents titulaires l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail et contrôle /expertise.

Le chapitre 012 se figera au Budget prévisionnel à 28 800 K€ en progression de 2.46% par rapport au CA 2025 projeté et intégrant notamment :

- la poursuite de la hausse de la cotisation de la CNRACL pour un montant de 375 000€
- le surcoût lié à l'augmentation de la cotisation à la garantie maintien de salaire qui du fait du dispositif mis en place est à la charge de la commune
- l'effet année pleine de la montée en puissance notamment des secteurs jeunesse et police municipale
- la hausse de la participation à la complémentaire santé
- l'impact en année pleine de la prime d'attractivité pour les personnels du secteur Petite enfance

Dans ce cadre budgétaire contraint et maîtrisé, la commune poursuivra sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents, garantie d'un rendu de service public efficient. Elle continuera donc la mise au stage des agents pouvant y prétendre, dans une volonté affichée de lutter contre l'emploi précaire. Enfin, en accord avec le conseil d'administration du COS, la commune a adhéré au CNAS pour ses agents permanents. Il s'agit d'une association loi 1901 qui propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale aux agents territoriaux. Il comporte à ce jour près de 900 000 adhérents. Cette adhésion permet aux agents communaux d'accéder à de nouvelles prestations qui viendront se substituer à celles proposées par le COS lorsqu'elles sont plus avantageuses. A l'inverse, lorsque la prestation du COS est plus intéressante, celle-ci sera maintenue. Cette adhésion a été effective au 1^{er} septembre 2025. La cotisation portée au chapitre 011 sera en année pleine de 123 000 euros.

d/ La formation des agents

La commune continue à valoriser les métiers et les parcours de ses agents. Pour cela, elle doit s'acquitter d'une cotisation obligatoire auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) correspondant à 0,90% de l'ensemble des salaires de ses agents (titulaires et contractuels), soit environ 120 000€ /an. Considérant que toutes les formations ne peuvent être dispensées par le CNFPT et notamment les formations liées à la sécurité, la prévention, l'informatique, la culture, etc., elle octroie dans son budget au chapitre 011, un budget supplémentaire d'environ 40 000€/an pour l'ensemble des agents.

e/ La santé des agents

Il convient de rappeler que contrairement au secteur privé, les agents des collectivités locales ne bénéficient pas de participation complémentaire obligatoire en matière de mutuelle santé et de prévoyance en cas d'arrêt pour raisons de santé. C'est pour cela que la commune a fait le choix de verser une participation à la mutuelle santé de ses agents dès mars 2011. Elle a également mis en place depuis janvier 2017, un contrat collectif prévoyance maintien de salaire facultatif avec participation de la commune. Le cout de ces deux participations sur la masse salariale s'élèvera à près de 100 000 euros en 2026. De nouvelles dispositions de participation à la prévoyance des agents seront instituées à compter du 1^{er} janvier 2026.

f/ Le temps de travail des agents

Afin de respecter la loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019 le temps de travail dans la collectivité est de 1607 heures de travail annuel.

22 catégories de métiers sur 27 bénéficient de sujétions particulières compte tenu de la pénibilité de leur travail. Ces sujétions particulières permettent de réduire le temps de travail de ces agents en-deçà des 1607 heures.

Ainsi la délibération votée en décembre 2023 prévoit 4 cycles de travail :

- Un cycle annuel à 1607 heures
- Un cycle à 38h30 générant 20 jours de RTT
- Un cycle à 37h30 générant 15 jours de RTT
- Un cycle à 36h30 générant 9 jours de RTT

Ce dernier cycle est privilégié pour les agents ayant des jours compensatoires de pénibilité.
Le règlement sur le temps de travail et son aménagement a été adopté par le comité social territorial au début de l'année 2024.

g/ les avantages en nature et heures supplémentaires.

Concernant les avantages en nature logement, seuls les 9 gardiens d'équipements sportifs et des écoles sont logés pour nécessité de service. Les logements sont situés au parc des sports, au gymnase Pasteur, au gymnase Marcel Paul, au gymnase Dericbourg, à la piscine, à l'école Paul Bert, à l'école Pierre et Marie Curie, à l'école Pasteur et à l'école Allende.

Concernant les avantages en nature vestimentaire, les agents bénéficient prioritairement de vêtements de travail fournis par la collectivité. Les agents n'ayant pas de dotation se voient attribuer un bon de vêtement annuel de 75 euros, déclaré en avantage en nature.

Concernant les avantages en nature nourriture, ils concernent les agents déjeunant dans les écoles et n'ayant pas de fonctions pédagogiques auprès des enfants. Les déclarations se font sur état d'heures.

Concernant les heures supplémentaires, elles sont réalisées sur demande du supérieur hiérarchique et sont ensuite récupérées ou rémunérées selon la demande de l'agent communal. Sauf exception, le recours aux heures supplémentaires n'est effectué que pour assurer les événements exceptionnels hors missions habituelles de l'agent (fête communale, prestations diverses, ...) ou dans le cadre du dispositif d'astreintes. En effet, les agents (hors cadres) lorsqu'ils sont d'astreintes sont rémunérés pour chaque sortie.

5.5 - LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

a/ Le programme d'investissement 2026

Au prix des efforts de maîtrise budgétaire et dans un contexte de plus en plus contraint, la commune continue de déployer un niveau d'investissement équivalent à l'année précédente pour 2025, permettant de garantir un haut niveau de service à la population chevillaise et de contribuer à la relance de l'économie.

b/ Le Plan pluriannuel d'investissement jusqu'à 2026

Le programme d'investissement 2026 permettra de poursuivre ou finaliser les projets en cours ou engagés en 2025 figurant au PPI ci-dessous. Ce plan pluriannuel reprend les montants prévisionnels des principaux investissements structurants auxquels il convient d'ajouter les investissements courants annuels (type achats de matériels) pour obtenir la totalité des dépenses d'équipements.

Les investissements structurants sont donc les suivants

- Les travaux de rénovation du gymnase Marcel Paul
- Les travaux d'installation de la salle de boxe dans l'immeuble Dericbourg accompagné de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de ce dernier
- Les travaux de mise en accessibilité PMR de l'école primaire Pierre et Marie Curie
- Les travaux d'installation de Brise Soleil Orientable de Paul Bert A (2^{ème} phase)
- La rénovation de l'étanchéité de la toiture de la cuisine centrale et de l'école primaire Pasteur
- Les études de faisabilité concernant l'implantation du conservatoire de musique et de danse et des services municipaux sur l'ancien site du monastère ainsi que les perspective d'aménagement du parc public.
- Les études de maîtrise d'œuvre et une partie de travaux pour la réalisation du vestiaire Club house du nouveau terrain synthétique
- Les études de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la rue Dericbourg avec l'implantation de la piste cyclable,
- Le déploiement de la vidéo protection sur la rue du Poitou
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du théâtre
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle crèche Variot,

(en €)

Libellé	Estimation 2025 (reports compris)	Prospectives 2026	Total 2025-2026
Acompte et frais portage foncier CCAS	433 011	0	433 011
<u>CCAS – étude</u>		100 000	100 000
Achat foncier jardin coeur de ville	1 109 000	274 320	1 383 320
Acquisition hangar	253 000	0	253 000
Acquisition site de la congrégation AILE +PARC	10 864	0	10 864
Acquisition parcelle 1 rue de Verdun	6 250	0	6 250
Adaptation climatique ERP	441 189	300 000	741 189
Terrain de basket 3X3	119 655	0	119 655
Cession impasse du soleil	46 680	0	46 680
Conservatoire	135 412	150 000	285 412
Contingent incendie	80 550	80 550	161 100
Contribution syndicat cité de la gastronomie	25 500	25 500	51 000
Contribution à la recapitalisation epa orsa	402 677	0	402 677
Crèche Gaston Variot reconstruction	119 856	250 000	369 856
Déplacement hirondelle	68 986	0	68 986
Ecole Frida Kahlo	820 423	0	820 423
Enfouissement réseaux	31 878	0	31 878
Entretien et grosses réparations bâtiments	1 173 404	683 500	1 856 904
Entretien voiries	494 415	413 880	908 295
Equipement public	136 650	50 000	186 650
Etudes	53 187	30 000	83 187
Extension cuisine centrale et offices	1 556	0	1 556
Fresques (école PM Curie+rue de Berry)	14 000	0	14 000
Gymnase Marcel Paul	310 712	2 000 000	2 310 712
Ingénierie stratégique EPA ORSA	22 000	22 000	44 000
Jardin cœur de ville	1 170 430	0	1 170 430
Liaisons douces/ Déricbourg	117 637	100 000	217 637
Locaux du cimetière - Pôle médical	50 693	0	50 693
Locaux PM	7 679	0	7 679
Matériel restauration	53 872	0	53 872
Micro-projets cœur de ville	398	50 000	50 398
Mise en œuvre charte qualité construction/charte promoteur	55 521	0	55 521
Mobiliers matériels et véhicules	291 119	456 974	748 093
<u>Parc de la Congrégation-étude</u>	-	60 000	<u>60 000</u>
Parcs canins	631	0	631
Participation SPL (achat d'actions)	7 700	0	7 700
Plan sobriété - voirie - bâtiments	3 636	100 000	103 636
Pole gare	138 844	0	138 844
Projet administration	7 000	0	7 000
Ressourcerie	35 000	3 000	38 000
Résidence autonomie/surcharges foncières	615 500	0	615 500

Salle de boxe	704 342	550 000	1 254 342
Schéma directeur informatique	118 761	183 000	301 761
Signalétique médiathèque	29 999	0	29 999
Studio d'enregistrement	8 298	0	8 298
Terrain synthétique	1 327 972	360 000	1 687 972
Théâtre	50 817	360 000	410 817
Travaux de mise en accessibilité	267 456	150 000	417 456
Travaux étanchéité		350 000	350 000
Vidéoprotection	151 440	100 000	251 440
VRD Ilot théâtre			
Zac sorbiers saussaie	51 500	0	51 500
Total dépenses programme	11 577 100	7 202 724	18 779 824
Total recettes programme	3 196 860	4 232 512	7 429 372

(1) (2) : les dépenses d'équipement et les recettes associées (fctva et subventions d'investissement) sont à retrouver dans la projection au §5.3 d/ supra.

VI - LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : LE BUDGET DE CHEVILLY-LARUE, UNE FORCE LOCALE POUR AMELIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES CHEVILLAIS

Alors que les inégalités sociales se creusent davantage encore à l'échelle de la France, et que 1 français sur 7 vit désormais en dessous du seuil de pauvreté, Chevilly-Larue n'échappe malheureusement pas à cette réalité. Les statistiques INSEE confirment la paupérisation d'une grande partie de la population chevillaise, alors que la situation de la classe moyenne s'érode progressivement. Le rôle redistributeur du budget communal est donc fondamental dans ce contexte.

Or, les communes ont été très fortement impactées par les mesures d'austérité des 15 dernières années, avec la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, puis la création de la métropole du Grand Paris qui fige la ressource issue du monde économique à la valeur 2015 pour les communes hors agglomération, et enfin le « pacte de responsabilité et de croissance » qui a conduit à ponctionner les budgets des communes et supprimer la Dotation Globale de Fonctionnement pour nombre d'entre elles et tout récemment le Dispositif de Lissage des Recettes Fiscales des Collectivités locales (DILICO). Dans un même temps, l'Etat se déportait de plus en plus sur les communes pour assumer des charges supplémentaires, générant un effet ciseau entre les recettes qui diminuent et les dépenses obligatoires qui augmentent.

Dans ce contexte, les efforts de la Municipalité pour évaluer de manière continue l'efficacité de ses politiques publiques, tout en maintenant une fiscalité basse, sans augmentation depuis 9 ans, ont porté leurs fruits.

La réactivité de la Municipalité face aux différentes crises, et malgré le contexte politique plus que jamais incertain permet à la collectivité d'aborder l'année 2026 avec un projet de budget ambitieux toujours au service des chevillais.

6.1- DES AGENTS DEVOUES AU SERVICE DES CHEVILLAIS

Ce budget ambitieux est porté par des agents municipaux dévoués au service des habitants.

Dans un contexte national de recul organisé des services publics, la commune devient plus que jamais l'un des seuls lieux ressources pour de nombreux habitants et notamment les plus fragiles et/ou les plus éloignés de l'usage des outils numériques.

La Municipalité mobilise ainsi les moyens financiers et humains dont elle dispose pour accompagner les chevillais au-delà de ses simples missions premières.

C'est ainsi qu'elle a par exemple ouvert, à moyens humains constants, au cours de l'année 2025, une Maison France Services qui a tout de suite trouvé son public (cf. infra).

Elle s'inscrit par ailleurs dans un accroissement progressif des effectifs liés à la voirie et aux espaces verts, la présence plus grande de végétalisation dans les espaces publics et la livraison de nouveaux jardins publics renforçant les besoins au quotidien.

L'année 2025 a été celle de la montée en puissance du service de police municipale qui a fait ses effectifs réels atteindre le niveau des effectifs théoriques permettant une présence sur la commune 7 jours sur 7. Ce sont ainsi, 15 effectifs qui sillonnent le territoire de la commune pour porter assistance et s'assurer du respect des règles notamment de stationnement. Cette situation favorable a permis de créer une brigade verte au sein du service de la police municipale pour faire de la prévention, lutter contre les incivilités et notamment les dépôts sauvages.

Au-delà des services créés ou redynamisés, se sont près de 550 agents permanents (auxquels il convient d'ajouter 150 intervenants ponctuels) qui chaque jour se rendent au travail avec la volonté d'accompagner les Chevillais dans leur quotidien.

La très grande majorité de ces agents est en contact direct avec les habitants pour les accompagner dans leurs besoins quotidiens.

Il convient de rappeler que la commune a toujours fait le choix d'assurer ses missions en régie là où d'autres ont fait le choix d'externaliser à des sociétés privées le service de restauration, de l'hygiène des locaux ou des espaces verts par exemple. Ce choix est à la fois gage de qualité et la garantie d'un respect des conditions de travail des personnels assurant ces métiers.

Afin de préserver ce niveau de qualité de service et de continuer à le faire progresser, la Municipalité porte une attention particulière aux conditions de travail de ses agents et développe depuis de nombreuses années une démarche de qualité de vie au travail.

6.2- SOLIDARITE, SANTE, PREVENTION, POUVOIR D'ACHAT : LA COMMUNE EN SOUTIEN AUX CHEVILLAIS

Alors que le pouvoir d'achat des ménages reste en berne avec des prix qui sont restés élevés après la période de forte inflation, la solidarité communale est essentielle dans le quotidien de chacun. Soutien au pouvoir d'achat de tous, accompagnement des seniors, projet local de santé, dispositifs spécifiques pour les personnes les plus fragiles ... la commune s'adapte aux effets de la crise économique et sociale pour être au plus près des besoins.

Maintenir un haut niveau d'accompagnement social

Dans un contexte national d'aggravation des inégalités et de paupérisation des populations, notamment des classes moyennes, la Municipalité a souhaité avoir une vue plus précise de la situation sociale des Chevillais afin d'adapter ses dispositifs au plus près des besoins.

Elle l'avait déjà fait de manière ouverte lors de la crise sanitaire, en créant des aides à l'attention d'un public très élargi. Certaines ont bien fonctionné (notamment la 1^e aide COVID), d'autres ont moins touché leur cible. L'aide énergie, lancée au plus fort de la crise énergétique, est de plus en plus sollicitée par les usagers, qui pour certains subissent seulement aujourd'hui les effets de la crise énergétique.

De plus, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes Chevillais, une réflexion a été conduite dans l'objectif de proposer une aide communale aux licences sportives. Cette aide a été mise en place début septembre 2024 et se poursuit aujourd'hui. A titre indicatif, entre le 30 septembre 2024, date de la première instruction de l'aide et le 31 mai 2025 : 136 familles ont demandé l'aide à la pratique sportive pour 217 enfants et 10 700€ ont été attribués à ce titre.

Enfin, pour objectiver les besoins réels des Chevillais et mieux rencontrer les publics qui ont besoin d'un accompagnement social spécifique, la commune a initié une analyse des besoins sociaux fin 2023. Après une année d'analyse en 2024, l'année 2025 a consolidé un diagnostic quantitatif et qualitatif, ce qui a conduit à identifier trois grandes orientations quant à la politique sociale communale afin d'adapter les dispositifs mis en place notamment par le CCAS en conséquence :

- Les familles monoparentales
- La santé mentale
- Le vieillissement

Ces thématiques ont fait l'objet d'un travail en atelier en présence des élus et des partenaires du territoire (associations, professionnels sociaux et de santé, usagers) afin d'élaborer des scénarii d'actions.

Dans le cadre du développement du volet insertion par l'emploi et notamment le dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), en partenariat avec l'EPT 12, la commune a créé en octobre 2022 un poste de coordination en parcours d'insertion (CPI). Le but est de mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé et renforcé, destiné à favoriser l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés à obtenir un emploi, plus spécifiquement les personnes très éloignées de l'emploi et présentant de nombreux freins sociaux. Le poste est financé à 60% par la commune et à 40% par le PLIE via les subventions du FSE « Fond Social Européen + ». Ainsi en octobre 2025, 56 personnes (34 sont des femmes) ont été reçues par la CPI et 445 entretiens ont été menés depuis le 1er janvier 2025. Le nombre total de personnes reçues depuis le début de l'action (octobre 2022) est de 197. Cet accompagnement se poursuivra en 2026 et les liens se renforceront notamment avec le service jeunesse afin de toucher et accompagner spécifiquement ce public.

6.2.1 Poursuivre et développer l'aller-vers pour lutter contre l'isolement des retraités

Des activités pour les seniors dans la continuité

Dans la continuité de l'offre de services proposée aux seniors, les programmes trimestriels de la Retraite Active seront déployés, au nombre de 3 en 2026, dans lesquels figureront un certain nombre d'activités. Sorties culturelles, ateliers et réunions d'informations, feront partie des animations proposées.

Le foyer de convivialité Gabriel Chauvet reste le lieu bien identifié par le public senior, notamment pour son temps de restauration au moment du déjeuner et des fêtes mensuelles des anniversaires. De nombreuses activités y seront déployées tout au long de l'année : atelier peinture, jeux de société, ateliers mémoire, numériques...

Le vernissage biannuel sera organisé courant octobre 2026, au cours de la semaine bleue, pour mettre en lumière les travaux des retraités qui assistent au cours de peinture tout au long de l'année au sein du foyer.

Une quatrième édition de la Semaine Bleue sera prévue, rendez-vous dorénavant attendu par les retraités, entre le 5 et le 10 octobre 2026 (date à confirmer).

Le banquet des aînés aura lieu le samedi 7 mars 2026.

Des services à la personne dans la continuité

Le service d'aide à domicile, de portage de repas et de transport à la demande, services essentiels aux personnes en perte d'autonomie, seront maintenus.

Afin de continuer à bénéficier de son agrément, le service d'aide à domicile fera l'objet d'une évaluation externe et devra soumettre son rapport au département du Val de Marne au deuxième trimestre 2027. Aussi, la démarche pour permettre la réalisation du rapport final sera enclenchée fin 2026.

L'évaluation d'une première année de conventionnement avec La Conciergerie Solidaire pour proposer des petits travaux aux seniors sera réalisée, afin de s'assurer que le dispositif est satisfaisant et s'il peut être reconduit, voire étoffé.

Développer l'aller vers

Un plan d'action sera proposé pour enclencher une démarche renforcée en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées. Pour ce faire, l'étude de dispositifs existants sur d'autres territoires permettra de réfléchir à une adaptation de certaines démarches sur Chevilly-Larue. Pour les mettre en place, le service RSH répondra à des appels à projet (QPV, commission des financeurs du Val de Marne...), afin de financer les actions à venir.

Le projet de résidence autonomie

L'année 2026 est également celle de la poursuite des travaux du projet de la résidence autonomie située à l'angle de la rue Emile Zola et de la future rue Simone Veil dans le quartier Bretagne. Ce nouvel équipement doté de 91 logements se veut innovant à plusieurs niveaux :

- Son rez-de-chaussée commercial et de services sera ouvert sur son environnement, et donc accessible tant à ses résidents qu'à la population du quartier. La volonté est de faire de ce lieu un véritable espace de vie et de rencontre pour nos aînés.
- Les locataires pourront venir d'horizons divers car cette résidence est intergénérationnelle. 13 % des logements seront des logements étudiants et 6 % seront destinés à des personnes en forte perte d'autonomie ou porteuses de handicap.

Au cours de l'année 2023, des problématiques d'équilibre économique de cette opération sont apparus en raison de l'inflation qui touche à la fois les coûts de construction et le budget de fonctionnement du futur établissement. La Municipalité a œuvré pour réunir l'ensemble des partenaires du projet et trouver des solutions. Un équilibre financier a pu être établi avec des efforts de chaque partenaire. Comme envisagé initialement, la commune soutient financièrement et directement ce projet à hauteur de 500 000€. Cette résidence personnes âgées relevant du parc social, s'adressera à un public diversifié. Le calendrier prévisionnel de cette opération envisage une livraison de la résidence au second trimestre 2027.

6.2.2 Poursuite du déploiement du plan handicap municipal

Poursuivre la mise en œuvre du plan handicap

L'année 2025 a permis de lancer un plan handicap pour structurer l'action municipale. Ainsi, un guide du handicap a été édité et distribué, ainsi qu'un temps d'échange des familles d'enfants en situation de handicap, coanimé par une psychologue et la référente handicap de la commune.

L'arrivée d'une chargée de mission santé-handicap au sein du service RSH va permettre d'accélérer la mise en œuvre du plan.

L'année 2026 permettra de renforcer la synergie impulsée entre les différents services municipaux, afin de renforcer la transversalité dans l'accompagnement du handicap.

La nouvelle formule du comité consultatif du handicap (CCH) initiée en 2025, permet de faire participer plus largement les administrés concernés. Organisée 2 à 3 fois dans l'année, cette instance permet de nourrir la manière de déployer les actions du plan santé.

Soutenir des dispositifs innovants

Par ailleurs, la commune s'engage aux côtés de la Fondation des amis de l'atelier afin de la soutenir dans la création d'un tiers-lieu à Chevilly-Larue.

La structure envisagée vise à accueillir, de manière collective, des personnes concernées par les troubles en santé mentale, leurs proches aidants, des professionnels, des habitants du quartier, au sein de laquelle différentes activités pourraient être proposées, telles que : un café social quotidien, du sport adapté ou encore des permanences de professionnels (prévention santé, juristes...). Des activités en extérieur pourraient également être proposées comme des sorties culturelles.

Ouvert sur la cité, ce tiers-lieu permettra de décloisonner l'offre de service proposée aux personnes en situation de handicap et de l'ouvrir sur la vie de la cité.

6.2.3 Mettre en œuvre notre contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectif l'articulation, la coordination et la mise en cohérence des politiques de santé et des dynamiques locales sur les questions de santé tout en tenant compte des besoins et des leviers existants au sein du territoire défini. Il vise à mettre en œuvre localement une approche transversale de la santé en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion et la prévention de la santé, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale.

Le recrutement d'une chargée de mission Santé/Handicap, arrivée au sein du service en septembre 2025, va permettre de coordonner le CLS.

Cette coordination va permettre d'impulser une politique de prévention santé au sein de la commune, en lien avec le schéma régional de santé établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS), tout au long de l'année et lors de moments événementiels forts.

Il s'agira de construire une culture de la prévention santé et de développer le pouvoir d'agir des administrés.

La réussite du CLS passe par la mise en lien des acteurs du territoire, à travers des moments de convivialité impulsés par la commune. Il s'agit de fédérer les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux autour de la promotion de la santé et de faire connaître des dispositifs locaux, pour faciliter le parcours des patients.

La commune poursuivra ses efforts pour renforcer la couverture médicale du territoire avec le projet de création de centre médical dans le quartier Sorbiers Saussaie, qui se concrétise peu à peu, et dans le quartier Larue, adossé sur la maîtrise des cellules commerciales du cimetière intercommunal.

Par ailleurs, ouvrira courant 2026 une clinique de soins de suite dans une partie des ex-locaux de la Congrégation des Sœurs du Bon Pasteur.

6.2.4 La mutuelle communale : une mesure de soutien au pouvoir d'achat et à la santé des chevillais

Depuis 2023, une convention a été signée avec la Mutuelle Familiale suite à un appel d'offre. Cette convention garantit aux Chevillais et agents communaux des tarifs préférentiels. A ce jour, près de 750 chevillais et agents communaux sont couverts via cette prestation.

6.2.5 Une attention particulière portée aux familles monoparentales

Le taux de familles monoparentales progresse sur la commune comme dans toute l'Île-de-France. A Chevilly-Larue, 43,6% des ménages de la commune sont des familles avec enfants à charge. Parmi ces familles, 27,4% sont des couples avec enfants et 16,2% des familles monoparentales. Le taux de familles monoparentales a augmenté significativement depuis 2010 en passant de 11,5% à 16,2%, soit 41% d'augmentation (Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024).

Une attention particulière sera portée à ces familles qui sont les premières à subir les effets de la crise actuelle.

6.2.6 Lutter contre les discriminations et les violences conjugales

La France, comme de nombreux pays en Europe et dans le monde, est confrontée à une augmentation exponentielle des actes et paroles antisémites et racistes, avec une banalisation quotidienne de discours de stigmatisation dans les médias et dans les relations interpersonnelles au quotidien. L'égalité est l'une des valeurs fondamentales de la République, souvent battue en brèche par l'expression de différentes formes de discrimination : racisme, inégalité femmes / hommes, homophobie, etc.

Plus que jamais, les valeurs de tolérance et d'acceptation des différences constitueront la colonne vertébrale de l'action de tous les services municipaux, à travers les programmations culturelles et événementielles notamment, les actions de communication, de sensibilisation des jeunes publics, et plus largement dans l'accueil des Chevillais.

Au cours du mois de mars, des temps forts seront dédiés à la journée "zéro discrimination" le 1^{er}/03, autour du 08/03 pour la journée de lutte pour les droits des femmes et le 21/03 pour la journée contre les discriminations raciales. Il est également important de souligner les actions autour du 25/11 pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le plan d'action contre les violences faites aux femmes se poursuivra. Ainsi, les dispositifs de permanence (écoute / orientation et juridique) seront reconduits en 2026 et la convention de partenariat avec l'AUVM de mise à disposition d'un logement relais pour les femmes victimes sera renouvelée. Des actions de formation et de sensibilisation seront menées pour libérer et légitimer la parole des femmes victimes de violence et faire cheminer la culture de l'égalité, notamment à l'occasion des campagnes du 8 mars et du 25 novembre. (Affiches numéros téléphones utiles, permanence mairie, formations agents, expos, projections avec intervenants, ateliers en direction élèves élémentaires, des collèges et du lycée, campagne sensibilisation)

A la rentrée 2025 ce sont les écoles élémentaires qui seront ciblées dans la lutte contre la précarité menstruelle par la dotation de kits 1^{ères} règles. Après la médiathèque et la piscine un troisième distributeur de protection hygiénique sera installé à la mairie en 2026.

Les ateliers prévention contribuent à la lutte contre les discriminations dès le plus jeune âge en travaillant les valeurs telles que le respect, l'ouverture d'esprit, la tolérance. Ils visent à prévenir les préjugés et les stéréotypes qui se développent souvent à un âge précoce. De plus, ils contribuent à renforcer le développement du bien-être émotionnel des enfants, en leur permettant de grandir dans un environnement où chacun est respecté et valorisé pour ce qu'il est. Enfin en traitant des thèmes du harcèlement et de l'égalité femme homme, ils permettent d'aborder de nombreux sujets transversaux tels que les origines, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre aspect de l'identité d'un individu. Valoriser la diversité, l'acceptation de l'autre et de ses différences est un des objectifs du réseaux parentalité local.

Ce programme passera par des moments symboliques à des dates spécifiques, mais aussi à des conférences à la médiathèque ou diverses initiatives participatives.

6.3- Jeunesse, Petite enfance, Enfance : prendre soin, éveiller, éduquer, soutenir les parents

Le rôle éducatif des actions municipales est au cœur du projet municipal, qui y consacre une part conséquente de son budget.

L'éducation a toujours constitué une priorité à Chevilly-Larue, au regard des enjeux majeurs que sont la réussite de tous les élèves, l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté de l'enfant et du jeune. Cet engagement fort en faveur d'une politique éducative locale ambitieuse nécessite constamment d'être réajusté et réévalué pour être en prise avec les réalités d'aujourd'hui tout en anticipant les besoins de demain.

• ACCUEILLIR LES TOUT-PETITS

La commune de Chevilly-Larue présente un taux d'accueil de la petite enfance supérieure à la moyenne départementale, et ce malgré l'incendie de la crèche Gaston Variot en 2022 qui a réduit la capacité globale d'accueil. Celle-ci, provisoirement accueillie aux Petites Colombes et à la Maison Bleue, propose une offre d'accueil de 25 enfants au lieu de 40 sans réduire la capacité d'accueil de ces établissements puisqu'ils sont dans les locaux précédemment occupés par le relai petite enfance et la crèche familiale. Ces derniers peuvent quant à eux bénéficier des nouveaux locaux situés dans l'ancienne crèche départementale, désormais dénommée « les P'tits Pas de Jules Verne ».

Après avoir obtenu une juste indemnisation par l'assurance au terme d'âpres négociations, la commune a pu lancer le concours d'architectes sur la base de l'étude de programmation finalisée en 2025. Le projet devrait être choisi au premier trimestre 2026.

Depuis février 2024, l'espace nommé « Les p'tits pas de Jules Verne » accueille, dans les locaux situés à l'arrière de la ressourcerie, le relai petite enfance et les jardins d'enfant de la crèche familiale. Ainsi tous les enfants de la commune quel que soit leur mode de garde (assistantes maternelles libres, assistantes maternelles de la crèche familiale) bénéficient d'un espace bien identifié, et nouvellement équipé. Cet espace continue de recevoir des retours très favorables de la part des familles et des agents y évoluant.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents a poursuivi son ouverture en 2025 tous les jeudis après –midi dans les locaux des P'tits pas de Jules Verne. Ce service continuera de fonctionner en 2026. Ce lieu de rencontre dédié à la parentalité continue de recevoir une vive fréquentation. Ce lieu est très bien identifié des familles. Le taux de fréquentation en 2025 s'est maintenu avec une quarantaine de familles.

Les travaux de modernisation de la cuisine de la crèche Maison Bleue ont eu lieu à l'été 2025. Ce projet a fait l'objet d'une subvention de la CAF via le FME, associé au changement du système de visiophonie à l'entrée de la crèche, comme le stipule le nouveau référentiel bâtimentaire petite enfance. Le montant de ces travaux s'élève à 130 000 € HT, la CAF subventionne 93 000€. Cet office répond maintenant aux critères HACCP en vigueur et améliore le confort de travail de l'équipe sur site.

Les projets pédagogiques des crèches sont toujours centrés sur l'éveil culturel et artistiques des enfants. Il s'appuie sur des liens forts avec les organismes partenaires (médiathèque, conservatoires, maison des arts plastiques, maison du conte) afin de favoriser l'oralité, et l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Un travail de formation des professionnels via la médiathèque et la maison du conte s'est poursuivi en 2025 et continuera en 2026. Un budget de 4000 € est alloué tous les ans au partenariat avec la maison du conte afin d'organiser des sessions de formation pour les agents, et l'intervention de conteurs dans les crèches. Des réunions régulières ont lieu avec ces 2 intervenants afin de discuter des besoins et de proposer des temps adaptés. Le partenariat avec le conservatoire et la maison des arts plastiques s'est plus développé en 2025 et se poursuivra en 2026.

Les conseils des crèches seront, bien entendu, toujours actifs en 2026. Ces outils sont de véritables leviers pour créer du lien, faire entrer les parents au sein des établissements, leur donner toute leur place dans ce continuum éducatif entre l'institution et la famille. Ils permettent d'échanger sur les besoins des familles et d'adapter la mission d'aide à la parentalité.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants ont un rôle de prévention, de dépistage des troubles du développement du jeune enfant. La RSAI (référénté santé et accueil inclusif) recrutée fin 2024 a pris ses marques en 2025. Elle s'est mise en lien avec un réseau de RSAI du territoire afin d'adapter au mieux ses missions. Elle assure un suivi des enfants, un accompagnement individuel s'il y a lieu, et reprend progressivement les différents protocoles d'hygiène et de sécurité des structures. Ce poste est un véritable plus pour l'exercice des missions de prévention et de prise en charge de l'enfant porteur de handicap.

Ce secteur travaille également à tenir les objectifs de la loi EGALIM, la RSAI s'est rapprochée de la diététicienne de la ville afin de mieux connaître les actions à mener.

Une partie du budget 2026 sera donc dédiée à la poursuite de l'achat du matériel alimentaire conforme.

La politique municipale en faveur d'un service public d'accueil du jeune enfant sera reconduite avec le maintien de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'allocation différentielle versée aux parents employeurs d'une assistante maternelle indépendante agréée. Toutefois, la réforme du mode de calcul du complément du mode de garde par la CAF initiée en septembre 2025, réduit considérablement la portée du dispositif d'allocation différentielle porté par la Municipalité depuis des années. 2026 devrait donc connaître une évolution de ce dispositif, afin de continuer à soutenir les parents qui n'ont pas obtenu de place en crèche.

En 2025, une cinquantaine de familles a pu bénéficier de cette aide pour un budget annuel de près de 30000 €.

- UN PROJET EDUCATIF LOCAL TOUJOURS AMBITIEUX

La Municipalité maintiendra sa politique volontariste qui place les actions en faveur de l'enfance et de la petite enfance comme le premier poste budgétaire de la commune. Cette ambition forte a été une nouvelle fois reconnue par l'UNICEF – France via le titre « Ville Amie des Enfants ». Chevilly-Larue figure parmi les 265 communes (soit moins de 1 % des communes françaises) qui font de leur politique éducative une priorité au-delà de leurs compétences obligatoires.

La Ville de Chevilly-Larue poursuit son engagement pour une politique éducative forte et de qualité, et en particulier à travers le renouvellement en juin 2023 de son Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour 4 ans et son Plan Mercredi. Le PEDT définit une politique éducative cohérente et coordonnée pour le territoire. Il vise à garantir un accès équitable et de qualité à l'éducation et à la formation pour tous les enfants et les jeunes de son territoire. Il a pour objectif d'organiser des activités en complémentarité avec les temps d'apprentissages scolaires et ainsi créer un continuum éducatif au bénéfice des différents temps consacrés à l'enfant dans les écoles maternelles et élémentaires.

Après le renouvellement de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2025, l'année 2026 constitue la première année de son déploiement.

La municipalité poursuivra en 2026 la mise en œuvre d'un programme annuel de travaux d'entretien, de conformité ou de modernisation dans ses bâtiments publics fortement tourné vers le bien être des jeunes publics dans les structures municipales.

Sur les actions en fonctionnement, la Municipalité tente de s'adapter au contexte de crise économique et de forte tension en matière de logement en Ile-de France. Elle a conscience que tous les jeunes ne disposent pas toujours d'espaces favorables pour leurs apprentissages personnels ou en petits groupes au sein de leur domicile familial. Les séances d'accompagnement scolaire au sein du service municipal de la jeunesse ou à la Médiathèque avec le dispositif « objectifs révisions » ou encore la poursuite des ateliers « coup de pouce » sont tout autant d'exemples de ces choix. Les ateliers coup de pouce s'adressent à des élèves ayant besoin d'un accompagnement spécifique pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il s'agit de mettre les enfants en situation de réussite et qu'ils prennent confiance en eux. Pour l'année scolaire 2025-2026 sont envisagés 3 ateliers « coup de pouce CLEM » supplémentaires, ce qui portera le nombre à 14 ateliers (pour un montant s'élevant à 6 600 €) au lieu de 11 l'année passée. Ces clubs coup de pouce sont gratuits pour les familles.

A la rentrée 2025, il est à noter l'ouverture d'une TPS (toute petite section) à l'école maternelle Paul Bert, dont l'objectif est d'accueillir les enfants de moins de 3 ns allophones, et d'offrir une première expérience avec l'institution scolaire.

C'est aussi en agissant en faveur de l'ouverture à la culture que la commune illustre sa prévalence éducative, grâce aux livres offerts aux enfants lors des fêtes de fin d'année (dans les crèches, aux élèves de CM2 ou lors du Noël Solidaire), aux classes cirque, aux parcours regards proposés par le théâtre, aux interventions des structures culturelles au sein des accueils de loisirs municipaux ainsi qu'aux ateliers proposés aux collégiens par le service municipal de la jeunesse comme par exemple cette année l'atelier de dessin de mangas au collège Liberté pendant le temps méridien. Ainsi la compagnie Le Perchoir, qui a répondu à un marché public, s'est installée sous le chapiteau avec une belle dynamique. Cette compagnie développe également ses propres activités complémentaires au sein du chapiteau qu'elle loue ainsi à la commune générant quelques recettes complémentaires.

La Municipalité maintiendra en 2026 les classes environnement (4 de plus qu'en 2025) et les séjours de vacances (du service municipal de la jeunesse et du service enfance) afin de permettre à tous de découvrir de nouveaux horizons. Ainsi cette année, 12 classes de CM2 et 2 classes ULIS vont partir en séjour. L'école Paul Bert B a fait le choix de privilégier un stage poney pour les classes ULIS.

- UNE RESTAURATION SCOLAIRE EN REGIE ET DE QUALITE

Afin de faire face à la montée des effectifs scolaires et donc de la restauration, la commune a anticipé et réalisé des travaux d'évolution de son office centrale de restauration. La Municipalité confirme ainsi son choix de confection des repas en régie directe. Ce sont une quarantaine d'agents municipaux qui confectionnent, livrent en liaison chaude et servent aux enfants et aux aînés près de 2100 repas par jour.

Cette politique ambitieuse en matière de restauration municipale s'inscrit dans une démarche qualitative et respectueuse de l'environnement et du bien-être animal par l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, ou encore des produits locaux et labellisés. Malgré la hausse du coût des matières premières ces dernières années, la Municipalité a poursuivi sa politique ambitieuse en matière de restauration municipale et n'a pas renoncé à ses engagements sur la qualité des repas servis aux usagers. La part de produits issus de l'agriculture biologique, produits locaux et porteurs de sigles et labels de qualité ne cesse de croître atteignant les 13% de Bio et 30% de produits labellisés sur 2025.

Pour ce faire, le budget alloué à l'achat des denrées alimentaires a été réévalué à plus de 1M€ pour les 300 000 repas élaborés par an.

A ce sujet, les marchés alimentaires composés de 12 lots d'une durée de 4 ans seront relancés pour application au 1^{er} Septembre 2026.

A noter également qu'est programmé au budget d'investissement le changement de la ligne de self de l'école élémentaire Paul Bert ; ainsi qu'un plan de maintenance de toutes les hottes des offices. Suite à la liquidation judiciaire de notre société de maintenance, il est prévu de relancer un marché afin d'assurer le maintien à un bon niveau du matériel de production qui reste un enjeu majeur auquel la Municipalité est attentive. Concernant le logiciel Salamandre, une deuxième scannette va être achetée afin de faciliter les livraisons et les inventaires, ainsi qu'une extension du logiciel pour les données EGALIM à rentrer sur « Ma Cantine ».

D'un point de vue alimentaire, il convient de préciser que la commune dispose d'une diététicienne qui l'accompagne dans la confection des menus, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

- UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LA JEUNESSE

Sous l'impulsion de la nouvelle responsable de service arrivée fin 2024, une nouvelle dynamique a pu être engagée en faveur de la jeunesse chevillaise.

Sur le fonctionnement, les rencontres partenariales ont été consolidées (Mission locale, MPT, Club Espoir, collèges, CAF, CIDJ, associations locales) ; la refonte des outils de communication et la reprise de la gestion administrative ont permis au service de repartir sur des bases saines.

Concernant l'activité, les inscriptions aux activités proposées par le pôle animation sont en croissance continue avec un taux de remplissage des sorties et activités de 100 %. L'intégration de veillées, 1 fois par période de vacances, permet d'accueillir 50 jeunes en moyenne grâce aux thématiques proposées (soirées magie, color party, casino...).

L'intervention du service Jeunesse lors des pauses méridiennes au sein des Collèges Liberté et J. Moulin a également repris. Les ateliers d'une heure trente en moyenne, alternent entre jeux, sophrologie, jeux de cohésion sportive et prévention.

A compter de 2026, des programmations sur le temps périscolaire du mercredi après-midi seront élaborées. Il est également à l'étude d'ouvrir des activités aux plus de 17 ans.

Les jeunes diplômés du CAP au post bac ont également été mis à l'honneur, en se voyant offrir une mallette comprenant un chèque cadeau et un livre. La remise des chèques qui s'est tenue au SMJ pendant les vacances de la Toussaint a permis de rencontrer des jeunes qui n'avaient jamais poussé la porte du SMJ. Ce fonctionnement est reconduit durant les vacances de la Toussaint 2026.

Concernant l'information Jeunesse, la structure Info Jeunes (SIJ) a été entièrement repensée grâce à la tenue d'un chantier d'été auquel ont participé 4 jeunes chevillais chargés de repeindre l'espace d'accueil. L'achat de mobiliers adaptés est venu compléter cette transformation. Au-delà de la volonté de pouvoir à nouveau recevoir les jeunes chevillais dans les meilleures conditions, il convient de pouvoir travailler au renouvellement du Label « Info jeunes », fin 2025. D'ici là, des initiatives et liens se sont mises en place pour redynamiser cette structure. Ainsi, une rencontre sportive de l'emploi s'est déroulée en avril 2025 et a permis à plus de 60 jeunes de rencontrer de potentiels employeurs. Concernant l'accompagnement des jeunes sur la réalisation de leurs projets d'autonomie, le dispositif « Aide aux projets » perdure et a concerné 39 jeunes en 2025. Ces dispositifs seront reconduits en 2026.

Le dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus via la SIJ sera, quant à lui, reconduit en 2026 en partenariat avec les trois établissements scolaires du secondaire situés sur le territoire chevillais. Des ateliers d'aide aux devoirs seront également proposés de nouveau afin d'accompagner les 6^e/3^e en partenariat avec la MPT et les 2 collèges. La transmission par les pairs faisant ses preuves, la volonté du SMJ est de faire appel aux jeunes qui fréquentent le SMJ, à de jeunes étudiants qui souhaiteraient s'investir dans l'accompagnement des plus jeunes.

Suite aux échanges avec les jeunes un studio d'enregistrement provisoire a été installé en 2025 au 2^e étage du bâtiment principal du SMJ. Il est ouvert depuis juin 2025. Le matériel nécessaire, défini en concertation avec les jeunes Chevillais intéressés par le projet est opérationnel. Les jeunes sont accompagnés par un professionnel pour la production de pré maquettes.

Dans le cadre du dispositif Politique de la ville-Engagement 2030, des rendez-vous « hors les murs », intitulé « La rue qui est à vous », portés par la médiathèque se tiennent depuis le 16 décembre 2024, tous les 3^e mercredi du mois au sein du quartier des Sorbiers. Ces rendez-vous réguliers sont de plus en plus fréquentés et reçoivent depuis 2024 un financement QPV. Le SMJ y prend toute sa place.

La proposition du temps festif jeunesse « FestY Jeunesse » au Gymnase Marcel Paul, le 23 décembre 2024, organisé en collaboration avec la MPT et le Club Espoir, a rencontré un vif succès avec 300 personnes recensées sur la durée de l'évènement. La reconduction de ce temps festif en décembre 2025 sera cette année tournée vers les arts urbains (danse, dubble duch, battle...) et sera porté principalement par les jeunes qui fréquentent le pôle animation. Un bilan en sera tiré pour envisager sa reconduction en décembre 2026.

La session théorique BAFA pour 20 jeunes Chevillais, du 21 au 29 décembre 2024 a été immédiatement complète. La Municipalité a fait le choix de la financer en totalité pour permettre à tous les jeunes d'acquérir ce premier diplôme pouvant déboucher sur un premier emploi. Tous les jeunes ont obtenu leur 1^{ère} partie de BAFA. Complétée par une session en février 2025, ce sont 38 jeunes qui achèveront leur cursus en février 2026 par une session d'approfondissement.

Ce processus s'inscrit dans une volonté de constituer un vivier de candidats pouvant prétendre à intégrer les équipes d'animateurs dans nos centres d'accueils de loisirs. Ainsi au-delà d'offrir aux jeunes une première formation, il s'agit également de leur proposer une première expérience professionnelle tout en répondant à un besoin de la commune.

Pour conclure, 2026 sera ainsi l'année du déploiement de nouvelles perspectives pour construire des projets avec les jeunes, au plus près de leurs besoins et en adéquation avec les valeurs portées par la Municipalité. Il s'agit également de les impliquer davantage en travaillant à les soutenir dans leurs idées et envies en contrepartie d'une implication dans l'activité du SMJ au service du vivre ensemble.

La Commune à travers son service Jeunesse mais également d'autres intervenants sera également partie prenante dans les initiatives du collectif « dynamique Jeunesse ».

Ce collectif créé il y a maintenant quelques années et qui regroupe des acteurs institutionnels (Commune, Club de prévention, Maison Pour Tous) et associatifs (associations locales) œuvre collectivement pour organiser des initiatives à l'attention de la Jeunesse. La commune le sollicitera sur ses initiatives et y sera à l'écoute sur toutes les demandes de partenariat sur lesquelles elle sera interpellée.

Bien sûr, l'ensemble des services municipaux poursuivront leurs actions à l'attention des jeunes Chevillais, dans le domaine culturel, sportif, citoyen ou de loisirs. Un 3^e spot de street work out devrait voir le jour en 2026 sur la coulée verte.

- **SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE FONDAMENTAL**

La municipalité souhaite soutenir et accompagner les parents dans leur rôle parental, il est un des axes majeurs inscrit dans le dispositif de Politique de la ville. Le pôle prévention poursuivra et renforcera l'animation du réseau des acteurs en charge de la parentalité, grâce aux espaces d'échange et de partage, permettant d'identifier les défis auxquels les parents sont confrontés et de proposer des solutions adaptées. En encourageant cette réflexion collective, la municipalité vise à établir un véritable partenariat entre les acteurs locaux et les familles afin d'améliorer le bien-être et le développement des enfants chevillais.

Cette collaboration tend à faciliter également l'interaction avec l'éducation nationale, et permet à la demande du chef d'établissement ou de l'inspectrice la participation du pôle prévention et d'autres partenaires tels que le CFDJ (Club Espoir) auprès des équipes éducatives déjà en place. Cela permet d'aborder les problématiques en tenant compte de tous les aspects, qu'ils soient liés à la scolarité, au contexte social ou à la vie familiale.

En place depuis 2022, la permanence gratuite d'une psychologue dédiée au soutien parental se poursuivra, une fois par mois, avec des rendez-vous pouvant être pris via le pôle prévention ou directement auprès d'elle.

Les ateliers de prévention se déroulent pendant la pause déjeuner et visent à informer et sensibiliser les enfants sur deux thèmes : le harcèlement et l'égalité entre les filles et les garçons. Ces ateliers sont proposés à tous les élèves de CM1 et CM2. À la fin de chaque session, un petit livret est distribué pour encourager les échanges entre parents et enfants à la maison.

En se basant sur les bilans des années précédentes et les suggestions des enseignants, le pôle prévoit d'élargir ses activités afin d'atteindre un plus grand nombre d'enfants en s'adressant à d'autres niveaux et en abordant de nouvelles thématiques. Ainsi, un atelier sur le corps sera proposé aux élèves de maternelle durant le temps scolaire. L'objectif étant de sensibiliser et d'éduquer, le plus tôt possible, les jeunes enfants sur l'importance de leur corps et à au principe du consentement.

En s'inspirant du modèle utilisé pour les écoles élémentaires, en collaboration avec le service municipal de la jeunesse, le pôle prévention envisage la mise en place d'ateliers trimestriels pour les établissements du secondaire. Ces ateliers aborderont des thématiques importantes telles que le harcèlement, les addictions, le consentement, ainsi que d'autres sujets pertinents pour nos adolescents. Le pôle prévention a pu identifier des besoins et établir une collaboration avec le lycée. Cela a conduit à une sensibilisation des lycéens concernant la consommation de Buddha Blue, une drogue de synthèse consommée avec une vapoteuse. De plus, la participation du pôle prévention a été programmée lors des instances du Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) du lycée.

La Semaine de la Parentalité vise à mettre en valeur les compétences des parents et à reconnaître leur rôle primordial en tant que premiers éducateurs de leurs enfants. En mettant l'accent sur les responsabilités parentales, on prend conscience de l'importance du rôle des parents dans l'éducation, l'épanouissement et la protection des enfants. C'est aussi l'occasion de mettre en avant les services municipaux et les associations qui travaillent tout au long de l'année pour soutenir et accompagner les parents de Chevilly-Larue.

L'initiative de lier la Semaine de la Parentalité à la Journée des Droits de l'Enfant a été un succès, du 16 au 22 novembre 2025, avec comme point fort le samedi 22 novembre et la célébration de la fête des droits de l'enfant. Cette formule sera reconduite en 2026

Lancé en juin 2024 à la demande d'une association de parents d'élèves et d'enseignants, le pôle prévention propose désormais d'organiser au sein de chaque école volontaire, des rencontres destinées aux parents pour aborder des sujets qui les préoccupent. L'objectif est de partager des informations et d'échanger des idées. A compter de septembre 2025, les rencontres se poursuivront dans les écoles maternelles et seront consacrées au thème des *écrans*.

Suite à la classification du quartier Sorbier en tant que Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), il a été décidé de créer dans un 1^{er} temps un atelier CLAS pour chacune des écoles élémentaires Paul Bert. Cette initiative est réalisée en collaboration avec l'éducation nationale afin de définir le contenu des ateliers et de mieux cibler les enfants concernés.

Ces deux premiers ateliers se dérouleront dans les locaux du pôle prévention à la ludothèque. Dans un deuxième temps, un troisième atelier sera mis en place pour les élèves de CM2 de l'école Paul Bert et de 6e du collège Jean Moulin, en partenariat avec le SMJ. En plus des objectifs initiaux de cet atelier, cette initiative visera à faciliter la transition entre l'école élémentaire et le collège, tout en permettant aux élèves de découvrir le SMJ, le lieu de l'atelier, qu'ils seront amenés à fréquenter pour leurs activités extrascolaires.

- **LE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LA PMI SE POURSUIT**

Le partenariat avec le centre de PMI se poursuivra en 2026. Les interventions dans le cadre de l'éducation sexuelle, qui visent à sensibiliser les collégiens sur les questions liées à la sexualité, à la contraception, aux infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'au respect de soi et des autres dans les relations amoureuses seront reconduites. A l'instar de l'an dernier, il est souhaité que ce soient les collèges qui se déplacent sur la PMI, afin de renforcer l'action en proposant une identification concrète de la structure PMI et des services qu'elle propose, ce qui facilitera par la suite la venue de jeunes en quête d'information. En complémentarité, le pôle prévention via le SMJ vise à la mise en place de temps d'information auprès des jeunes collégiens et lycéens au sein des établissements scolaires sur le temps de pause méridienne. L'objectif sera d'aborder cette année les notions de consentement, de respect de l'autre dans la relation amoureuse et les comportements addictifs, ces informations seront partagées au sein de la PMI à travers la mise à disposition de différents supports comme des brochures ou expos.

Cet acteur incontournable de l'offre de soins et d'actions de prévention sur la commune a par ailleurs été associé à la démarche de diagnostic en matière de santé qui a abouti courant 2025 à la signature d'un contrat local de santé.

Il est important de souligner qu'un partenariat a été mis en place entre les équipes de la PMI et celles des services municipaux dédiés à la Petite Enfance pour les enfants de moins de 3 ans, ainsi que du pôle prévention pour les enfants scolarisés. Ce partenariat vise notamment à assurer un suivi des familles en difficulté, ainsi que d'autres actions. En exemple les nouveaux temps « rencontres parents » organisés dans les écoles afin d'aborder différents sujets en fonction des besoins exprimés des familles (l'utilisation des écrans, le harcèlement, la nutrition...). La PMI est sollicitée dans les démarches auprès des assistantes maternelles, et en cas de questions médicales spécifiques de l'accueil des enfants.

- **LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu des enjeux économiques et environnementaux qui pèsent sur l'alimentation, plusieurs mesures sont mises en place au sein de la restauration municipale pour lutter contre la production de déchets alimentaires :

- ✓ Dispositif « fruits coupés » ou « libre-service des entrées non-portionnées » en direction des élèves d'élémentaire, dans le but de favoriser la consommation de fruits frais et permettre aux enfants de se servir selon leurs envies et à la hauteur de leur faim.
- ✓ Depuis 2022, la question du tri dans les cantines scolaires a évolué à Chevilly-Larue avec la généralisation progressive des installations de tables de tri dans l'ensemble des écoles élémentaires. Depuis 2024, l'ensemble des établissements scolaires réalise en partenariat avec l'EPT GOSB le tri à la source et la valorisation des biodéchets, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Des formations pour les équipes de restauration et d'animation, et un accompagnement des enfants ont été mis en place pour faciliter cette transition. Ainsi, à ce jour, les biodéchets, les déchets recyclables et les déchets non-recyclables sont triés séparément. Ces installations ont également une vocation pédagogique, permettant aux enfants de trier et de visualiser les déchets alimentaires restants sur leurs plateaux.
- ✓ Quant à la cuisine centrale, un composteur a été installé et les équipes ont bénéficié d'une formation dispensée par un Maître composteur pour améliorer l'efficacité du recyclage des déchets alimentaires sur le site.

Parallèlement, la proposition quotidienne végétarienne (sans protéines animales) au niveau des menus des cantines scolaires perdurera en 2026.

6.4- VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE : LE CŒUR BATTANT DE CHEVILLY-LARUE

L'esprit village à Chevilly-Larue repose d'abord sur une vie associative intense et dynamique, que la Municipalité continuera à soutenir par l'attribution de subventions, la mise à disposition d'équipements et un service municipal au plus près des besoins.

Le vivre ensemble, c'est aussi le déploiement d'une offre sportive et culturelle permettant à chacun de trouver l'activité qu'il souhaite exercer et dans le cadre qui lui convient.

- UN SOUTIEN ENCORE RENFORCE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Favoriser le foisonnement associatif grâce à une politique de subvention et d'accompagnement

En complément de l'octroi de subventions à de nombreuses associations chevillaises, le soutien de la commune se traduit notamment par la mise à disposition de locaux. Cette mise à disposition peut être pérenne, comme pour la Ferme du Saut du Loup, le Secours populaire, You'Manity, l'ELAN, ASA 94, le Secours catholique, l'ACSF, la Maison Pour Tous ou encore les Anciens combattants. Elle concerne aussi la mise à disposition des gymnases, équipements sportifs et salles polyvalentes tout au long de l'année, ainsi que du matériel.

Malgré la pression forte sur les finances locales, et nonobstant les incertitudes de la loi de finances 2026, la Municipalité maintiendra son enveloppe globale de soutien à la vie associative, consciente du puissant impact de leur action au quotidien.

Au-delà de ce côté logistique et financier, la commune souhaite fortement accompagner les associations chevillaises dans leurs différentes démarches (création d'association, démarches administrative, ...) et initiatives. Elle incite notamment celles-ci à participer aux différents événements de la commune (Fête de la musique, carnaval, goûter solidaire, Forum de rentrée, village de Noël, Grand Dire, Journée de la Paix, ...) par une participation financière à leurs achats permettant ainsi de donner de l'ampleur et une autre dimension à ces événements. Dans cette optique, il est notamment mis en place un appel à projet pour le Festival du Grand Dire permettant de financer les différentes initiatives des associations (restauration et/ou animations) d'un montant total de 10 000 €.

En 2026, nous verrons également deux de nos associations fêter leur anniversaire d'existence : 50 ans pour ASA 94 prévoyant de mettre en place une exposition et les 80 ans du secours populaire. Pour eux aussi, une exposition retraçant leur histoire sera mise en avant sur les extérieurs du gymnase Dericbourg.

De nombreuses salles municipales et familiales

La commune dispose de nombreuses salles municipales et familiales, qu'elle met à disposition des familles, mais aussi des associations chevillaises. En effet, des salles sont mises à leur disposition à l'année pour leurs activités récurrentes ou bien pour des événements ponctuels, et ce, à titre gratuit.

- LA POURSUITE DU PROJET SPORTIF LOCAL

Depuis plusieurs années, le monde du sport est traversé par de grandes mutations. Face à ces évolutions, comme la professionnalisation des éducateurs, le recul du bénévolat mais aussi l'émergence de nouvelles pratiques sportives, la commune a voté en Conseil Municipal en octobre 2023 son nouveau projet sportif.

La Municipalité publiera, dans le respect de son projet sportif, des appels à projets incitant au développement du sport santé, de l'inclusion du handicap, de la solidarité. Ces appels à projet permettront d'articuler projets associatifs et politique sportive municipale.

La commune poursuivra son effort concernant le savoir nager, qui est une priorité de l'État en matière de prévention et de lutte contre les noyades, auprès des écoles maternelles et primaires. Ceci se traduit notamment par la mise en place de stages de remise à niveau gratuits pendant les vacances scolaires proposés en priorité aux enfants de CM2 que les maîtres-nageurs de la piscine de Chevilly-Larue ont détectés durant les séances de natation à l'école.

L'année 2025 a été celle de la mise en place d'un tirage au sort pour nos écoles municipales de natation et des sports. Cette pratique se veut plus équitable face à une demande importante d'inscriptions. Ce mode de faire sera reconduit en 2026.

En 2026, la commune continuera de développer l'école municipale des sports notamment en favorisant les passerelles avec les clubs sportifs pour donner envie aux enfants de pratiquer une activité sportive et de rejoindre une association mais aussi en mettant en place des stages pendant les vacances scolaires.

- **POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE NOS INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

La commune de Chevilly-Larue dispose d'un niveau d'infrastructures sportives comparable à celui d'une ville de 40 000 habitants. C'est un patrimoine qu'elle entretient continuellement, dédiant une part importante de ses investissements annuels à celui-ci afin d'offrir des structures de qualité à nos sportifs.

Elle s'efforce aussi d'élargir cette offre, avec la sortie de terre de nouveaux équipements, la rénovation totale ou la modernisation des équipements anciens.

La décennie précédente a donc permis de la compléter avec la construction du gymnase du collège Liberté, du complexe sportif Lilian Thuram, de la salle Léo Lagrange, du city stade, la réfection de la piscine P. de Coubertin, du gymnase Dericbourg, de la création du terrain de rugby Christophe Dominici et de son club house, de l'achat du gymnase Marcel Paul ou encore l'année dernière, de la livraison de la salle de sport Clarisse Agbegnenou au sein de l'école Frida Kahlo.

Après la livraison en octobre 2025 du 2^{ème} terrain synthétique de football au parc des sports, l'année 2026 va permettre la poursuite de la rénovation ou de la réalisation d'équipements sportifs. Les travaux de réhabilitation du gymnase Marcel Paul ont débuté en octobre 2025 pour 14 mois de travaux. Pour rappel, un travail préalable aux relogements des associations pratiquant dans ce gymnase a été effectué et la quasi-totalité des créneaux des 4 salles ont pu être restitués sur d'autres installations de la commune.

L'année 2026 verra également la livraison d'une salle de boxe au sous-sol de l'ancien centre de loisirs, intégrant la mise en accessibilité handicap de tout l'équipement. Le projet de la salle de boxe a été travaillé avec les associations locales concernées.

Pour tous ces projets, des demandes de subventionnement sont effectuées auprès de différentes entités (région, métropole du grand Paris, département, ANS...).

Une fois le terrain synthétique réalisé, un club house est également à l'étude pour des travaux en 2027.

Renforcer la place de la pratique sportive en libre accès

Consciente de l'émergence de nouvelles pratiques, la Municipalité déploie depuis 3 ans des spots de street workout, agrès sportifs de plein air en libre accès. Les 2 premiers ont vu le jour avenue Guynemer dans le quartier Larue et au parc départemental du Petit Leroy. Le troisième est prévu sur la coulée verte départementale dans le quartier Sorbiers-Saussaie en 2026.

La réalisation d'un traçage de terrain de basket 3*3 sur le plateau d'évolution du gymnase Dericbourg en 2026 marque le démarrage du déploiement du design actif sur le territoire.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été missionné fin 2025 afin de faire un diagnostic et de proposer des parcours de design actif dans la continuité de l'existant.

Les évènements sportifs dans la vie locale

La commune s'est engagée tout d'abord dans la labellisation « Terre de Jeux 2024 » en lien avec les JOP 2024. Dans cette dynamique, la commune poursuit différentes initiatives, notamment l'organisation de son triathlon en avril 2026 pour sa 4^{ème} édition, rendez-vous devenu important pour les chevillais ainsi que la 3^{ème} nuit des arts martiaux en janvier 2026, représentant le 1^{er} évènement organisé en commun entre plusieurs sections de l'ELAN et associations sportives pratiquant les sports de combat. La commune continuera de soutenir ce type d'initiatives.

- LA CULTURE, LEVIER D'EMANCIPATION HUMAINE DANS UN MONDE EN PLEINE TRANSFORMATION

La municipalité porte une politique forte en matière culturelle. Les acteurs municipaux ou associatifs déclinent cette politique au quotidien, avec dynamisme et intérêt pour les projets artistiques innovants et en résonance avec les sujets majeurs de société, d'actualité ou répondant aux envies des Chevillais. Des propositions culturelles et artistiques diverses et originales, accessibles à tous, et qui permettent d'ouvrir les consciences au monde qui nous entoure ; un service public essentiel dont les actions sont porteuses de valeurs humaines et de confiance en l'avenir face aux changements qui s'imposent aujourd'hui, face aux crises qui se succèdent.

En 2026, l'organisation de la 4^{ème} édition du Grand Dire Festival, du 23 au 31 mai, donnera l'occasion aux chevillais de découvrir une programmation variée de spectacles, propositions musicales et animations autour des récits et contes modernes, classiques ou revisités, impliquant des professionnels et amateurs, avec l'installation du salon du livre de contes à la Médiathèque.

Les structures culturelles poursuivront leurs propositions éclectiques à destination des chevillais.

La Médiathèque Boris Vian a fondé son projet d'établissement sur les valeurs de cohésion sociale, d'inclusion, de mission citoyenne, d'éducation populaire, de « vivre ensemble » et de logique partenariale. Il définit donc cet espace tout à la fois comme un lieu de transmission et de sociabilité, un lieu d'échange autour des savoirs, de partage intergénérationnel, un lieu de découvertes culturelles et artistiques, un lieu convivial et de loisirs. Cela se traduit par la mise à disposition des collections encyclopédiques et pluralistes mais également des contenus numériques en adéquation avec tous les publics dans leurs diversités, à des fins d'information, de loisirs, d'éducation, et de culture. C'est également dans ce sens que son programme d'animations culturelles revêt des formes multiples : Ateliers, expositions, concerts, rencontres d'auteurs, contes, lectures, dans le cadre des grandes thématiques annuelles ou en participant aux grandes manifestations nationales. Une attention particulière aux exigences des publics empêchés et éloignés est programmée en collaboration avec d'autres services municipaux ainsi qu'avec les partenaires associatifs. En 2026, la médiathèque participera une nouvelle fois aux rendez-vous nationaux de la nuit de lecture ; du printemps des poètes ; de la journée contre les violences faites aux femmes ; de la semaine bleue et du mois du film documentaire. Elle proposera également une semaine consacrée aux sciences et aux techniques ainsi qu'une journée à l'écologie. Elle présentera une quinzaine thématique en octobre et elle contribuera au festival municipal Grand Dire 2026 en proposant une nouvelle édition du salon du livre de contes. Enfin, la médiathèque poursuivra en 2026 son programme d'activités participatives hors les murs au centre du quartier des Sorbiers, désigné comme prioritaire de la politique de la ville, afin d'inciter les jeunes non-usagers du quartier à se rendre à la médiathèque.

Le projet de La Maison du Conte sera renouvelé en 2026 dans le cadre d'une convention tripartite quadriennale portée par la Ville de Chevilly-Larue, le département du Val-de-Marne et la DRAC Île-de-France. Cette convention manifeste l'engagement croisé des trois partenaires publics autour d'un même enjeu : le soutien à une Maison unique en France, ancrée dans son territoire local et rayonnant au niveau départemental, régional et national pour défendre une discipline artistique singulière, le conte et les arts de la parole, sur trois axes d'activité : la programmation et la diffusion de spectacles, l'accompagnement et la formation des artistes et la sensibilisation à une pratique populaire : l'art de raconter des histoires.

Sauf désengagement d'un de ses partenaires, la Maison du Conte poursuivra en 2026 sa dynamique de programmation plurielle, mêlant répertoires traditionnels et écritures contemporaines, artistes émergents et artistes repérés, représentations au plateau et représentations dans des lieux non-dédiés en particulier dans les établissements scolaires départementaux.

En lien avec la programmation artistique, elle développera des projets d'éducation artistique et culturelle sous forme d'ateliers, de classes conte, de rencontres, de projets de collectage, pour rayonner sur nos différents territoires, auprès d'établissements scolaires, de structures sociales, culturelles et socio-culturelles, à destination de différents publics, des tout-petits aux adultes. Elle maintiendra ses orientations en termes de soutien à l'émergence et d'accompagnement des parcours professionnels des artistes conteurs et conteuses, à travers plusieurs dispositifs phare : Le labo, la production déléguée, le programme Hélice#2 et le réseau Traffic#3. Et poursuivra son programme de formation pour artistes professionnels et non-professionnels en initiant de nouveaux partenariats pour des formations commandées, avec une attention spécifique pour les professionnels de la petite enfance de Chevilly-Larue. L'ensemble de ce programme d'activités sera mené en coréalisation avec de multiples partenaires à tous les échelons géographiques.

Dans la continuité des dernières années, l'année 2025 s'est vue, une nouvelle fois, très riche en actions pédagogiques, artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire pour le **Conservatoire de musique et de danse**.

L'établissement a fortement renforcé sa participation à divers événements municipaux, et a développé ses offres culturelles aux chevillais en mettant notamment en place des cours de théâtre qui rencontrent un vif succès.

L'équipe des professeurs est aussi à l'initiative de ses propres événements, qui attirent de nombreux spectateurs.

Les actions proposées l'année passée seront reconduites en essayant de toucher de nouveaux publics (en délocalisant ses auditions et concerts à thèmes avec des ateliers proposés par les artistes), en participant aux événements communaux (fête communale, journée des droits de l'enfant, marché de Noël, concert pour le Téléthon, fête communale, fête de la musique, etc.), et en entretenant les partenariats avec les partenaires locaux (expositions à Rosa Bonheur, ateliers découvertes à la médiathèque, projet danse avec le théâtre et les écoles).

Il restera dans cette dynamique en 2026 en participant notamment au festival du Grand Dire, avec des créations uniques et en proposant comme thématique « l'ostinato » qui sera travaillé par l'équipe pédagogique sur différents plans (pédagogique, artistique, etc.). Cette orientation se concrétisera notamment par un spectacle, en avril 2026 à la MPT, créé pour l'occasion intégrant les trois arts dispensés au sein de l'établissement : la musique, la danse et le théâtre.

Le travail pédagogique avec le milieu scolaire occupera une place importante au sein du conservatoire avec les 5 classes musicales, les interventions musicales dans les crèches et maternelles, ainsi que les présentations d'instruments dans toutes les écoles primaires.

Cette année, le conservatoire apporte une attention particulière à l'accueil du public en situation de handicap en mettant en place un référent handicap et en retravaillant les fiches d'inscriptions et les suivis particuliers de ces élèves afin d'adapter au mieux notre offre à leurs besoins.

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur est un lieu ouvert aux expressions artistiques d'aujourd'hui et veut faciliter la rencontre entre la pratique amateur et les expressions artistiques contemporaines grâce à sa programmation d'expositions professionnelles organisées selon des thématiques variées, ainsi que la résidence de plusieurs artistes plasticiens. Elle apporte ses compétences dans le montage des projets, et anime des ateliers selon un projet artistique défini avec des classes d'écoles élémentaires. Elle restitue des projets hors les murs, installations, expositions dans différents lieux culturels ou manifestations communales permettant ainsi de faire écho aux programmations et aux projets avec les différents partenaires. Cette année, la maison des arts plastiques participe au travers d'ateliers proposés par des artistes au dispositif « La rue qui est à vous ». Projet soutenu dans le cadre d'une demande subvention QPV.

Grâce aux nombreuses actions artistiques, elle s'investit tout au long de la programmation annuelle dans l'éducation artistique et culturelle en faveur de la jeunesse, mais également avec des actions particulières (visites d'expositions adaptées, ateliers de pratique artistique) en direction des publics en situation de handicap et des publics empêchés. Dans le cadre du plan handicap réalisé par la commune, la maison des arts plastiques mène une réflexion au sein de ces activités et programmation d'expositions afin de les inscrire dans son projet d'établissement.

En 2026, la maison des arts plastiques poursuit ces ambitions grâce à la programmation d'expositions et d'actions culturelles en lien avec la thématique du vivant. Dans la continuité de la résidence artistique menée autour du projet « Et si on rencontrait la jeunesse ? », la maison des arts plastiques continue son travail artistique en accueillant un artiste avec un nouveau projet de territoire qui trouvera un écho artistique dans le cadre du Festival Le Grand Dire avec une parade, un déjeuner sur l'herbe et la restitution finale de la résidence en octobre 2026.

Afin de poursuivre ses missions de service public, **le Théâtre Cinéma André Malraux** s'inscrit dans une démarche culturelle et sociale adaptée au territoire Chevillais. À partir d'une programmation diversifiée d'une trentaine de spectacles pluridisciplinaires grand public, joyeux et empreints de sujets contemporains, l'équipe développe la venue des publics en famille les soirs et les week-end, des publics spécifiques du champ scolaire, social, associatif et sportif, un changement d'horaire des spectacles à 20h, plutôt que 20h30, des propositions Tout Public, certains samedis à 18h.

Un fil thématique autour du soin et de la santé mentale se travaille avec les services de la médiathèque, le CCAS et le pôle handicap, les associations médico-sociales et des soignants autour de deux spectacles et de deux films entre le 15 novembre et le 5 décembre. **Un focus autour du sport en janvier 2026** avec deux spectacles seront également au programme avec des démonstrations et des pratiques sportives par les associations locales.

Le cinéma trouve sa place en semaine auprès de publics cibles :

En semaine, les propositions sont axées pour les établissements scolaires, les centres sociaux et les publics seniors dans le cadre de dispositifs ciblés et adaptés avec des débats et des animations.

Le soir et le week-end le cinéma s'adresse au grand public avec des propositions pour tous les âges.

La médiation culturelle se déploie dans les établissements scolaires du 1^{er} et second degré, pour le spectacle et le cinéma.

Enfin, **l'équipe du théâtre cinéma prépare un projet de déploiement de ses activités théâtre et cinéma**, résidence artistique et médiation culturelle, qui verra le jour lors des travaux de réhabilitation, dès juin 2027.

4^e édition du Festival du Grand Dire

L'année 2026 connaîtra au mois de mai 2026 la 4^e édition du festival du conte et de l'oralité, festival désormais ancré comme un grand rendez-vous artistique biennal à Chevilly-Larue. Sous la coordination des services municipaux et la direction artistique du théâtre et de la maison du conte, le festival associe tous les partenaires volontaires pour mettre le conte au cœur de la vie des Chevillais pendant une semaine. Cette année, les commerçants participeront activement à l'ambiance du festival, aux côtés des associations volontaires et différents services municipaux parties prenantes.

Soutenir la création artistique

Chacun des acteurs culturels de la commune est porteur de projets qui favorisent le soutien à la création artistique à Chevilly-Larue, création professionnelle ou de loisir, en mettant à disposition des ressources humaines, financières, de formation en particulier pour le conte, de moyens matériels, de lieu en développant les résidences d'artistes, par exemple. Un autre objectif poursuivi est de permettre aux chevillais de rencontrer des artistes et de découvrir leur travail, leur parcours et susciter des envies, des ambitions ou de nouvelles trajectoires.

Des ateliers de pratique artistique

Chaque structure culturelle municipale ou para-municipale s'attachera à développer la pratique artistique amateur par l'organisation d'ateliers de pratique artistique.

Par exemple, les ateliers de pratique artistiques organisés à la médiathèque sont conçus comme des tremplins vers une pratique plus approfondie. L'idée est bien de promouvoir et valoriser la pratique amateur et de sensibiliser les publics à l'éducation culturelle et artistique en favorisant la créativité et l'imaginaire tout en rattachant ces actions aux collections de la médiathèque.

Les partenariats entre les structures culturelles et les écoles

Le travail réalisé par les acteurs culturels et les propositions en direction des écoles sont foisonnantes, et marquent un des éléments essentiels de la politique culturelle et éducative chevillaise. Les conditions sont mises en œuvre pour que tous les élèves ou jeunes chevillais, depuis la plus petite enfance, aient assisté à une lecture, à une racontée, à la diffusion d'un spectacle ou d'un concert de musique et de danse, à la visite guidée d'une exposition d'art contemporain. Cette intention se manifeste également par le prêt de livres, d'instruments de musique, de professionnels qui se déplacent dans les établissements scolaires et accompagnent, facilitent une création artistique par les élèves.

Cette volonté s'exprime aussi avec l'accueil des classes des établissements scolaires de la ville (élémentaires/collèges/lycée) pour des expositions, ateliers, rencontres et projections proposés dans le cadre de projets pédagogiques élaborés conjointement par l'ensemble des structures culturelles.

Des prestations ouvertes à tous les Chevillais

L'ouverture à tous de la culture est un marqueur de l'identité Chevillaise, et elle commence au plus petit âge de l'enfance avec les partenariats entre les acteurs culturels et les structures telles que les crèches, les centres de loisirs, les établissements scolaires, les partenaires associatifs, qui rassemblent des familles chevillaises.

Les actions culturelles seront amplifiées hors les murs grâce aux partenariats divers œuvrant sur le territoire. Une attention particulière est portée aux publics « empêchés » ou porteurs de handicaps, grâce à l'adaptation du service proposé et à la formation du personnel communal. Les accueils et les enseignements artistiques, individuels ou de groupe évoluent pour répondre à ces nouvelles demandes.

La Fête de la Musique sera organisée par le conservatoire et le SMJ sur plusieurs lieux de la ville, simultanément avec des concerts variés, mélangeant professionnels et amateurs, diverses formations et pratiques artistiques, élèves adultes et enfants à d'autres partenaires toujours plus nombreux et variés (associations, groupes ou personnalités musicales rayonnant sur le territoire).

Le soutien à la librairie

Le partenariat entre la médiathèque et la librairie se poursuivra en 2026, chaque animation culturelle ou proposition artistique étant réfléchi pour permettre de mettre en valeur la lecture et le livre, et faire vivre cette nouvelle offre auprès du plus grand nombre. La librairie est aujourd'hui un acteur incontournable venant enrichir et compléter la qualité et le niveau de l'offre culturelle chevillaise.

Travailler à un nouveau conservatoire de musique, danse et théâtre, intégrant le studio d'enregistrement

Suite à l'acquisition du foncier à même d'accueillir le futur conservatoire de musique, théâtre et danse, les études se poursuivent afin de déterminer la façon la plus adaptée d'y implanter le futur conservatoire. Il conviendra de déterminer la place du jazz et des musiques actuelles dans cet ensemble, en lien avec les partenaires associatifs du territoire. L'équipement intégrera par ailleurs le studio d'enregistrement provisoirement installé au SMJ.

- FAIRE VIVRE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

La commune de Chevilly-Larue conduit une politique affirmée de jumelage et de coopération décentralisée en lien avec des collectivités étrangères, avec lesquelles elle entretient des relations partenariales établies de longue date. Le service des relations internationales et du jumelage assure la continuité de ces actions en garantissant la mise en œuvre opérationnelle ainsi que le suivi des accords de coopération bilatérale sur les territoires concernés.

- ✓ Les collectivités suivantes sont engagées dans des jumelages traditionnels, lesquels se traduisent par l'organisation et le développement d'échanges à caractère culturel, sportif ou éducatif: Ville de Hochdorf (Allemagne), ville de Martorell (Espagne), ville de Victoria (Roumanie), ville de Pougne-Hérissou (Deux Sèvres).
- ✓ Relèvent du champ de la coopération décentralisée les collectivités qui, dans le cadre de partenariats dédiés, initient et conduisent des actions visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement: Village de Dieuk (Mauritanie), ville de Yen Bai (Vietnam).

Le maintien du soutien financier aux projets extrascolaires portant sur des actions environnementales au bénéfice des lycéens de la commune de Victoria sera assuré. Par ailleurs, un partenariat actif avec la commune de Pougne-Hérissou sera poursuivi, en coordination avec les associations locales de Chevilly-Larue.

Le Vietnam et la province de Yen Bai en particulier connaissent des changements majeurs dans leur appareil administratif et leurs limites territoriales. Cela se traduit par le fait qu'il n'y aura plus d'agences administratives au niveau des villes. De ce fait, la poursuite d'une coopération décentralisée avec la ville de Yen Bai reste très incertaine.

En Mauritanie, le jardin maraîcher du groupement féminin du village de Dieuk bénéficiera de travaux importants garantissant la sécurité des productions agricoles. Le terrain exploitable d'une superficie de 45 hectares sera équipé d'une protection grillagée avec fondations en ciment. Ce vaste chantier sera financé sur deux exercices budgétaires. Les travaux débuteront au premier trimestre 2026. La réception du chantier est programmée dans le premier semestre 2027.

En marge de ces travaux, la commune poursuivra son soutien financier au fonctionnement du jardin d'enfants qui accueille plus de 70 enfants de moins de 6 ans. Elle soutiendra également la bibliothèque de Rosso qui accueille plus de 200 abonnés par an. Les publics accueillis dans cette institution sont les collégiens, les lycéens, les habitants de Rosso et des villages limitrophes.

6.5- OFFRIR UN CADRE DE VIE DURABLE, RESPECTUEUX DE L'IDENTITE DE LA COMMUNE

L'histoire de Chevilly-Larue est depuis plus de 40 ans axée vers l'atténuation des coupures urbaines, comme l'autoroute A6, le MIN de Rungis, le combat victorieux contre le tracé de l'A86, ou encore la reconquête urbaine contre les casses automobiles le long de l'ex-Nationale 7. Alors que cette dernière page est encore en train de s'écrire avec la fin de l'aménagement de l'écoquartier des Portes d'Orly, Chevilly-Larue est face à de nouveaux enjeux avec l'arrivée du métro sur son territoire, le maillage du territoire en modes de déplacements doux, le renforcement du centre historique, l'accélération de la transition écologique pour lutter contre les dérèglements climatiques, et l'arrivée à l'horizon 2029 - 2030 de la cité de la gastronomie.

- TERMINER L'ECOQUARTIER DES PORTES D'ORLY

L'aménagement de l'écoquartier des Portes d'Orly, composé des ZAC Anatole France et du Triangle des Meuniers, est opéré par un établissement public d'Etat, l'EPA ORSA (Etablissement Public Orly Rungis Seine Amont) dans le cadre d'une Grande Opération d'Urbanisme. Démarré en 2010, il est à ce jour en voie d'achèvement. L'ensemble des Chevillais-es qui vivaient dans les anciens bâtiments sont désormais relogés sans hausse de loyer (prix au m²), conformément aux engagements pris.

Au fil du temps, les représentants de l'Etat au conseil d'administration de l'EPA ORSA ont modifié leur approche pour placer les opérations d'aménagement face à une obligation de rentabilité. L'EPA ORSA voulait ainsi pousser la Municipalité à modifier les termes du programme de l'écoquartier et faire porter sur le projet les aléas de l'aménagement. L'année 2021 avait été une année décisive pour refuser ce virage et obtenir de l'Etat des engagements forts. En 2022, ces améliorations ont été consolidées et l'ensemble des lots restant à construire ont été renégociés pour en réduire la densité urbaine et améliorer leur insertion paysagère. Tout comme l'année 2025, l'année 2026 s'inscrira dans la suite de cette démarche.

ZAC Anatole France - Quartier Bretagne

Le chantier du programme de logements Les Erables à l'angle des rues Jacques Hellouin, Bir-Hakeim et François Sautet (lot 1) se poursuivra durant l'année 2026 pour une livraison prévue au 1^{er} semestre 2027.

Le chantier de la résidence autonomie (lot 15) et du programme de logements locatifs (lot 16B) a démarré en janvier 2025 et se poursuivra en 2026 pour une livraison au 2^e trimestre 2027. Pour rappel la résidence autonomie est destinée principalement aux personnes âgées, mais comprend aussi une dimension intergénérationnelle, avec quelques chambres réservées à des étudiants dans le domaine de la santé. Le lot 16B, rue Simone Veil comporte un programme de logements publics sous forme d'un collectif et de maisons de ville, afin d'offrir de nouvelles opportunités aux Chevillais en matière de parcours résidentiel au sein de la commune. Ces 2 lots prévoient des cellules commerciales en rez-de-chaussée, donnant sur la future rue Simone Veil. La livraison de ces programmes immobiliers sera donc une première étape dans la constitution de la nouvelle polarité commerciale du quartier Bretagne.

Les quelques autres lots restant sont à des stades différents d'avancement. La commune travaille en concertation avec l'aménageur et les promoteurs désignés pour aboutir à des projets à l'insertion urbaine harmonieuse avec le tissu déjà existant dans le quartier. Les lots restant sont des lots de logements privés qui mixeront de l'accession libre classique, du logement locatif intermédiaire et un lot en Bail Réel Solidaire. L'objectif reste d'offrir des produits différents au sein d'un même quartier pour favoriser la mixité urbaine et sociale, et offrir aux chevillais des parcours résidentiels adaptés à leurs moyens au sein de la commune.

ZAC Triangle des Meuniers – quartier des Meuniers

Il s'agit du quartier métropolitain de Chevilly-Larue, au débouché de la station de métro dénommée « Chevilly-Larue – Marché international », puis en 2028 « Chevilly-Larue – Marché International – Cité de la gastronomie », qui a été mise en service au début de l'été 2024.

La démolition de l'ancienne gendarmerie a été achevée fin janvier 2025 et une sente paysagée permet désormais de relier le secteur de la station de métro au quartier des Meuniers. Le site de l'ancienne gendarmerie, correspondant au lot 5 ne dispose pas à ce jour d'une programmation définie.

L'hôpital de jour de la Fondation Vallée, destiné aux enfants porteurs d'un handicap psychologique et aux familles en difficulté dans leur parentalité, a ouvert ses portes en fin d'année 2024 en rez-de chaussée de l'immeuble situé le long de la voie des meuniers en face du square Martorell.

Attenant au MacDonalds, le square du quartier des Meuniers a été aménagé et ouvert au public en mai 2025. Le choix d'un espace de jeux pour enfants fortement végétalisé s'est fait par le biais d'une consultation des riverains par questionnaire et d'une réunion de quartier.

Le terrain situé entre le square Martorell et les pompiers (lot 3) devrait accueillir un campus post bac dédié aux métiers de l'image, du numérique et de l'audiovisuel, un hôtel et une copropriété. Les promesses de vente entre l'aménageur et les investisseurs devraient être signés avant la fin 2025, ce qui permettra d'engager le travail architectural, à partir des volumes déjà présentés en réunion de quartier en 2024.

- **CONCLURE LA REHABILITATION DES SORBIERS SAUSSAIE**

N'ayant pas été retenu dans le cadre des précédents dispositifs de financement en politique de la ville, le quartier Sorbiers Saussaie a poursuivi sa mue sans bénéficier de l'appui financier de l'ANRU et la réhabilitation du quartier est en passe de se terminer. C'est malheureusement à l'issue de ce programme de rénovation que le quartier des Sorbiers a finalement été reconnu comme quartier prioritaire de la politique de la ville, ouvrant la possibilité d'accéder à des financements sur des actions en fonctionnement, mais pas sur les aménagements urbains.

Sur la partie Sorbiers, la réhabilitation a concerné 8 bâtiments, soit 712 logements pour un budget total de 12 087K€ ; Sur la partie Saussaie, 10 bâtiments, soit 589 logements ont été rénovés (enveloppe extérieure et intérieure du logement) pour un montant total de 20 097K€. Il restera en 2026 à réhabiliter le centre commercial de la rue du Poitou et à créer un pôle de services en rez-de-chaussée, notamment pour y accueillir un centre médical et paramédical. Les permis de construire ont été délivrés en 2025.

Le chantier du lot 1 (rue Paul Hochart), face à la station de métro « L'Haÿ-les-Roses », a été livré durant l'année 2025. Une mini-crèche située en rez-de-chaussée ouvre ses portes en fin d'année. L'année 2025 aura également été l'année de réalisation du jardin public du cœur de ville face à la Maison Pour Tous, avec une livraison fin 2025. A noter qu'une partie du jardin a été ouverte au public de manière anticipée durant l'été.

- **PRESERVER ET REVELER L'ESPRIT VILLAGE D'UNE COMMUNE METROPOLITAINE**

Des outils pour se protéger de la pression immobilière : la charte qualité construction et le PLUI

La desserte récente de la commune par le métro amplifie le phénomène de pression foncière et immobilière, qui est par ailleurs perceptible à l'échelle de l'ensemble de la métropole francilienne, menaçant de transformer le visage de Chevilly-Larue.

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), conçu il y a plus de 15 ans, n'était pas adapté à cette nouvelle donne. C'est la raison pour laquelle Chevilly-Larue, qui n'a plus la compétence PLU depuis la loi NOTRe de 2015, a délibéré en début de mandature pour que l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, désormais compétent, enclenche l'élaboration d'un PLU intercommunal. Celui-ci est dans sa phase finale d'élaboration et devrait être adopté en fin d'année 2025, se substituant de fait au PLU de Chevilly-Larue. La Municipalité a de son côté engagé un travail à l'échelle communale permettant de s'assurer que le PLUI sera bel et bien respectueux de notre volonté communale. Ce travail a permis par ailleurs de mener une concertation plus fine et soutenue avec les Chevillais que ne le permet l'échelle territoriale, afin de s'assurer d'une élaboration démocratique de ce document majeur. Le comité consultatif du PLUI a joué en cela un rôle essentiel. La Municipalité veille à ce que le futur PLUI permette de maîtriser les évolutions de la ville, poursuivant ses efforts dans la lutte contre les coupures urbaines, notamment entre le quartier Larue et la partie Chevilly et accompagne dans le renforcement de l'esprit village.

Il convient de noter que la charte qualité construction et préservation du cadre de vie adoptée en mars 2023 reste un outil de référence notamment pour les promoteurs souhaitant développer des projets sur la commune.

A noter enfin que le CAUE 94 élabore actuellement pour le compte de la Commune un inventaire du patrimoine. Ce document vise à identifier les éléments bâtis qui présentent un intérêt architectural, patrimonial ou historique. Cet inventaire permettra de disposer d'une meilleure connaissance de l'histoire de la ville et de ses bâtiments remarquables.

Protéger et renforcer le quartier historique de Chevilly-Larue

La volonté de cession d'une partie du patrimoine du monastère par la congrégation des sœurs du St Esprit s'est concrétisée. Pour éviter sa vente à un opérateur immobilier, la commune de Chevilly-Larue a décidé de se porter acquéreur du parc et d'une aile de bâtiment, saisissant une opportunité historique de reconquérir pour l'usage des Chevillais ce somptueux domaine. Après de nombreuses réunions partenariales entre la Municipalité et les représentants de la congrégation, plusieurs acquisitions se sont réalisées. Le SAF 94, opérateur public de portage foncier intervenant pour le compte de la commune, a racheté fin 2023 les espaces verts appelés à être transformés en parc public, qui pourra s'étendre sur les jardins du bassin de rétention voisin suite à la signature d'un bail emphytéotique en octobre 2024 avec le Département, qui en est propriétaire. Le SAF 94 a également acquis fin 2023 l'aile Est du domaine et la commune étudie la possibilité d'y implanter la mairie. L'aile Ouest est quant à elle en cours de travaux pour y accueillir un centre de soins de suite qui sera livrée en fin d'année ou début 2026. Enfin, la commune a signé en décembre 2023 la promesse de vente concernant le hangar. L'acquisition définitive du bâtiment par la commune doit intervenir fin 2025 ou début 2026 après l'instauration d'une servitude de passage qui bénéficiera au futur équipement.

Le travail participatif engagé avec les Chevillais pour imaginer les contours du futur projet s'est poursuivi en 2024 avec un atelier dédié aux thèmes urbains et architecturaux au mois de février, puis la diffusion d'un questionnaire de 30 pages résumant l'ensemble des questions qui avaient été travaillées au sein des comités consultatifs afin de le porter à connaissance et arbitrage de tous les Chevillais. L'élaboration d'un plan guide, dans le respect des objectifs définis par la Municipalité est en cours à partir de ces travaux. Il s'agit de préserver le caractère patrimonial des bâtiments anciens, protéger les espaces verts et les ouvrir aux Chevillais, maintenir une vocation d'intérêt général au site et étendre l'esprit village au-delà de la place de l'église.

Offrir plus de profondeur au cœur de ville

Le cœur de ville connaît depuis quelques années une politique de redynamisation. Elle a débuté en 2015 par le rachat par la commune des cellules commerciales côté Ouest de la place, ce qui a permis de relancer la dynamique commerciale avec l'ouverture d'une librairie, du café Nelson, du Jardin des Corbeilles et d'un cordonnier serrurier. Un fleuriste a également ouvert ses portes au mois de septembre et un bar à jeux est en cours d'installation. Rue Edith Piaf, un audioprothésiste s'est installé.

Le jardin public du cœur de ville, face à la Maison Pour Tous a été ouvert partiellement au public durant l'été 2025 et sera finalisé à l'automne.

L'adaptation de la place aux dérèglements climatiques se poursuit, notamment pour lutter contre l'effet îlot de chaleur en période de canicule. Après l'installation d'une fontaine, des études de désimperméabilisation de la place Nelson Mandela sont en cours afin d'y renforcer par petites touches la place du végétal.

La parcelle propriété de CDC Habitat, où se trouvait il y a quelques années le Foyer de Jeunes Travailleurs, est entrée en chantier en début d'année 2025 pour la réalisation d'un programme de logements intermédiaires privés (LLI) et publics (PLS), qui prévoit également en plus des places de stationnement dédiées à ses résidents un parc de stationnement de 28 places destiné aux clients d'Intermarché. La conception architecturale permet d'ouvrir les perspectives visuelles depuis la place Mandela en direction du terrain de la CCAS et offrira un visage plus urbain à la rue du Béarn, aujourd'hui traitée comme une arrière-cour. Les travaux se poursuivront dans les prochains mois en vue d'une livraison à l'été 2026.

Dans ce contexte, alors que le bâtiment de la CCAS derrière le Cœur de Ville était de moins en moins occupé, le SAF 94 a procédé à son acquisition en 2025 pour le compte de la Commune. L'objectif serait d'y installer des équipements publics ouverts sur le cœur de ville depuis la rue de Provence, offrant ainsi une nouvelle profondeur à celui-ci et un pôle de services publics notamment dédiés à la vie associative au cœur des quartiers d'habitation.

Mieux mettre en scène le quartier Larue

Les locaux et le parvis du cimetière intercommunal constituent des enjeux d'amélioration du quartier Larue pour les prochaines années.

Les principes d'aménagement issus de la concertation publique sont les suivants : procéder à la rénovation de l'aile Nord des bâtiments après l'installation du funérarium dans la partie sud, de manière à y installer des services médicaux et paramédicaux ; aménager des locaux d'accueil pour les besoins du cimetière ; requalifier l'aire de stationnement pour répondre aux besoins du cimetière, du funérarium et des futurs services, tout en renforçant la place du végétal favorisant l'infiltration des eaux de pluie ; réaliser une promenade arborée et une piste cyclable sécurisée du côté du boulevard Mermoz, configurée pour rendre possible les éditions annuelles du marché campagnard .

Le syndicat a procédé à la libération de 8 cellules commerciales dans la partie nord, permettant d'engager le travail de transfert de la pharmacie du quartier Larue, à l'étroit dans ses murs depuis le rachat par la nouvelle gérante, et de commencer à préfigurer l'aménagement du centre médical et paramédical. Ce projet est au cœur de la stratégie portée au sein du contrat local de santé travaillé avec tous les partenaires (ARS, CPTS, AMG12). L'objectif est de créer un pôle médical attractif pour le quartier sur un axe aux flux de véhicules importants, gage de visibilité et donc de viabilité et disposant d'une offre de stationnement conséquente.

- **LOGEMENT : LE DROIT A LA DIGNITE ET AUX PARCOURS RESIDENTIELS**

Prendre part à l'effort de construction francilien tout en préservant les équilibres du territoire communal

La France traverse une crise du logement aussi grave que celle des années 1950. Le faible niveau de construction de logements depuis plusieurs années en Ile-de-France, notamment de logements à prix accessibles, et l'absence de mobilité des ménages dans le parc aggravent cette situation. Plus de 736 000 demandes sont à ce jour enregistrées en Ile-de-France, alors que le nombre annuel d'attributions de logements publics est de l'ordre de 72 000.

A Chevilly-Larue, la liste des demandeurs de logements s'allonge, avec 1458 ménages chevillais mal-logés qui demandent Chevilly-Larue en premier choix, contre une trentaine d'attributions chaque année sur le contingent communal. La logique de peuplement induite par la loi DALO, qui prévoit que la totalité du contingent Etat soit constitué d'attribution à des publics prioritaires au regard de critères sociaux, se traduit peu à peu par une paupérisation des quartiers à forte concentration d'habitat social. La loi ELAN se propose par ailleurs de contraindre de plus en plus les autres contingents à aller dans la même direction, via une commission d'attribution qui va désormais devenir intercommunale et soumise à des critères de plus en plus contraignants. La commune perd donc peu à peu sa latitude en matière d'attribution.

La commune honore dignement ses responsabilités en matière de constructions de logements neufs par le biais de ses ZAC. Ainsi, après une phase concentrée sur la constitution de logements locatifs ou en accession sociale pour reloger les locataires des bâtiments démolis dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, la commune est entrée dans une phase de création nette de logements (Sorbières Saussaie, Anatole France, Meuniers). A contrario, elle a décidé de sanctuariser les quartiers pavillonnaires afin d'en empêcher la densification, considérant que ces quartiers jouaient un rôle majeur dans la lutte contre les îlots de chaleur et constituaient un atout paysager et patrimonial à conserver absolument.

Le parc de logements de Chevilly-Larue se compose désormais de 9000 logements environ, dont 1602 logements publics pour ménages à revenu modeste (PLUS anciennement PLA), 87 logements pour ménages à revenus très modestes (PLAI), 1342 logements intermédiaires publics (PLS), 563 studios en résidences sociales (pour personnes âgées, travailleurs migrants, intermédiation locative), 80 logements locatifs intermédiaires privés (LLI), 1441 logements locatifs privés et 3 390 logements en propriété. Le nombre de logements sociaux (PLAI + PLUS + PLS) est en légère baisse, avec 3031 logements sociaux (hors résidences sociales) en 2024. La statistique officielle retenue par l'Etat est à cet égard trompeuse, puisqu'elle ne tient pas compte du nombre total de logements en écartant du dénominateur ceux qui sont déclarés comme résidences secondaires ainsi que les logements touristiques et les logements vacants, ce qui porte le nombre de résidences principales à 8179 résidences selon l'INSEE au 1er janvier 2022.

Au final, le taux réel de logements sociaux, après avoir connu un sursaut lié au planning des démolitions reconstructions de l'écoquartier des Portes d'Orly, poursuit son évolution à la baisse pour retrouver le niveau d'équilibre qui était le sien dans les années 2000, entre 38 % et 39 %. La priorité donnée à la reconstruction de ce patrimoine avait en effet conduit à gonfler temporairement le taux de logement social, certains logements étant comptabilisés deux fois le temps de leur démolition.

A noter que le taux de logement social sur la commune serait de **37,93%** si les règles de calcul des résidences sociales n'avaient pas changé, et que l'ensemble des logements privés étaient bel et bien comptabilisés.

A contrario, le taux de logement social notifié officiellement par l'Etat en janvier 2025 est de 47,28 %, désormais très éloigné du taux réel. Il semble qu'en plus de déduire les résidences secondaires et les logements vacants du dénominateur, les services fiscaux peinent désormais à connaître le nombre réel de résidences principales des communes suites à la suppression de la taxe d'habitation. Dorénavant fondé sur du déclaratif lors de la déclaration d'impôt sur le revenu, le nombre de résidences principales à Chevilly-Larue serait passé 8179 à 7593 entre 2023 et 2024 (disparition de 586 résidences principales), alors même que le nombre de résidences secondaires diminuait lui aussi de 246. Il s'agit évidemment d'une erreur des services fiscaux, qui rendent l'indicateur du taux de logement social au titre de la loi SRU désormais totalement inopérant. Il convient de s'interroger sur la manière dont certaines communes pourront s'appuyer sur cette réforme pour prétendre répondre aux objectifs de 25 % de logements sociaux alors même qu'elles en auront le même nombre.

Prendre sa part de l'effort de lutte contre le sans-abrisme, le mal logement, la sur-occupation

Chevilly-Larue est une ville respectueuse engagée en faveur d'un habitat digne et salubre. C'est pourquoi la commune cherche à lutter contre le mal logement : mise en place de dispositifs de veille concernant la suroccupation des logements et le sans-abrisme dans le cadre de réunions trimestrielles avec les bailleurs sociaux et les amicales de locataires, mise en place d'outils liés au « Permis de Louer », etc.

La commune continuera par ailleurs de soutenir par le biais de garanties d'emprunt les constructions de nouveaux logements sociaux et les travaux de réhabilitation du parc social. Une garantie d'emprunt ainsi qu'une surcharge foncière ont été votées par le conseil municipal en 2025 pour accompagner la construction du lot de logements dans la future rue Simone Veil (Zac Anatole France).

Veiller à garder des leviers d'action communaux sur le logement malgré une réforme qui territorialise la gestion de la demande

La réforme à l'œuvre en matière d'attribution des logements sociaux est entrée en phase opérationnelle en 2025 avec la mise en œuvre des conventions signées entre la commune et chaque bailleur pour la gestion en flux. La Municipalité est particulièrement vigilante à leur application par les autres réservataires, d'autant plus que la réforme prévoit des modalités d'attributions fixées par une commission intercommunale sur la base de critères de cotation qui doivent être définis à l'échelle des 24 villes de l'Etablissement Public de Territoire Grand – Orly – Seine – Bièvre, selon des critères stricts définis par la loi poussant les dossiers prioritaires DALO. N'ayant pu aboutir pour l'instant, de nouveaux échanges vont se poursuivre entre l'EPT, les communes et la Préfecture. Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris n'a toujours pas proposé au vote du Conseil Métropolitain son PMHH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement).

Aller vers l'encadrement des loyers

Chevilly-Larue fait partie des communes candidates à l'encadrement des loyers dans le cadre du dispositif expérimental proposé par la loi ELAN, par le biais d'une procédure engagée par l'EPT. A ce jour, le ministère du logement n'a pas donné suite aux sollicitations de l'EPT pour faire aboutir ce dispositif sur notre territoire.

• RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Pour assurer une vie urbaine durable dans une ville comme la nôtre, il est essentiel de préserver et développer la biodiversité. Cela passe par la création et la protection d'espaces naturels, qui jouent notamment un rôle clé dans la régulation du climat, notamment en réduisant la température et en captant le CO₂, des fonctions d'autant plus importantes face à la hausse des épisodes de chaleur liée au changement climatique.

Inscrire la biodiversité dans la durée de nos actions

Le développement de nouveaux espaces verts et leur ouverture au public, la diversification de la flore, nécessitent d'interroger les écosystèmes au-delà de simples usages récréatifs. Pour cela, la municipalité souhaite développer une réflexion globale sur les enjeux de biodiversité.

Parallèlement et pour la 7ème année, l'éco-pâturage se poursuivra entre mars et novembre, avec des moutons d'Ouessant installés sur plusieurs sites. Leur présence permet une gestion écologique et autonome des espaces ne nécessitant plus d'intervention d'entretien, tout en préservant la biodiversité et la faune locale.

L'accueil de la biodiversité implique également son acceptation et sa gestion. Un travail essentiel doit être réalisé auprès de la population, en particulier lors de la fête du jardinage qui se déroule depuis 2024 au parc communal, un lieu symbolique de la nature en ville préservée à Chevilly-Larue. De nombreuses animations et ateliers sont organisés.

Depuis 2024, face à la prolifération du moustique, notamment du moustique tigre, la Ville de Chevilly-Larue a engagé un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Agence Régionale de Démoustication. Ce partenariat a permis la mise en place d'actions préventives et collectives, saluées par la population. Compte tenu de leur impact positif, ces dispositifs seront maintenus et renforcés à l'horizon 2026.

Poursuivre le programme de plantation d'arbres dans l'espace public

Essentiel dans la lutte contre les îlots de chaleur et participant à l'embellissement de la ville, de nouvelles plantations sont menées chaque année lors d'opérations d'aménagement, en densification d'espaces verts ou à l'occasion de replantation d'arbres malades. Les essences choisies sont celles s'adaptant au milieu urbain, au changement climatique, et mellifères, nécessaires à la survie et au maintien des pollinisateurs. La candidature de la ville de Chevilly-Larue à l'appel à projet « Défis arbres urbains » lancé par l'EPA ORSA en partenariat avec le Cluster Eau Milieux Sols a été sélectionnée en 2025 pour une étude qui sera menée en 2026 par des universitaires. Cette étude consiste à instrumenter les chênes verts de la rue du Berry et de la promenade Sœur Gabrielle, ainsi que les ormes de la rue de Picardie, afin de comparer l'évolution en milieu urbain d'essences méridionales et d'essences locales (mesures d'ombrage, températures, croissance des arbres, qualité de l'air, qualité des sols, photosynthèse...). Des analyses de la biodiversité présente sur et autour de ces arbres seront également menées. Les résultats de cette étude permettront d'alimenter les débats de la communauté scientifique sur le choix des essences adaptées au changement climatique.

Depuis deux ans, l'objectif de planter 200 arbres supplémentaires durant la mandature est largement atteint et dépassé. Par ailleurs, au-delà de l'introduction de jeunes arbres, la préservation des arbres adultes, qui jouent un rôle crucial dans la régulation climatique, s'avère primordiale.

L'enjeu de la désimperméabilisation des sols sera l'une des préoccupations de l'année avec la réalisation d'étude sur la place Nelson Mandela.

Ouvrir de nouveaux parcs

L'objectif est de mailler notre territoire d'espaces verts pour permettre à chacun de pouvoir y accéder en moins de 10 minutes à pied de son lieu d'habitation, via des cheminements agréables et végétalisés.

Les réalisations en matière d'espaces verts se poursuivent :

- Les travaux d'aménagement du jardin Rosa Parks situé au cœur de ville ont débuté en janvier 2025 pour une livraison prévue fin 2025 ;
- L'aménagement des espaces publics de la promenade Arthur Rimbaud a été réalisé en partie en 2024, notamment la partie constituant le parvis de l'école Frida Kahlo. Le parc entre la rue Rimbaud et la rue Edison dans le nouvel éco quartier devra attendre les dernières constructions avant d'être réalisé, afin que les chantiers n'endommagent pas le paysage ;
- Le domaine racheté aux sœurs de Notre Dame de la charité dans le but d'être aménagé en parc public a été acquis par la commune via le SAF, outil public départemental de portage foncier, et fera l'objet d'études et de travaux préalables à l'ouverture au public.
- Le square des Meuniers a été livré en 2025 offrant un espace de jeux pour les enfants à proximité de la promenade Martorell dans laquelle la végétation continue à s'étendre.

Mailler le territoire de promenades piétonnes et végétales

L'objectif des prochaines années est de créer un réseau d'itinéraires piétonniers reliant les espaces verts de la commune. Un partenariat avec la section touristique du Département du Val-de-Marne et la Fédération Française de Randonnée a commencé en 2024. Il permet aujourd'hui l'intégration d'un nouveau chemin de grande randonnée « Pays des Boucles des Espaces Naturels Sensibles » à Chevilly-Larue, afin d'intégrer les cheminements qualitatifs et verdoyants de la commune. Le balisage devrait démarrer sur la période 2025/2026.

Le bien-être animal

En 2024, l'ouverture d'un caniparc au bassin Maurice Chevalier a marqué une première étape concrète dans ce domaine. De nouvelles réflexions sont engagées en vue de développer des partenariats avec des acteurs reconnus de la protection animale, tels que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'association Faune-Alfort. Ces collaborations auront pour objectif de renforcer les actions de sensibilisation à destination du public, à travers des ateliers pédagogiques et une présence lors des événements communaux, notamment. Dans cette dynamique, la Ville souhaite également engager une candidature au label régional "Ville amie des animaux" porté par la Région Île-de-France, afin de structurer et valoriser ses engagements en faveur du bien-être animal, mais également pérenniser un événement dédié au chien en 2026 qui pourrait se tenir lors de la semaine nationale du chien en octobre.

6.6 POURSUIVRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Agir face au dérèglement climatique et accélérer la transition écologique figurent, aux côtés de la lutte contre les inégalités, parmi les grands défis du XXI^e siècle. La Ville de Chevilly-Larue s'est engagée de longue date dans cette voie. En 2025, les effets du changement climatique ont continué de s'intensifier (L'été 2025 est le troisième plus chaud jamais enregistré en France), avec des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents (vagues de chaleur, inondations, sécheresses). Parallèlement, la crise énergétique a renforcé l'urgence d'adapter nos modes de consommation, dans un contexte d'évolution permanente des réponses politiques.

• RENFORCER ENCORE NOTRE INDEPENDANCE VIS-A-VIS DES ENERGIES FOSSILES

La production locale d'énergie constitue un levier stratégique pour garantir la sécurité d'approvisionnement, stabiliser les coûts pour les usagers et renforcer l'autonomie énergétique du territoire. Chevilly-Larue s'inscrit depuis longtemps dans cette dynamique, notamment à travers son réseau de géothermie, dont le maillage structurant dessert aujourd'hui logements collectifs et équipements publics, y compris dans les ZAC Anatole France et Meuniers. Ce dispositif, renforcé par l'installation de pompes à chaleur, permet d'atteindre 85 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, réduisant d'un tiers les émissions de gaz à effet de serre de la commune.

Grâce à ces choix, la hausse des tarifs de la SEMHACH depuis 2022 est restée modérée, 2 à 5 fois inférieure à celle des énergies fossiles. Les factures des usagers restent ainsi bien en deçà de celles des ménages chauffés au fioul ou au gaz.

Parallèlement, la Ville poursuit l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, via un schéma directeur de rénovation des bâtiments communaux. La rénovation globale du gymnase Marcel Paul (isolation, intégration de sources d'énergies renouvelables) est en phase de travaux pour une livraison prévue fin 2026. Ce projet de rénovation thermique bénéficie d'un cofinancement à hauteur de 50 %. En moyenne, chaque opération de rénovation permet une baisse de consommation énergétique de 40% à 50 %. Depuis 2017, les efforts de sobriété ont ainsi permis d'éviter 30 tonnes de CO₂.

Le travail se poursuivra par le théâtre dont les études de maîtrise d'œuvre débiteront en début 2026 pour des travaux prévus à partir de l'été 2027.

La stratégie de verdissement du mix énergétique se poursuit également avec la conversion progressive des chaudières fioul (passage de 16 % en 2016 à 3 % en 2025). Cette dynamique se poursuivra en 2026, avec une reconversion des cuves fioul en cuve de récupération d'eau pluviale, grâce à un cofinancement avec l'agence de l'eau.

Le Plan de sobriété énergétique, adopté en 2022, repose sur 11 actions structurantes. Parmi les mesures phares :

- Rénovation de l'éclairage public, permettant une réduction de 30% des consommations, la réduction des puissances la nuit et le passage à plus de 90% de LED en 2025 dans le patrimoine communal. Pour 2026, la commune poursuivra son travail en partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne sur le remplacement de l'éclairage vétuste des voies départementales par des LED.
- Optimisation de l'éclairage des bâtiments communaux, avec l'équipement en LED et détecteurs de présence. Une part importante des bâtiments publics sont équipés, permettant de diminuer les consommations d'éclairage de 50% pour les bâtiments concernés. L'objectif est de porter à 100% en éclairage LED les écoles et les équipements sportifs restants (100% LED pour Paul Bert et Pasteur).
- Développement du photovoltaïque, avec une installation prévue sur le gymnase Marcel Paul, et des études en cours pour le théâtre.

- Sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes, pour ancrer durablement une culture de sobriété dans les services, avec un démarrage fin 2025.
- Modernisation du parc automobile, désormais composé à 25 % de véhicules électriques (et 51 % pour la flotte de véhicule léger).

Le bilan financier de ces mesures est significatif : 160 000 € d'économies annuelles ont été réalisées grâce aux actions du plan de sobriété.

- **RENFORCER LA PLACE DES MOBILITES DOUCES EN LIEN AVEC LE METRO**

La promotion des mobilités douces constitue un axe majeur de l'adaptation de la ville avec la présence nouvelle de la ligne 14 du métro. Adopté à l'unanimité en 2021, le **Schéma Directeur des Liaisons Douces** (SDLD) vise à développer un réseau sécurisé et interconnecté de pistes cyclables et de cheminements piétons, reliant les quartiers, les équipements publics, les communes voisines et les futures stations de métro.

Depuis 2022, la commune déploie progressivement des **équipements favorisant l'usage du vélo**, avec 6 abris de 8 places, 29 arceaux de stationnement vélo et 2 bornes de réparation installées à ce jour. Ce programme se poursuivra en 2026. De même, des jalonnements piétons-cycles ont été mis en place dès 2023 pour inciter à la marche et au vélo en valorisant les temps de trajets courts. L'objectif est de déployer 20 mâts d'ici 2030.

En 2024, un **plan triennal d'actions** a été adopté pour accélérer les aménagements, en mobilisant davantage de subventions. Parmi les projets structurants figure le futur réaménagement de la rue de l'adjudant-chef Derichbourg, en continuité de la rue du Lieutenant Petit-Le-Roy, pour rejoindre le métro l'Haÿ-les-Roses, avec une réalisation visée à partir de 2027.

Une **flotte de vélos communaux** est expérimentée depuis 2024 pour les agents municipaux, avec un premier déploiement sur trois sites. A l'issu d'un bilan attendu pour la fin de l'année 2025, l'extension de ce dispositif pourrait être envisagée. Par ailleurs, l'**aide à l'achat de vélos** (électriques ou classiques) à destination des Chevillais est reconduite pour 2026, suite aux chiffres prometteurs de 2025 : 26 habitants en ont bénéficié au 08/09/25, portant le total à 244 bénéficiaires depuis sa création.

Enfin, l'adhésion de la commune au **syndicat Vélib'** en 2024 permet d'envisager l'installation d'ici l'automne 2025 d'au moins trois des six stations de vélos en libre-service attendues, en partenariat avec le syndicat et son délégataire Smovengo.

- **REDUIRE LES DECHETS ET LEUR OFFRIR UNE 2^E VIE**

Bien que la compétence de gestion des déchets relève de l'Établissement Public Territorial (EPT), la Ville de Chevilly-Larue reste vigilante quant à la qualité du service rendu et ambitieuse sur les ambitions à se fixer.

Depuis 2021, l'extension des consignes de tri et la collecte des déchets verts en porte-à-porte dans les quartiers pavillonnaires ont permis de réduire significativement les volumes d'ordures ménagères incinérées. En 2023, les bornes d'apport volontaire enterrées ont été mises en service dans le quartier Sorbiers-Saussaie, améliorant les conditions de collecte et le cadre de vie. Leur déploiement se poursuivra, notamment dans l'écoquartier des Portes d'Orly.

La ressourcerie l'Écume des Choses, ouverte en 2023, connaît un fort succès. Elle valorise les dons via une boutique solidaire et organise des actions de sensibilisation en lien avec des partenaires locaux.

Sur le volet des **biodéchets**, une première expérimentation menée en 2023 dans le groupe scolaire Pasteur a été élargie à l'ensemble des écoles en 2024.

Pour les particuliers, la stratégie intercommunale repose sur le développement du compostage individuel en zone pavillonnaire et du compostage collectif en habitat dense. Cette solution permet de réduire les coûts de collecte et de traitement, ainsi que les émissions de CO₂. En 2025, une nouvelle campagne a visé à recenser les composteurs collectifs existants (au nombre de 17, dont 2 nouveaux cette année), à poursuivre leur déploiement, à renforcer la sensibilisation sur le compostage. Huit stands d'information ont ainsi été organisés dans des lieux très fréquentés (parvis du métro, marché, devant les écoles), ainsi que deux spectacles destinés au jeune public. L'accompagnement des résidences collectives a également été renforcé par la possibilité de participation de l'EPT aux assemblées générales de copropriété.

Au 10/09/25, 17 composteurs plastique, 9 en bois et 15 lombricomposteurs ont été distribués. Un composteur pédagogique a également été installé à l'école S. Allende accompagné d'animation éducatives auprès du public scolaire.

- **PARTICIPER AU CYCLE DE L'EAU**

Face aux épisodes de pluies exceptionnelles, occasionnant des phénomènes d'inondation liés à la remontée de la nappe phréatique et à la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, la stratégie de lutte contre les inondations doit être renforcée.

La gestion des eaux de pluie à la parcelle (déconnexion du réseau public) est désormais obligatoire dans tous les permis de construire. Sur la nouvelle école, au sein de l'écoquartier Anatole France, les eaux de toiture sont stockées dans un ouvrage souterrain permettant d'alimenter les balayeuses et d'arroser les massifs de fleurs, le surplus sera infiltré dans les sols.

Dans le but d'encourager les habitants de Chevilly-Larue à collecter l'eau de pluie provenant de leurs toitures, la commune offre depuis le 4e trimestre 2024 une aide financière couvrant 75 % du coût d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie extérieur raccordé à une gouttière, dans la limite de 300 € par foyer. Afin de permettre à chaque Chevillais de choisir la taille et la forme de son récupérateur en fonction de ses besoins, cette subvention est accordée pour des modèles de plus de 350L. En septembre 2025, cette aide a été complétée par une distribution gratuite d'un récupérateur d'eau de pluie de 350L par l'EPT GOSB.

Le bassin de rétention à ciel ouvert du triangle des Meuniers, réalisé en 2020, accueille les eaux pluviales des voiries du quartier des Meuniers. Pour résoudre la problématique du quartier Bretagne dans son ensemble, le Département doit créer un bassin de rétention souterrain capable d'accueillir les eaux de pluie du quartier, en lieu et place du bassin à ciel ouvert actuel. L'enfouissement des lignes à haute tension qui le surplombent est un préalable indispensable. Afin d'améliorer la situation à court terme en délestant le réseau d'assainissement de la rue Petit Le Roy, des travaux de mise en séparatif ont été engagés par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en 2025 et se poursuivront jusqu'en 2027 dans les rues Anatole France, Emile Zola et Etienne Dolet, avec le concours financier de la ville pour la partie eaux pluviales.

La lutte contre les îlots de chaleur se poursuit après l'aménagement de deux « cours oasis » dans la nouvelle école, l'aménagement de la fontaine à jets place Mandela à même de rafraîchir la place en période de fortes chaleurs, la poursuite du plan de plantation d'arbres dans l'espace public, la réalisation progressive de la noue plantée promenade Arthur Rimbaud (écoquartier), une étude sur la désimperméabilisation de la place Mandela a été lancée.

Depuis le 1er janvier 2024, Chevilly-Larue est pleinement intégrée à la régie publique de distribution d'eau potable « Eau Seine & Bièvre », aux côtés de douze autres communes du Territoire. Cette régie marque l'aboutissement d'un projet engagé de longue date, rendu possible par la non-réadhésion au SEDIF.

Un accord conclu avec le SEDIF prévoit le cofinancement des travaux de séparation des réseaux, le partage du patrimoine, ainsi que la vente d'eau en gros jusqu'en 2029, permettant de maintenir un prix de l'eau inférieur à celui appliqué dans les communes restées au SEDIF.

En parallèle, la pédagogie auprès des usagers a été renforcée dès 2024 (courriers, réunion publique, permanences) pour accompagner la compréhension des nouvelles factures. En 2025, les habitants volontaires sont associés au projet d'élaboration d'une nouvelle grille tarifaire progressive, plus juste et équitable, via le Comité citoyen de la Régie, lancé fin 2024. Depuis 2025, deux membres de ce comité (un binôme paritaire) siègent au Conseil d'Administration de la Régie avec voix délibérative, renforçant ainsi la gouvernance citoyenne.

- **ACCOMPAGNER LES CHEVILLAIS VERS UNE MEILLEURE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LEUR LOGEMENT :**

Depuis 2013, le Relais-énergie, animé en partenariat avec l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne (CAUE94), propose aux habitants un accompagnement individualisé sur la rénovation énergétique et les économies d'énergie.

L'aide financière communale à l'isolation des combles, sera reconduite en 2026.

De nouvelles actions de sensibilisation seront également développées en partenariat avec le CAUE94 et l'association La Bouilloire, notamment à destination des seniors (déc. 2025) et des jeunes publics (accueils de loisirs, Maison pour Tous), qui ont rassemblé 48 participants au 08/09/2025.

6.7- UN PROJET DE SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE POUR FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

La sécurité est un droit humain fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. C'est pour cela qu'elle relève des missions régaliennes de l'Etat, qui a le devoir « *d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, [...] au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens* ».

Mais cette mission n'est plus assurée suffisamment par l'Etat, qui se désengage depuis plusieurs années en continuant de réduire drastiquement les effectifs de police nationale. La suppression notamment des unités de proximité dont la principale mission consistait en l'ilotage dans les quartiers a mis à mal la tranquillité publique générale.

Depuis 2019, le ministère de l'intérieur a ciblé principalement l'action de la police nationale sur la criminalité et les délits les plus graves au niveau national, laissant aux communes la responsabilité de la lutte contre les incivilités, la petite délinquance et les contraventions basiques. C'est pour pallier ce désengagement que la municipalité a créé, en 2019, un service de police municipale tourné vers la proximité, le dialogue et le lien social, tout en poursuivant et en intensifiant, en parallèle, ses politiques de prévention et son attention à la tranquillité publique. Les effectifs de la police municipale fluctuent au gré des mouvements de personnel liés à une concurrence importante entre les collectivités sur un marché du travail où la demande est supérieure à l'offre.

- LA PREVENTION

Il est important de souligner que le premier levier du bien vivre ensemble et de la tranquillité publique relève du préventif, de l'éducation, de l'épanouissement de chacun. Le premier axe d'actions de la Municipalité en matière de sécurité relève donc de ses politiques ambitieuses en faveur de l'éducation, du foisonnement associatif, du soutien du pouvoir d'achat, de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, de l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'habitat, etc.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réuni en mars 2025 a confirmé les axes de travail dans le cadre du partenariat entre les services de l'Etat et la commune. Les dispositifs inscrits dans la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance se poursuivront, comme l'accompagnement des femmes victimes de violences ou les dispositifs d'aide aux jeunes présentant des signes inquiétants. Le renforcement du travail en faveur du soutien à la parentalité, notamment envers les adolescents, devrait aussi jouer un rôle essentiel d'autant qu'un quartier de la ville est maintenant reconnu comme prioritaire.

Enfin, les missions de proximité appréciées des chevillais seront maintenues : l'opération Tranquillité vacances, la gestion des vignettes de stationnement résidentiel ou l'enregistrement, le suivi des chiens catégorisés et l'animation d'ateliers de prévention à destination des seniors, auxquelles s'ajouteront le permis piéton pour les élèves de classes élémentaires.

6.7.1 LA POLICE MUNICIPALE

Ce service se compose aujourd'hui de 7 policiers municipaux, de 6 ASVP dont 3 arriveront début 2026, de 2 agents dédiés à la brigade verte et 1 agent d'accueil. L'arrivée du responsable de service en 2022 au sein du service de la police municipale a permis de faire adhérer les agents à un nouveau projet de service et de pérenniser les actions déjà mises en place en finalisant les recrutements des 3 derniers agents de police municipale.

Le service de police municipale est ainsi opérationnel 7 jours sur 7 de 7 heures à 20 heures (et jusqu'à 21 heures le vendredi). Il poursuit ainsi son rôle de proximité auprès des habitants et commerçants de la ville, avec la volonté d'assurer l'ordre public dans le dialogue et le respect de chacun. La prévention, le dialogue sont au cœur de son action, ainsi bien sûr que des fonctions plus répressives (verbalisations, interpellations...) lorsque cette voie s'impose.

Les interventions mises en place depuis 2024 auprès d'un public spécifique dans le cadre des missions de prévention resteront un axe de développement en 2026 et pour tous les publics : actions de sensibilisation des aînés aux arnaques digitales et à la fausse qualité, vol et cambriolage, actions de prévention routière pour les jeunes et très jeunes publics (permis piéton et bon usage des engins de déplacement personnel motorisé...). D'autres actions de préventions pourront-être mises en place en collaboration avec le bureau de mission et de prévention, de contact et d'écoute de la police nationale.

L'arrivée du métro est venue ajouter une pression plus forte sur le stationnement aux abords des stations et sur la recrudescence de vendeurs à la sauvette de produits périssables aux abords des entrées et de sorties de métro et de la station du Tram « Chevilly-Larue » qui génèrent des nuisances pour les usagers des transports et riverains.

6.7.2 LA VIDEOPROTECTION

Le plan de déploiement de la vidéo protection se poursuivra. Ainsi, la rue Rouergue a été équipée en 2025, tout comme le jardin Rosa Parks en cours de réalisation. Un système de vidéo verbalisation a été installé en mai dernier rue Cretté et du clos saint Michel et produit de bons résultats dans un secteur soumis à une très forte pression.

L'année 2026 verra l'équipement en vidéoprotection du centre commercial de la rue du Poitou et ses abords, en partenariat avec Valophis, dans le cadre de sa réhabilitation. Elle connaîtra aussi une mise à niveau technique de nos matériels les plus anciens.

6.7.3 LA MEDIATION

L'accompagnement des chevillais dans leurs conflits du quotidien se poursuivra avec le maintien des permanences du médiateur des conflits, une aide gratuite en direction de tous les administrés – et qui touche particulièrement les personnes éloignées du Droit dans la vie quotidienne. Ce dispositif aide à favoriser le dialogue entre les parties en désaccord et participe notamment à l'apaisement des conflits de voisinage. Celui-ci tient des permanences physiques hebdomadaires à l'Espace Commun des Solidarités au Cœur de Ville.

6.7.4 LE TRAVAIL PARTENARIAL (AVEC LE COMMISSARIAT, CLSPD, ...)

La police municipale effectue déjà des opérations conjointes avec la police nationale notamment via les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF) en complément et en collaboration avec les différents acteurs (DDPP, PN, URSAF...). Des opérations communes aux deux polices continueront à se développer en 2026.

6.7.5 L'ACCES AUX DROITS : OUVERTURE D'UNE ANTENNE FRANCE SERVICES

Face au recul de la présence des services publics de l'Etat sur le territoire, les analyses statistiques montrent un recul de l'accès aux droits. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de solliciter l'Etat pour créer sur son territoire une Maison France Services. Ce dispositif permet à tout citoyen de procéder aux principales formalités administratives du quotidien. En effet, la Maison France Services regroupe 11 organismes : ANTS (titres sécurisés-ministère de l'intérieur), CNAV (assurance retraite), CAF (allocations familiales), CPAM (assurance maladie), MSA (mut. Sociale agricole), la poste, DDFIP-Trésor public (finances publiques), France travail, point justice, France Rénov., et chèque énergie).

Suite au dépôt de notre dossier et l'accord de l'Etat qui a suivi, la Maison France Services de Chevilly-Larue a ouvert ses portes en juin dernier au sein du relais-mairie Cœur de ville, et permet un accès 6 jours par semaine aux différents publics ainsi que la possibilité de disposer d'un accès numérique libre et gratuit. Pour traiter les différentes demandes, les agents communaux labellisés Maison France Services sont en lien avec des hotlines des services concernés et peuvent accompagner les citoyens dans leurs démarches.

Plus de 500 personnes, dont la très grande majorité est chevillaise, ont été reçues et suivies depuis l'ouverture, ce qui représente plus de 1000 accompagnements.

L'année 2026 permettra de confirmer l'intérêt de ce lieu pour les Chevillais suite à un an de fonctionnement, et d'adapter, si besoin, l'offre et l'organisation afférente.

6.7.6 SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU STATIONNEMENT RESIDENTIEL POUR SE PROTEGER DES NUISANCES LIEES A L'ARRIVEE DU METRO

L'arrivée de deux stations de métro est un atout indéniable pour le territoire depuis juin 2024 qui contribue à améliorer la qualité de vie de nombreux chevillais. La municipalité a anticipé les nuisances susceptibles d'être occasionnées, notamment en matière de stationnement aux abords des stations, par la mise en place de stationnement résidentiel. Ce dispositif a pour but de faciliter le stationnement des Chevillais à proximité de leur domicile, plus particulièrement dans les quartiers proches des deux stations.

Après l'extension sur le quartier Sorbiers/Saussaie en 2022, une large concertation a été engagée avec les riverains du quartier Bretagne en 2023. La mise en place du dispositif de stationnement résidentiel a été acté en novembre 2024, après une phase d'expérimentation. Il est aujourd'hui opérationnel et permet aux riverains et à leurs invités de se garer plus facilement en limitant les stationnements pendulaires liés au métro.

6.8- FAVORISER LE COMMERCE LOCAL ET L'EMPLOI DES CHEVILLAIS

• L'ATTRACTIVITE DU CŒUR DE VILLE SE CONFIRME

Le commerce de proximité est une condition importante de la vie de quartier car il contribue à générer du lien social et de l'animation urbaine.

Un fleuriste a ouvert ses portes en septembre 2025 sur la place Mandela. Un café ludique ouvrira fin 2025 dans la cellule située à côté de la librairie.

Rue Edith Piaf, I3F est en échange avec différents porteurs de projet pour la cellule qui était anciennement louée à Intermarché.

Outre la recherche ciblée de commerçants, les actions suivantes ont été menées en 2025 et se poursuivront en 2026 :

- ✓ Une dynamisation de la place Mandela en cœur de ville par des animations commerciales organisées et des terrasses en saison,
- ✓ L'association des commerçants a été relancée et participe désormais par ses actions à l'animation du cœur de ville et des autres quartiers.
- ✓ L'installation d'une signalétique spécifique au cœur de ville, ainsi que le renouvellement de la signalétique commerciale à l'échelle de la commune.

Par ailleurs, le jardin public du cœur de ville est un élément important pour la dynamisation du quartier et celui-ci devrait dans une certaine mesure bénéficier aux commerces.

On notera également l'étude de désimperméabilisation de la place Nelson Mandela déjà évoquée.

6.8.1 QUARTIER LARUE

A la suite de la fermeture de la pharmacie de la Croix du Sud fin 2023, le local a été repris par un coach sportif qui propose des cours collectifs et individuels.

La pharmacie de l'Avenue du Général de Gaulle a trouvé un repreneur, pérennisant la présence d'une officine dans le quartier. Un travail est en cours entre la Municipalité, la pharmacie et le syndicat du cimetière intercommunal pour déménager l'officine dans des locaux plus grands et mieux adaptés.

6.8.2 LE CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE DU POITOU

Ce centre commercial est ancien et rencontre des conflits d'usages à ses abords immédiats. A la demande de la Municipalité, Valophis a accepté d'engager un projet de réhabilitation du centre qui permettra également d'augmenter la surface de vente des commerces sans augmenter les loyers et de réduire la surface de la galerie couverte. Les travaux débiteront avant la fin de l'année 2025.

6.8.3 LA FUTURE CENTRALITE COMMERCIALE DES QUARTIERS BRETAGNE ET MEUNIER

Les premiers chantiers de construction des bâtiments qui doivent accueillir en leurs rez-de-chaussée des commerces de proximité pour le quartier Bretagne et Meuniers ont démarré. A terme, la rue et la place Simone Veil accueilleront un supermarché de proximité, des commerces de bouche, des services et une brasserie. L'ensemble de ces cellules commerciales appartient à l'opérateur SODES qui installera, en concertation avec la commune, les commerçants dans les nouvelles cellules dès que celles-ci offriront une masse critique suffisante. Les espaces publics ont par ailleurs été pensés pour pouvoir accueillir un marché en plein air et un parking couvert de 50 places.

- [L'EMPLOI DES CHEVILLAIS.](#)

La compétence emploi est partagée entre l'Etat, l'EPT GOSB et la commune, et s'articule autour de plusieurs structures, soutenues par la commune, dédiées à différents publics cibles :

- La Mission Locale, pour les jeunes de 18 à 29 ans
- Le Comité de Bassin d'Emploi, pour les personnes en reconversion professionnelle
- AEF 94, pour les publics en insertion
- L'agence France Travail du MIN, pour favoriser le recrutement chez les grossistes

La collaboration avec les entreprises du territoire permet de tisser un réseau de partenaires qui favorise le contact direct entre l'offre et la demande. L'annonce en début d'année du retrait soudain et total de la Région Ile-de-France de l'association Orly International et la division par 2 des subventions départementales (Essonne et Val-de-Marne) à cette association l'ont toutefois conduite à annoncer sa liquidation avant l'été. Cette décision met fin à des années d'efforts pour que les emplois du 2^e bassin d'emplois d'Ile-de-France bénéficie mieux aux habitants de nos territoires. De même, le retrait des financements départementaux du comité de bassin d'emploi 94 mettent en danger la survie de la structure. L'EPT GOSB, sur saisine de la Municipalité, étudie la façon dont tout ce travail pourrait être sauvé.

- [CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS RUNGIS : L'ANNEE DES PERMIS DE CONSTRUIRE](#)

L'année 2025 a connu une avancée majeure du projet avec la signature d'un pacte d'actionnaires entre le groupement titulaire du contrat de concession, représenté par Altaréa, et la société gestionnaire du MIN de Rungis, la SEMMARIS. Celle-ci devient donc investisseur à part entière de la Cité de la Gastronomie.

Les permis de construire seront déposés fin 2025 pour une instruction courant 2026. A ce stade, la livraison est prévue à l'horizon 2029.

Pour mémoire, le programme de la cité prévoit une halle marchande type « food court » de 1000 m² en rez-de-chaussée, de restaurants avec terrasse au premier étage, de trois niveaux pour les expositions culturelles et la boutique, et d'un roof top à exploiter en format évènementiel.

Le quartier de la cité s'organisera autour d'un grand jardin d'usage public, avec à ce stade un hôtel, des résidences étudiantes, une pension de famille, un centre de formation (en projet), un bâtiment tertiaire, un showroom dédié aux arts de la table, ainsi qu'un centre sportif bien-être au sortir de la station de métro, dans l'esprit « manger bouger ». Une aire de stationnement de 350 places située aux abords de la station de métro permettra d'accueillir tant les visiteurs de la future cité que les voyageurs du métro et de l'aéroport. Un jardin « des cinq sens » sera aménagé pour amener le visiteur depuis la station de métro ou l'aire de stationnement vers la Cité et son parvis. Une réserve foncière située au sud du site est pour l'instant prévue afin de vérifier les besoins du site en matière de stationnement.

[6.9- DECIDER AVEC LES CHEVILLAIS](#)

Alors que l'abstention fait rage au fil des différents scrutins depuis plusieurs années, l'appropriation de la chose publique par les citoyens est un enjeu essentiel. La Municipalité a décidé d'en faire un axe de travail fort en développant les outils de participation citoyenne. Cela se traduit par des moments de concertation à la fois sur des sujets du quotidien à travers notamment des balades citoyennes et des permanences d'élus, mais aussi sur des projets plus structurants à travers des comités consultatifs, des votations citoyennes ou plus récemment des questionnaires. Si les formes évoluent au gré des sujets, la volonté de construire avec les Chevillais innervent la politique municipale.

- [CONSULTER LES CHEVILLAIS SUR LES GRANDS PROJETS ET LES SUJETS DU QUOTIDIEN](#)

La volonté municipale est de consulter les chevillais sur les grands projets structurants de la commune tout comme sur les sujets de la vie quotidienne. On peut citer de nombreuses illustrations en la matière depuis le début du mandat :

- Le travail engagé sur différents sujets via les Comités consultatifs notamment sur la Transition écologique, l'égalité Femme Homme et les violences intrafamiliales, le PLUi, le Handicap.

- L'élaboration du projet sportif local via un comité consultatif dédié qui aujourd'hui se réunit pour suivre la mise en œuvre de ce projet
- La concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal
- La concertation sur le SDLD (Schéma Directeur des Liaisons Douces)
- La concertation sur la mise en œuvre du dispositif de stationnement résidentiel
- La concertation menée sur les espaces canins dans le cadre du comité consultatif sur la transition écologique
- La concertation sur le Jardin du Cœur de Ville et son aménagement
- La concertation sur l'îlot du Triangle des Meuniers dont le choix s'est porté sur un parc pour enfants
- D'autres réunions publiques organisées en fonction de l'actualité

La concertation sur l'évolution du centre historique suite à l'achat par la commune du site des sœurs de Notre Dame de la Charité. Concernant ce dernier sujet, un questionnaire de 30 pages, ouvert sur 6 mois entre juin et décembre 2024, a été diffusé dans toute la ville et a rencontré un vif succès avec plus de 800 répondants. Leur contenu, adossé aux travaux du comité consultatif, permettent d'agréger les premiers éléments constitutifs d'un plan guide, à savoir une carte de synthèse des enjeux dans ce secteur où de nombreux projets se croisent : un nouveau parc public, la réhabilitation du théâtre, l'aménagement des espaces publics, le conservatoire de musique et de danse, l'éventuel transfert de la mairie dans une aile de bâtiment du site et la revente des terrains ainsi libérés. Ce dernier item offre tout à la fois la possibilité de concevoir un nouveau paysage aux abords du théâtre permettant d'étendre l'esprit village jusqu'à lui et de constituer des recettes de vente de charges foncières qui participeront au financement des projets. La réunion de restitution s'est tenue en février 2025.

- [ALLER A LA RENCONTRE DES CHEVILLAIS : LES BALADES CITOYENNES > BALADES THEMATIQUES](#)

Pour la quatrième année, 6 balades citoyennes ont été organisées dans les différents quartiers de la Commune. Ces rencontres permettent des échanges avec les habitants sur le quotidien, le quartier, la ville, les projets ainsi que leurs idées et envies. Cette démarche au sein des quartiers se poursuivra en 2026 à partir du printemps.

- [DES ELUS SUR LE TERRAIN : LES PERMANENCES DU SAMEDI](#)

Ces permanences ont été mises en place il y a plus de trois ans. Ce rendez-vous hebdomadaire sur le marché de la Place Nelson Mandela devient un repère pour les habitants qui souhaitent rencontrer les élus de la ville et évoquer des situations et informations. D'autre part, elles permettent d'informer les habitants de toutes les initiatives de la commune et de tous les processus de consultation et de participation citoyenne en cours.

- [SE PREPARER A LA CITOYENNETE : LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS](#)

Ce lieu d'apprentissage de la citoyenneté se saisit de problématiques au quotidien et sait être force de proposition au Conseil municipal. Au cours de l'année 2026, sous l'impulsion du nouveau Maire-enfant le Conseil municipal des enfants poursuivra ses travaux. Il est divisé en 3 commissions avec chacune des actions propres.

Pour la Commission solidarité / école : envoi au moment de Noël de cartes de vœux, réalisées par les enfants, aux personnes âgées ; courrier à Madame la Maire autour des problèmes rencontrés par les enfants dans les écoles ou soutien des associations comme Yen Bai pour la scolarisation d'enfants vietnamiens et cette année une aide supplémentaire pour venir en aide à la population suite aux inondations. En 2026, des boîtes à secrets seront mises en place dans chaque école pour lutter contre le harcèlement.

Pour la Commission ville / environnement : ramassage de déchets dans la ville, décoration des potelets devant les écoles, poubelles de tris devant chaque école, réalisation de jardinières et hôtels à insectes avec l'aide de la ferme du saut du loup et installation des jardinières et hôtels à insectes dans la ville et devant les écoles.

Enfin, pour la commission loisirs / sports / culture, organisation du concours de dessin, de la boum du CME pour les élèves de CM2 et 6ème, ou encore projet d'installation d'un skate parc, de tyroliennes et balançoires au parc de Chevilly-Larue.

Vu,
Le Directeur général des services.